



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2024-2031



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2024-2031

309, rue Chassé
Val-des-Sources
Téléphone : 819-879-6661

Janvier 2024

(Entrée en vigueur 1^{er} mars 2024)

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Préparation et rédaction

MRC des Sources

- Cédric St-Onge, biol., B.Sc. Bio. Chargé de projet
- Philippe LeBel, biol., M.Sc. Bio. Directeur du département d'aménagement

Stratzer

- Sandra Messih, biol., M. Sc. Env. Directrice de projet
- Mac Jetten, DGE Chargée de projet
- Félicia St-Pierre, M.Env. Analyste
- Étienne Brottin, ing. Env. Analyste

Orientations et recommandations

MRC des Sources

- Karine Thibeault Coordinatrice économie circulaire

Comité de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Sources

- Martine Satre Représentante élue Danville
- Richard Viau Représentant élu Saint-Adrien
- Jean Roy Représentant élu Val-des-Sources
- Jocelyn Dion Représentant élu Wotton
- Adrien Beaudoin Représentant élu Saint-Camille
- Antoine Letendre Représentant élu St-Georges-de-Windsor
- Luc St-Laurent Représentant élu Ham-Sud
- Patrick Parenteau Directeur Inspection et environnement Val-des-Sources
- Marie-Pier Dupuis Directrice générale Danville
- Marcel Boisvert Directeur général Wotton
- Armande Perrault Directrice générale Saint-Georges-de-Windsor
- Julie Vaillancourt Directrice générale Saint-Camille
- Étienne Bélisle Directeur général Ham-Sud
- Maryse Ducharme Directrice générale Saint-Adrien
- Dany Roux Directeur général RISH
- Philippe LeBel Directeur de l'aménagement du territoire
- Cédric St-Onge Chargé de projet GMR MRC des Sources

Conseil de la MRC

- | | |
|-------------------|--|
| — Hugues Grimard | Préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources |
| — Pierre Therrien | Maire de la municipalité de Saint-Adrien |
| — Jean Roy | Conseiller de la Ville de Val-des-Sources |
| — Martine Satre | Mairesse de la Ville de Danville |
| — Serge Bernier | Maire de la municipalité de Ham-Sud |
| — Philippe Pagé | Maire de la municipalité de Saint-Camille |
| — René Perreault | Maire de la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor |
| — Jocelyn Dion | Maire de la municipalité de Wotton |

PROCESSUS DE RÉVISION

En vertu de l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, les municipalités régionales doivent entreprendre la révision de leur Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les 7 ans. Les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles publiées par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), précisent le cadre d'analyse des PGMR et les critères de conformité de ceux-ci.

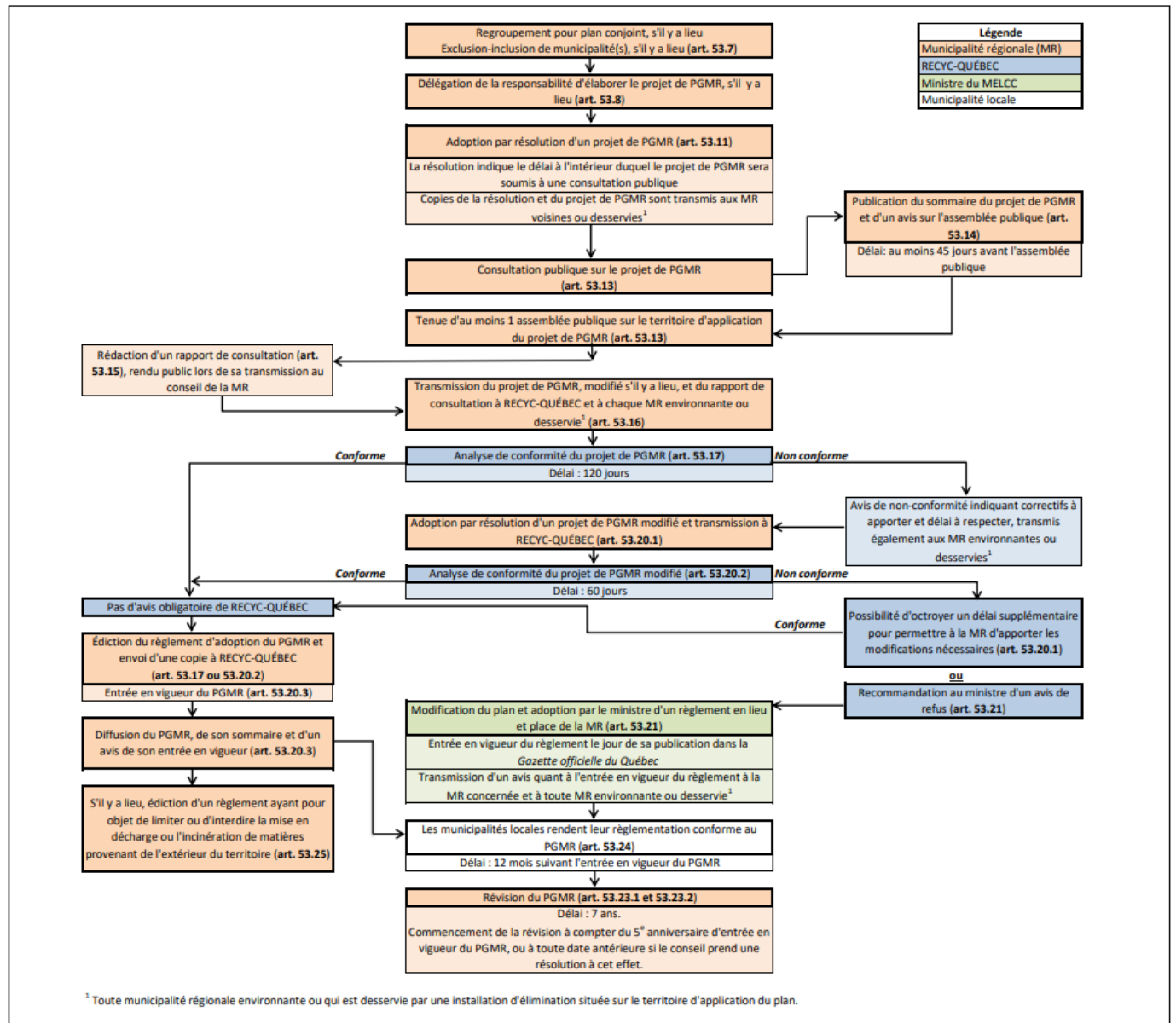


TABLE DES MATIÈRES

PROCESSUS DE RÉVISION	7
TABLE DES MATIÈRES	8
LISTE DES TABLEAUX	10
LISTE DES FIGURES	14
LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	18
LEXIQUE	19
CONTEXTE	27
CHAPITRE 1 : SYSTÈME RÉGIONAL DE GESTION	31
Description du territoire d'application	33
1.1 Portrait géographique	33
1.1.1 Description de la MRC	33
1.2 Portrait démographique	39
1.2.1 Caractéristiques des ménages	39
1.2.2 Projections démographiques	39
1.3 Profil socio-économique	39
1.3.1 Caractéristiques de l'habitat	39
1.3.2 Caractéristiques sociales	42
1.3.3 Caractéristiques économiques	44
1.3.4 Profil de l'emploi	45
2 Inventaire et description des ressources	51
2.1 Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles	51
2.1.1 Collecte et transport des ordures et des matières recyclables	57
2.1.2 Collecte et transport des matières organiques	57
2.2 Recensement des installations de gestion des matières résiduelles	57
2.2.1 Infrastructures d'élimination des matières résiduelles	60
2.2.2 Infrastructures de récupération et de valorisation des matières résiduelles	60
2.2.3 Infrastructures de traitement spécifique	61
2.2.4 Infrastructures de gestion et traitement des eaux usées et des boues	61
2.3 Distribution des responsabilités	63
2.3.1 Responsabilités de la MRC	63
2.3.2 Responsabilités des municipalités	63
2.3.3 Règlements municipaux	63

2.3.4	Entente intermunicipale _____	65
2.4	Programmes de gestion des matières résiduelles _____	65
2.4.1	Ordures _____	65
2.4.2	Résidus encombrants _____	68
2.4.3	Matières recyclables _____	68
2.4.4	Matières organiques _____	70
2.4.5	Boues municipales _____	74
2.4.6	Écocentre et parcs à conteneurs (apport volontaire) _____	77
2.4.7	Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits sous REP _____	79
2.5	Programmes d'information, sensibilisation et éducation _____	79
2.5.1	Exemples d'activités réalisées en 2021 _____	79
2.5.2	Agenda 21 _____	79
2.5.3	Activités de communication menées par les municipalités _____	80
2.6	Synthèse des modalités de gestion des matières résiduelles _____	81
2.7	Coûts et revenus associés à la gestion des matières résiduelles _____	85
2.7.1	Collectes de porte en porte _____	85
2.7.2	Traitement et élimination _____	87
2.7.3	Gestion des boues municipales _____	87
2.7.4	Écocentre et sites d'apport volontaire _____	88
2.7.5	Synthèse des coûts de gestion des ordures, des matières recyclables et des matières organiques par unité d'occupation par année _____	88
2.7.6	Retour de redevances et compensation pour la collecte sélective _____	89
2.7.7	Synthèse _____	90
2.8	Coûts associés aux activités de communication _____	91
CHAPITRE 2 — INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES _____		93
3 Méthodologie générale _____		95
4 Secteur résidentiel _____		97
4.1	Estimation des quantités récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel	97
4.1.1	Estimation des quantités collectées de porte en porte _____	97
5 Secteur des Industries, Commerces et Institutions (ICI) _____		105
5.1	Bilan secteur ICI _____	105
6 Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD) _____		109
6.1	Bilan secteur CRD _____	109
7 Inventaire des matières résiduelles générées - 2021 _____		111
7.1	Bilan global par type de matières résiduelles _____	111
7.2	Bilan par secteur _____	111

7.3	Performance de la MRC	112
8	CHAPITRE 3 — DIAGNOSTIC TERRITORIAL	115
9	Énoncé des orientations et objectifs à atteindre	117
9.1	Bilan du précédent plan d'action	117
9.2	Enjeux de la MRC	123
9.2.1	Analyse des forces et des faiblesses	123
9.2.2	Analyse des opportunités et menaces	124
9.3	Évaluation à long terme des besoins en élimination	125
9.4	Droit de regard de la MRC	126
9.5	Identification des enjeux, des orientations et des objectifs provinciaux	127
9.6	Identification des orientations à l'échelle de la MRC	128
10	CHAPITRE 4 — PLAN D'ACTION	129
10.1	Gouvernance et échéancier de mise en œuvre	143
10.2	Cadre financier	143
10.2.1	Estimation des coûts	143
10.2.2	Estimation des revenus	144
11	CHAPITRE 5 — SUIVIS ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN OEUVRE DU PGMR	145
12	Pilotage et suivi du PGMR	147
13	ANNEXES	148
14	ANNEXE 1 RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)	149
15	ANNEXE 2 Plan d'action 2024-2031 DU PGMR DE LA MRC DES SOURCES	159
16	ANNEXE 3 SYNTHÈSE DES COÛTS DE MISE EN œuvre DU PLAN D'ACTION	175
17	ANNEXE 4 REVENUS ANTICIPÉS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	179
18	ANNEXE 5 Méthodologie de l'outil d'inventaire des PGMR version 2022	182

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Matières résiduelles visées par le PGMR	30
Tableau 2 : Répartition du territoire en fonction de son affectation	35
Tableau 3 : Caractéristiques des municipalités	36

Tableau 4 : Nombre et taille moyenne des ménages des municipalités de la MRC, 2016	39
Tableau 5 : Évolution démographique 2020-2041	39
Tableau 6 : Nombre de logements	40
Tableau 7 : Profil des unités d'occupation ICI selon le type d'activité	41
Tableau 8 : Indicateurs économiques, 2016.....	45
Tableau 9 : Répartition des employés par secteur, 2016	46
Tableau 10 : : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles	52
Tableau 11 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles.....	59
Tableau 12 : Caractéristiques des lieux d'enfouissement	60
Tableau 13 : Description des stations de traitement des eaux usées, 2021	62
Tableau 14 : Listes des règlements en vigueur en 2021.....	64
Tableau 15 : Description des ententes concernant la collecte de porte en porte des ordures ménagères, 2021	67
Tableau 16 : Description du programme de gestion des matières recyclables en 2021.....	69
Tableau 17 : Description du programme de gestion des matières organiques en 2021	72
Tableau 18 : Synthèse des programmes de gestion des résidus verts en 2021	74
Tableau 19 : Population desservie et non desservie par un réseau d'égout municipal en 2021.	74
Tableau 20 : Population desservie et non desservie par un réseau d'égout municipal en 2021.	75
Tableau 21 : Description des programmes de gestion des boues municipales en 2021	76
Tableau 22 : Inventaire des fosses septiques, 2021	77
Tableau 23 : Caractéristiques de l'écocentre de Val-des-Sources.....	77
Tableau 24 : Caractéristiques du parc à conteneurs de Wotton	79
Tableau 25 : Partage des responsabilités pour la gestion des boues, 2021.....	84
Tableau 26 : Sites d'apport volontaire des débris de CRD, 2021.....	84
Tableau 27 : Coûts de collecte et de transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques 2021	85
Tableau 28 : Quantité et coûts associés à la collecte et à l'élimination des ordures ménagères des Serres du Saint-Laurent, 2021	86
Tableau 29 : Coûts annuels de traitement et d'élimination des matières résiduelles, 2021.....	87

Tableau 30 : Coûts de gestion des boues municipales, 2021	88
Tableau 31 : Coûts de gestion de l'écocentre, 2021.....	88
Tableau 32 : Coûts annuels de collecte, transport et traitement/élimination des matières résiduelles, 2021	89
Tableau 33 : Synthèse des retours de redevance à l'élimination aux municipalités de la MRC pour l'année 2021.....	89
Tableau 34 : Synthèse des montants de compensation pour la collecte sélective perçus par les municipalités, 2021.....	90
Tableau 35 : Synthèse des coûts des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles, 2021	90
Tableau 36 : Quantité d'ordures collectées par les municipalités et sources des informations, 2021	98
Tableau 37 : Quantité de matières recyclables collectées par les municipalités et sources des informations, 2021.....	98
Tableau 38 : Quantité de matières organiques collectées par les municipalités, 2021.....	99
Tableau 39 : Quantité de matières résiduelles collectées par les municipalités pour le secteur résidentiel, 2021	99
Tableau 40 : Estimation des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel excluant les petits ICI, 2021	100
Tableau 41 : Estimation des quantités des autres matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel, 2021	103
Tableau 42 : Estimation des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI, 2021	106
Tableau 43 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD, 2021.....	109
Tableau 44 : Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par matière.....	111
Tableau 45 : Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par secteur de génération, 2021	111
Tableau 46 : Provenance des matières résiduelles générées en 2021 selon le secteur	112
Tableau 47 : Comparaison des résultats de la MRC des Sources aux objectifs nationaux concernant les matières recyclables et les matières organiques, 2021.....	113
Tableau 48 : Comparaison des résultats de la MRC des Sources aux objectifs nationaux concernant les débris de CRD, 2021	114

Tableau 49 : Bilan des mesures du PGMR 2016-2020	118
Tableau 50 : Forces et faiblesses en gestion des matières résiduelles	123
Tableau 51 : Opportunités et menaces en gestion des matières résiduelles.....	124
Tableau 52 : Lieux d'enfouissement pouvant desservir la MRC	126
Tableau 53 : Orientations et objectifs pour le plan d'action 2024-2030 du PGMR	128
Tableau 54 : Cibles de récupération et échéancier de réalisation en fonction de la réalité régionale	131
Tableau 55 : Plan d'action 2023-2030	133
Tableau 56 : Mise en oeuvre et renouvellement du PGMR	143
Tableau 57 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles	144

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Territoires des municipalités de la MRC des Sources.....	34
Figure 2 : Localisation et densité de population des sept municipalités de la MRC	37
Figure 3 : Synthèse du profil des municipalités de la MRC.....	38
Figure 4 : Répartition des unités d’occupation résidentielle selon le type d’immeuble	41
Figure 5 : Répartition des unités d’occupation ICI selon le type d’activité	42
Figure 6 : Tranches d’âge de la population, 2016.....	43
Figure 7 : Niveau de scolarité de la MRC, 2016	44
Figure 8 : Revenu des ménages, 2016	44
Tableau 8 : Indicateurs économiques, 2016.....	45
Tableau 9 : Répartition des employés par secteur, 2016	46
Figure 9 : Répartition des employés par secteur d’emploi.....	47
Figure 10 : Catégorie d’organismes œuvrant dans la gestion des matières résiduelles	51
Figure 11 : Catégorie d’entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles	51
Tableau 10 : : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles	52
Figure 12 : Catégorie d’infrastructure de gestion de matières résiduelles	57
Figure 13 : Localisation des infrastructures de gestion des matières résiduelles	58
Tableau 11 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles.....	59
Tableau 12 : Caractéristiques des lieux d’enfouissement	60
Tableau 13 : Description des stations de traitement des eaux usées, 2021	62
Tableau 14 : Listes des règlements en vigueur en 2021.....	64
Tableau 15 : Description des ententes concernant la collecte de porte en porte des ordures ménagères, 2021	67
Figure 14 : Répartition des quantités de matières résiduelles enfouies, 2021	68
Tableau 16 : Description du programme de gestion des matières recyclables en 2021.....	69
Figure 15 : Répartition des quantités de matières recyclables récupérées, 2021	70
Tableau 17 : Description du programme de gestion des matières organiques en 2021	72
Figure 16 : Répartition des quantités de matières organiques récupérées, 2021	73

Tableau 18 : Synthèse des programmes de gestion des résidus verts en 2021	74
Tableau 19 : Population desservie et non desservie par un réseau d'égout municipal en 2021. 74	
Tableau 20 : Population desservie et non desservie par un réseau d'égout municipal en 2021. 75	
Tableau 21 : Description des programmes de gestion des boues municipales en 2021	76
Tableau 22 : Inventaire des fosses septiques, 2021	77
Tableau 23 : Caractéristiques de l'écocentre de Val-des-Sources.....	77
Tableau 24 : Caractéristiques du parc à conteneurs de Wotton	79
Figure 17 : Programmes municipaux de gestion des ordures, 2021	82
Figure 18 : Programmes municipaux de gestion des matières recyclables, 2021.....	83
Figure 19 : Programmes municipaux de gestion des matières organiques, 2021.....	83
Tableau 25 : Partage des responsabilités pour la gestion des boues, 2021.....	84
Tableau 26 : Sites d'apport volontaire des débris de CRD, 2021.....	84
Tableau 27 : Coûts de collecte et de transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques 2021	85
Tableau 28 : Quantité et coûts associés à la collecte et à l'élimination des ordures ménagères des Serres du Saint-Laurent, 2021	86
Tableau 29 : Coûts annuels de traitement et d'élimination des matières résiduelles, 2021.....	87
Tableau 30 : Coûts de gestion des boues municipales, 2021	88
Tableau 31 : Coûts de gestion de l'écocentre, 2021.....	88
Tableau 32 : Coûts annuels de collecte, transport et traitement/élimination des matières résiduelles, 2021	89
Tableau 33 : Synthèse des retours de redevance à l'élimination aux municipalités de la MRC pour l'année 2021.....	89
Tableau 34 : Synthèse des montants de compensation pour la collecte sélective perçus par les municipalités, 2021	90
Tableau 35 : Synthèse des coûts des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles, 2021	90
Figure 20 : Catégories de matières résiduelles pour l'inventaire des quantités générées	95
Tableau 36 : Quantité d'ordures collectées par les municipalités et sources des informations, 2021	98

Tableau 37 : Quantité de matières recyclables collectées par les municipalités et sources des informations, 2021.....	98
Tableau 38 : Quantité de matières organiques collectées par les municipalités, 2021.....	99
Tableau 39 : Quantité de matières résiduelles collectées par les municipalités pour le secteur résidentiel, 2021	99
Tableau 40 : Estimation des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel excluant les petits ICI, 2021	100
Figure 21: Taux de récupération des matières recyclables pour le secteur résidentiel, 2021...	101
Figure 22 : Taux de récupération des matières organiques pour le secteur résidentiel, 2021..	102
Tableau 41 : Estimation des quantités des autres matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel, 2021	103
Tableau 42 : Estimation des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI, 2021	106
Figure 23: Taux de récupération des matières recyclables pour le secteur ICI, 2021.....	107
Tableau 43 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD, 2021.....	109
Figure 24: Taux de récupération des résidus de CRD, 2013	110
Tableau 44 : Synthèse de l’inventaire des matières résiduelles par matière.....	111
Tableau 45 : Synthèse de l’inventaire des matières résiduelles par secteur de génération, 2021	111
Tableau 46 : Provenance des matières résiduelles générées en 2021 selon le secteur	112
Figure 26 : Taux de récupération par type de matières résiduelles par catégorie, tous secteurs confondus, 2021	113
Tableau 47 : Comparaison des résultats de la MRC des Sources aux objectifs nationaux concernant les matières recyclables et les matières organiques, 2021.....	113
Tableau 48 : Comparaison des résultats de la MRC des Sources aux objectifs nationaux concernant les débris de CRD, 2021	114
Tableau 49 : Bilan des mesures du PGMR 2016-2020.....	118
Tableau 50 : Forces et faiblesses en gestion des matières résiduelles	123
Tableau 51 : Opportunités et menaces en gestion des matières résiduelles.....	124
Tableau 52 : Lieux d'enfouissement pouvant desservir la MRC.....	126
Tableau 53 : Orientations et objectifs pour le plan d'action 2024-2030 du PGMR	128

Tableau 54 : Cibles de récupération et échéancier de réalisation en fonction de la réalité régionale	131
Tableau 55 : Plan d'action 2023-2030	133
Tableau 56 : Mise en oeuvre et renouvellement du PGMR	143
Tableau 57 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles	144

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

3RV-E :	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
ARPE :	Association de récupération des produits électroniques
BFS :	Boues de fosses septiques
CRD :	Construction, rénovation, démolition
ICI :	Industries, commerces et institutions
IPC :	Indice des prix à la consommation
ISÉ :	Information, sensibilisation et éducation
ISQ :	Institut de la statistique du Québec
LET :	Lieu d'enfouissement technique
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMOT :	Ministères des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MDDELCC :	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC :	Municipalité régionale de comté
PCVPM :	Papier, carton, verre, plastique et métal
PGMR :	Plan de gestion des matières résiduelles
PME :	Petites et moyennes entreprises
RDD :	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP :	Responsabilité élargie des producteurs
SCIAN :	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SOGHU :	Société de gestion des huiles usagées
SOMAE :	Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux
U.O.:	Unités d'occupation
VHU :	Véhicules hors d'usage

LEXIQUE

Autre matière organique : Matière résiduelle d'origine domestique et potentiellement compostable, par exemple : fibres sanitaires (couches, serviettes hygiéniques, mouchoirs, papiers à main), cigarettes, cendre, litières et excréments d'animaux, etc.

Bac roulant : Contenant sur roues conçu pour recevoir les matières résiduelles, les matières recyclables ou valorisables, muni d'un couvercle hermétique et d'une prise permettant de le verser dans un véhicule de collecte à l'aide d'un verseur automatisé ou semi-automatisé ou d'un bras automatisé ou semi-automatisé.

Biogaz : Gaz produit par la décomposition des résidus organiques dans un milieu à air raréfié.

Biométhanisation : Procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de biogaz, mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé digestat. Les intrants à la production de biogaz par le procédé de biométhanisation peuvent être du fumier, du lisier, du purin, des déchets organiques des ménages et de l'industrie agroalimentaire, des plantes énergétiques et des boues de stations d'épuration.

Boues : Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable. Résidus organiques solides, semi-solides ou liquides, obtenus après le traitement primaire ou secondaire des eaux usées. Selon la nature des effluents et le type de traitement appliqué, les caractéristiques des boues seront extrêmement variables d'une source à l'autre.

Branche : Branche amassée lors de collectes municipales spéciales (incluant les arbres de Noël, lorsqu'applicable), lors de travaux d'émondage d'origine municipale ou par l'entremise des écocentres ainsi que de toute autre infrastructure de gestion.

Cendre : Une des catégories de matières rejetées par un incinérateur. Les cendres sont produites par le processus de combustion et de récupération des particules et contaminants lors de l'incinération des déchets. On compte deux types de cendres qui diffèrent par leurs contenus et leurs propriétés : les cendres de grille et les cendres volantes.

Centre de récupération et de tri : Les centres de récupération et de tri se distinguent des récupérateurs par la gamme étendue des équipements qu'ils utilisent pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective. Les centres de récupération et de tri effectuent souvent le traitement de matières qui proviennent de récupérateurs qui ne disposent pas des équipements requis ou qui n'ont pas la capacité de traitement exigée.

Centre de transbordement : Lieu aménagé pour recevoir des chargements de matières résiduelles, de débris de CRD, de résidus encombrants ou autres déchets en vue de leur transport vers un lieu d'élimination ou un lieu de valorisation.

Collecte à trois voies : Terme qui inclut les collectes en bordure de rue suivantes : collecte des déchets, collecte sélective des matières recyclables et collecte des matières organiques.

Collecte sélective : Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou d'une collecte de porte en porte en bordure de rue.

Compost : Procédé biologique contrôlé de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matière organique.

Compostage : a) Méthode de traitement des matières résiduelles solides par la décomposition biochimique de celles-ci. b) Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Compostage domestique : Action, pour les occupants d'une résidence, de composter, à leur domicile, les matières résiduelles organiques qu'ils génèrent.

Consigne : Somme d'argent perçue lors de l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour favoriser la réutilisation ou la récupération de son emballage, après consommation.

Contenant : Poubelle, bac roulant, sac, boîte ou tout autre contenant destiné à entreposer des matières résiduelles.

Débris de construction, de rénovation ou de démolition (CRD) : Matières résiduelles provenant de travaux de construction, de rénovation ou de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, notamment, la pierre, les gravats ou plâtras, les pièces en béton, de maçonnerie ou de pavage, les matériaux de revêtement, le bois, le métal, le verre, les textiles et les plastiques servant, généralement, dans l'industrie de la construction.

Déchetterie : synonyme d'écocentre (voir définition).

Déchet ultime : Déchet issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles.

Dépôt en tranchées : Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu peuplées et éloignées des lieux d'élimination.

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable permet d'assurer un juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.

Écocentre : Lieu de dépôt de matières résiduelles qui ne sont pas collectées par la collecte régulière ou la collecte sélective de porte en porte. La plupart du temps, il s'agit d'un parc à conteneurs aménagé de façon à recevoir une grande variété de matériaux. Généralement, on peut y déposer des résidus encombrants réutilisables ou recyclables tels que du bois, des métaux, de la terre et des gravats, des meubles, des appareils électroménagers, etc. Les services peuvent s'étendre aux résidus domestiques dangereux (RDD) et, dans certains cas, un préposé dirige les citoyens. Autant que possible, les matières résiduelles apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage ou la valorisation. L'écocentre est aussi connu sur le terme de parc à conteneurs ou de déchetterie.

Élimination : Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, notamment, par enfouissement ou incinération y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Émissions atmosphériques : Une des catégories de matières rejetées par un incinérateur. Chaque tonne de matières résiduelles incinérées produit environ 5 000 m³ de gaz de combustion dont, le CO² et l'eau représentent 99 % du volume sous forme de vapeur. Les composés problématiques, polluants, se retrouvent dans le 1 % restant.

Entreprise d'économie sociale : Entreprise du secteur de l'économie sociale, sans but lucratif, qui s'inspire de valeurs démocratiques et qui vise à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans une société.

Entreprise de deuxième transformation du bois : Entreprise utilisant des résidus de bois, tels des copeaux et sciures, spécialisée dans la fabrication de panneaux agglomérés, de granules énergétiques, de paillis, etc. À titre d'exemple, celles-ci regroupent les menuiseries de composants préfabriqués, de contenants et de palettes de bois, de produits de charpente, d'armoires, de comptoirs et de portes en bois, etc. Moins de 2 000 entreprises de ce type sont implantées au Québec.

Ferrailles : Débris de pièces en fer, fonte ou acier, vieux fers hors d'usage.

Fibres cellulósiques : Papier journal, revues et magazines, papier de bureau, imprimés, carton plat et ondulé, laminés et composites, contenants multicouches, autres emballages de papier, etc.

Fosse septique : Réservoir étanche destiné à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères avant leur évacuation vers un élément épurateur.

Herbicyclage : Recyclage du gazon tondu, qu'on laisse se décomposer directement au sol plutôt que de le destiner au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination.

Incinération : Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné principalement à réduire celles-ci en mâchefer, cendres et en gaz.

Institutions : Dans le présent document, le terme institutions inclut les hôpitaux, les CLSC, les écoles, les collèges, les universités ainsi que les édifices publics de tous les paliers (municipal, provincial et fédéral).

Lieu d'enfouissement technique : Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de manière à réduire et à contrôler la contamination générée par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Lixiviat : Liquide ayant percolé au travers d'une masse de matières résiduelles ou de résidus et ayant extrait, par lessivage, certains éléments contaminants. Synonyme : eaux de lixiviation.

Mâchefer : Produit dur, vitreux ou spongieux, souvent ferrugineux, résultant de la fusion et de l'agglomération des résidus de l'incinération d'ordures ménagères et de déchets urbains. Le mâchefer est parfois utilisé comme agrégat dans la fabrication de certains bétons et mortiers ou comme matériel de sous-fondation pour la réalisation de chaussées et de remblais artificiels.

Matériaux secs : Voir débris de construction, de rénovation et de démolition.

Matière organique ou putrescible : Matière qui peut se décomposer sous l'action de bactéries en présence ou en absence d'oxygène. Par exemple : coquilles d'œufs, bran de scie, feuilles mortes, résidus de table, etc.

Matière recyclable : Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectée selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

Matière résiduelle : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Matière secondaire : Matière organique ou matière recyclable destinée au recyclage, à la valorisation ou à la mise en valeur.

Métal : Canettes en aluminium, consignées ou non, papier aluminium et contenant en métaux ferreux ou non ferreux, aérosols et tubes métalliques, autres métaux (clous, ustensiles, tuyaux, tôle, etc.).

Mise en valeur : Utilisation de matières ou de produits issus de matières résiduelles.

Ordures ménagères : Matière résiduelle générée par les ménages, ramassée par la collecte régulière municipale et généralement, destinée à l'élimination.

Plastique : Bouteilles de boissons consignées ou non, bouteilles et contenants alimentaires (identifiées des numéros 1, 2, 3, 4 et 5), seaux et chaudières, contenants et emballages PLA¹, contenants et emballages numéro 6 (expansé ou non), pellicule et sacs d'emballages, films plastiques et laminés ainsi que tout autre plastique.

¹ Plastique alimentaire.

Récupération : Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur recyclage ou leur valorisation.

Recyclage : Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques dans le cycle biologique, principalement, par l'épandage sur le sol.

Réduction à la source : Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Rejets de centre de valorisation : Résidus ou déchets qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part recyclable ou valorisable.

Résidence isolée : Habitation unifamiliale ou multifamiliale comprenant six (6) chambres à coucher ou moins et qui n'est pas raccordée à un système d'égout autorisé par le ministre en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q. c.Q-2).

Résidus domestiques dangereux (RDD) : Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le *Règlement sur les matières dangereuses* (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse. Cela comprend les acides, les engrais, les batteries et les piles, les huiles usées et les filtres, les lampes au mercure et fluocompactes, les médicaments, les peintures, les pesticides, les contenants de propane, les antigels, les produits d'entretien et de nettoyeurs, les produits chimiques pour piscine et les autres produits similaires. Cela comprend également les résidus de technologies de l'information et de la communication (TIC) comme les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras et les systèmes audio.

Résidus encombrants : Matières résiduelles non industrielles, qui en raison de leur taille, de leur volume ou de leur poids ne sont pas ramassées par la collecte régulière des ordures ménagères.

Résidus encombrants métalliques : Gros électroménagers (laveuses, réfrigérateurs, sécheuses, tondeuses à gazon, lave-vaisselle, etc.) et petits électroménagers (grille-pain, fours à micro-ondes, bouilloires, etc.).

Résidus encombrants non métalliques : Meubles en bois, antiquités, matelas, toiles de piscine, meubles de jardin, etc.

Résidus de table ou restes de table : Matières organiques générées à l'intérieur d'une résidence et généralement désignées par les rejets de cuisine. Le terme inclut toute partie de fruits, de légumes, de viandes, de poissons, de produits laitiers, d'œufs ou d'autres produits alimentaires. Les produits suivants

font également partie de cette catégorie : les papiers et les cartons souillés d'aliments, les cendres froides, les papiers-filtres à café, les sachets de thé, ainsi que les mouchoirs en papier et les essuie-tout.

Résidus organiques : Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire) et qui ont la propriété de se dégrader biologiquement ou de se composter. Également utilisé dans le même sens : matière organique ou matière putrescible.

Résidus ultimes : Résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement recyclables ou valorisables.

Résidus verts : Résidus de nature végétale associés à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.

Ressourcerie : Centre communautaire de récupération, de réparation, de revalorisation et de revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et à la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Textile : Vêtements, draps, serviettes, rideaux, torchons, etc.

Tri à la source : Séparation des différents types de matières résiduelles au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de recyclage, de mise en valeur ou d'élimination.

Unité d'occupation : Logement, local, institution, édifice municipal, petit commerce, petit bureau d'affaires, etc., identifiés par un numéro civique sur le territoire d'une municipalité.

Unité d'occupation industrielle, commerciale et institutionnelle (ou unité d'occupation ICI) : De façon générale, une unité d'occupation ICI comprend toute industrie, commerce et institution, incluant les communautés religieuses, les logements gouvernementaux ou paragouvernementaux ayant un établissement sur le territoire d'une municipalité locale à l'égard de laquelle la MRC a compétence en matière de gestion des matières résiduelles. Si le contexte l'exige, elle inclut la superficie totale occupée par un commerce dans un centre commercial à moins que ce commerce ait accès à un conteneur ou un contenant qui est mis à sa disposition par le centre commercial où il est situé.

Unité d'occupation résidentielle : De façon générale, une unité d'occupation résidentielle inclut toute maison unifamiliale permanente, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (immeuble occupé par un ou des commerces et par un ou des logements), un condominium, occupé de façon permanente ou saisonnière ainsi que chaque maison mobile, habitation saisonnière, maison de ferme. Dans le cas d'une maison de chambres, une unité résidentielle est comptabilisée pour chaque groupe de quatre chambres comprises dans ladite maison de chambres, lorsque lesdites chambres ne comportent aucune cuisinière ni four à micro-ondes ou tout autre appareil pouvant servir à la préparation des repas.

Valorisation : Toute opération visant, par le recyclage, le traitement biologique (dont, le compostage, la biométhanisation ou autres technologies), l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme de « valorisation ».

Verre : Contenants et bouteilles en verre, consignés ou non, ainsi que verre plat et autre verre.

CONTEXTE

Conformément à la LQE et à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources avait procédé à la rédaction de son deuxième *Plan de gestion des matières résiduelles*. Ce plan a été approuvé le 1^{er} février 2017 par le ministre de l'Environnement² et a ensuite été adopté officiellement par le conseil de la MRC, le 26 octobre 2016. Il est entré en vigueur le 2 mars 2017.

La MRC amorce actuellement le processus de révision de ce plan de gestion. Cette révision doit être en lien avec les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son *Plan d'action 2019 - 2024*, adoptée en 2019 par le gouvernement du Québec.

Objectif fondamental

Éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime

Enjeux majeurs de la Politique

- Mettre un terme au gaspillage des ressources
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles

Objectifs quantitatifs du plan d'action national établi pour 2019-2024³

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitants
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Recycler 60 % de la matière organique
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

² Ancienne appellation en vigueur en 2003 pour désigner le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP).

³ L'atteinte des cibles est prévue en 2023 d'après le Plan d'action provincial.

Objectif de la stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions (ICI) d'ici 2025
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030
- Réduire de 270 000 t éq. de CO₂ les émissions de gaz à effet de serre en 2030

Conformément aux alinéas 1 à 9 de l'article 53.9 de la LQE, le PGMR doit inclure certains éléments prioritaires. Le PGMR s'articule donc autour de quatre chapitres tels que définis dans les lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles publiées par le MELCCFP :

Chapitre 1 Système local de gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none">• Description du territoire d'application• Inventaire et description des ressources• Portrait actuel de la gestion des matières résiduelles
Chapitre 2 Inventaire des matières résiduelles générées	<ul style="list-style-type: none">• Secteur résidentiel• Secteur Industries, commerces et institutions (ICI)• Secteur Construction, rénovation et démolition (CRD)
Chapitre 3 Diagnostic territorial	<ul style="list-style-type: none">• Orientations et objectifs à atteindre• Concept du plan d'action
Chapitre 4 Description des mesures prévues	<ul style="list-style-type: none">• Présentation du plan d'action 2024-2030• Suivi et surveillance de la mise en oeuvre

Le PGMR est rédigé pour inclure l'ensemble des matières résiduelles visées par la Politique québécoise et générées sur le territoire de planification, soit la MRC des Sources.

Le tableau 1 présente la liste des matières résiduelles visées par le PGMR.

Tableau 1 : Matières résiduelles visées par le PGMR

CATÉGORIE	SOUS-CATÉGORIE
Matières recyclables acceptées pour la collecte sélective	Matières recyclables du secteur résidentiel Matières recyclables du secteur ICI
Matières organiques putrescibles excluant les résidus de transformation industrielle	Résidus alimentaires du secteur résidentiel Résidus alimentaires du secteur ICI Boues municipales Boues de papetières Boues de fosses septiques
Débris de CRD	Agrégats : pierre, brique, béton, asphalte Non-agrégats : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, métaux, plastique, etc.
Résidus de transformation industrielle	En fonction des industries sur le territoire
RDD, incluant les produits visés par les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP)	Peintures Huiles et antigels Produits électroniques Piles et batteries Pesticides et engrais Produits nettoyants d'usage domestique
Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière	Véhicules hors d'usage Textiles Contenants consignés Pneus hors d'usage Résidus encombrants
Résidus d'activités municipales	Résidus des activités de balayage de rues Abrasifs
Résidus des activités de gestion des matières résiduelles	Cendres Mâchefers Résidus de centre de valorisation Autres résidus issus du recyclage, de la valorisation, ou de l'élimination
Sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles	Compost Digestat Chaleur, gaz, énergie, eau chaude, vapeur Lixiviat

CHAPITRE 1

Systeme régional de gestion des matières résiduelles

DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

La description du territoire d'application vise à déterminer les aspects du territoire de planification afin d'adapter les mesures du plan d'action aux spécificités régionales. La description du territoire comprend une présentation des portraits géographique, démographique et socio-économique de la MRC.

Cette section a été établie à partir de données issues des sources suivantes :

- Données statistiques : ISQ et Statistique Canada;
- Répertoire des municipalités : MAMH;
- Sommaires des rôles de l'évaluation foncière obtenus auprès de chaque municipalité;
- Schéma d'aménagement 2^e génération, MRC des Sources;
- Recherche socioéconomique par code SCIAN, Emploi Québec.

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

1.1.1 Description de la MRC

Le territoire de la MRC couvre une superficie de 785 km², soit 7,5 % du territoire de l'Estrie.

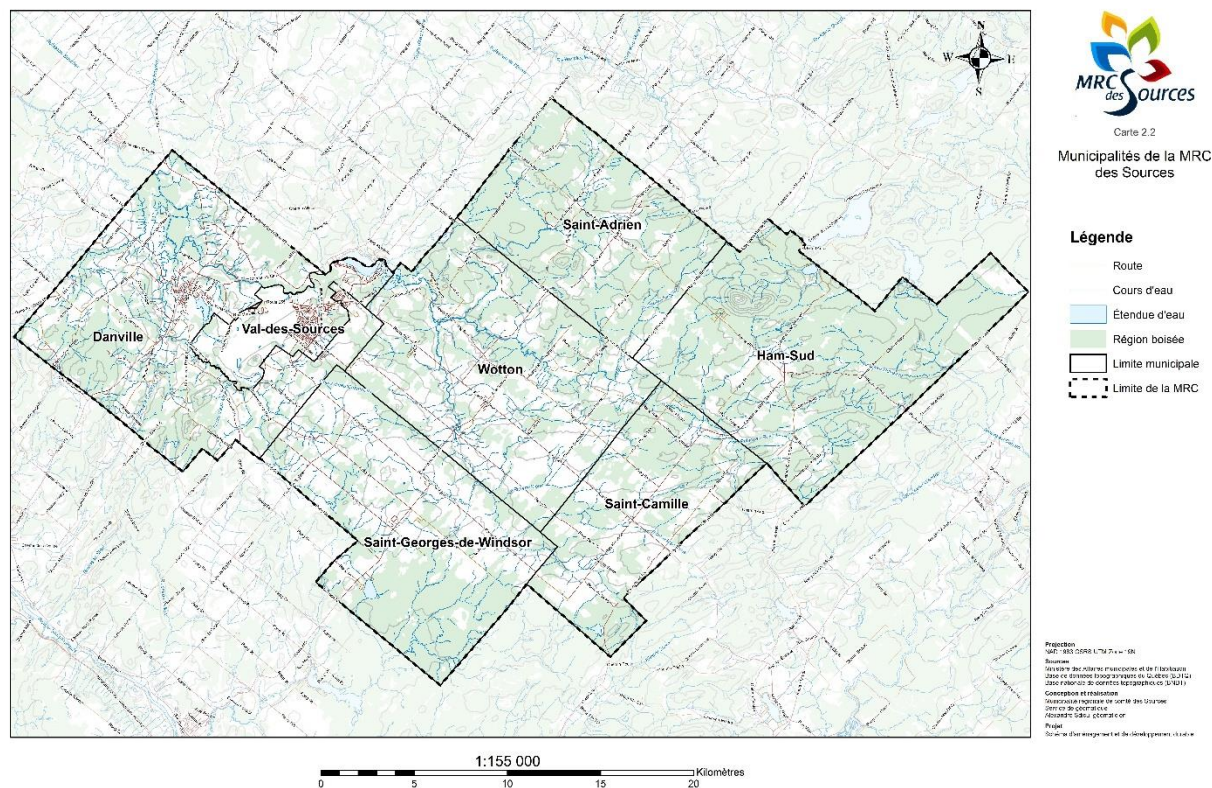
La MRC des Sources s'appelait auparavant la MRC de L'Or-Blanc, puis la MRC d'Asbestos. Son nom actuel a été adopté en 2006. Ce nom a été choisi, car les sept municipalités constitutives de la MRC sont à la tête du bassin versant de la rivière Nicolet. Le territoire comprend une autre rivière (la rivière Danville), ainsi que trois lacs et deux étangs d'envergure.

La figure 1 ci-après présente la localisation de la MRC à l'échelle de l'Estrie.

La MRC des Sources est située au nord-ouest de la région de l'Estrie (région administrative 05) et est contigüe à la région du Centre-du-Québec (région administrative 17). La MRC est entourée de la MRC du Val-Saint-François, de la MRC du Haut-Saint-François, de la MRC d'Arthabaska, de la MRC de l'Amiante, ainsi que de la MRC de Drummond.

Trois grandes villes se trouvent à proximité de la MRC : Drummondville (50 km), Victoriaville (35 km) et Sherbrooke (35 km).

Figure 1: Territoires des municipalités de la MRC des Sources



Source : CLD des Sources, 2015

La MRC des Sources bénéficie de plusieurs points d'accès par le réseau routier interrégional dont :

- Les routes 116 et 216 dans l'axe nord-sud, qui desservent respectivement Victoriaville et Sherbrooke;
- Les routes 255, 249 et 257 dans l'axe est-ouest, qui desservent respectivement la route 132, Windsor et le parc national du Mont-Mégantic.

Le tableau 2 présente les affectations du territoire en vigueur en 2021 en pourcentage pour chacune des municipalités.

La MRC des Sources est un territoire majoritairement rural. À l'échelle de la MRC, 43,90 % du territoire est dédié à l'industrie agroalimentaire et 46,48 % du territoire est occupé par l'industrie agroforestière. Par ailleurs, 0,23 % du territoire a une vocation rurale tandis que seulement 1,94 % du territoire a une vocation urbaine.

Il est à noter que la MRC des Sources s'est dotée d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en mai 2022 et que le processus de révision du PGMR s'insère dans les orientations et objectifs de l'Agenda 21.

Tableau 2 : Répartition du territoire en fonction de son affectation

Municipalité	Répartition du territoire en affectation										
	Agricole	Agro-Industrielle	Agro-forestière	Conservation naturelle	Habitation rurale	Industriolo-minière	Industrielle	Récréo-forestière	Récréo-touristique	Urbaine	Villégiature
Danville	46,36 %	0,00 %	46,55 %	0,07 %	0,00 %	1,99 %	0,32 %	0,00 %	1,36 %	2,86 %	0,48 %
Ham-Sud	17,18 %	0,00 %	68,91 %	0,20 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	13,11 %	0,00 %	0,18 %	0,42 %
Saint-Adrien	21,12 %	0,00 %	77,63 %	0,00 %	0,86 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,35 %	0,02 %
Saint-Camille	56,49 %	0,00 %	31,76 %	0,40 %	1,13 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,37 %	0,00 %
Saint-Georges-de-Windsor	65,15 %	0,00 %	34,29 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,26 %	0,29 %
Wotton	68,52 %	0,11 %	29,61 %	0,05 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,11 %	0,29 %	1,31 %
Val-des-Sources	0,73 %	0,00 %	6,37 %	1,59 %	0,00 %	45,64 %	6,46 %	0,00 %	4,98 %	29,17 %	5,07 %
MRC des Sources	43,90 %	0,02 %	46,48 %	0,17 %	0,23 %	2,22 %	0,32 %	2,52 %	0,48 %	1,94 %	0,67 %

Source : MRC des Sources, Schéma d'aménagement 2^e génération

La MRC des Sources est la première MRC au Québec à avoir adopté un Agenda 21 local en février 2014. Cette démarche vise à intégrer la notion de développement durable et de ses principes dans tous les aspects de gestion du territoire incluant la gestion des matières résiduelles, et ce, en lien avec les territoires proches et lointains. Cet outil de planification intersectoriel inclut des objectifs stratégiques spécifiques à la gestion de l'environnement ainsi que des objectifs plus larges sur lesquels la gestion des matières résiduelles a un impact tel que l'amélioration de l'image médiatique de la MRC.

Le tableau 3 présente les caractéristiques des sept municipalités de la MRC des Sources. Les trois municipalités les plus peuplées sont en gras.

Tableau 3 : Caractéristiques des municipalités

Municipalité	Statut juridique	Population (2016)	Population saisonnière ⁴	Population équivalente ⁵	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²) ⁶
Val-des-Sources	Ville	6 823	231	7 357	31	220,1
Danville	Ville	3 889	119	4 008	153	25,42
Ham-Sud	Municipalité	233	115	348	152	1,5
Saint-Adrien	Municipalité	538	55	593	98	5,5
Saint-Camille	Municipalité de canton	554	53	607	83	6,7
Saint-Georges-de-Windsor	Municipalité	961	124	1 085	127	7,6
Wotton	Municipalité	1 425	157	1 582	144	9,9
TOTAL	-	14 423	854	15 580	788	18,2

Source : Répertoire des municipalités (MAMH) et calculs faits par la MRC des Sources à partir des sommaires des rôles de l'évaluation foncière des municipalités.

La densité de population varie de 1,5 à 220,1 habitants par km² sur les sept municipalités et présente une densité moyenne de 18,2 habitants par km² sur le territoire de la MRC (comparativement à 31,2 habitants par km² pour l'Estrie et à 6 habitants par km² pour le Québec).

La figure 2 permet de localiser les sept municipalités de la MRC les unes par rapport aux autres en plus de présenter la densité de population de chaque municipalité.

⁴ Nombre de chalets multiplié par le nombre de personnes par ménage (2.2) (selon l'hypothèse que le séjour moyen est d'une durée de six mois)

⁵ Population permanente + population saisonnière (la population étudiante est considérée comme nulle)

⁶ Population permanente/superficie

Figure 2 : Localisation et densité de population des sept municipalités de la MRC



Carte 2.8
Densité de population
sur le territoire de la
MRC des Sources en 2018

Légende

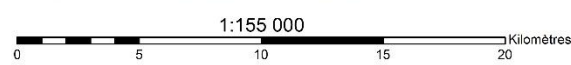
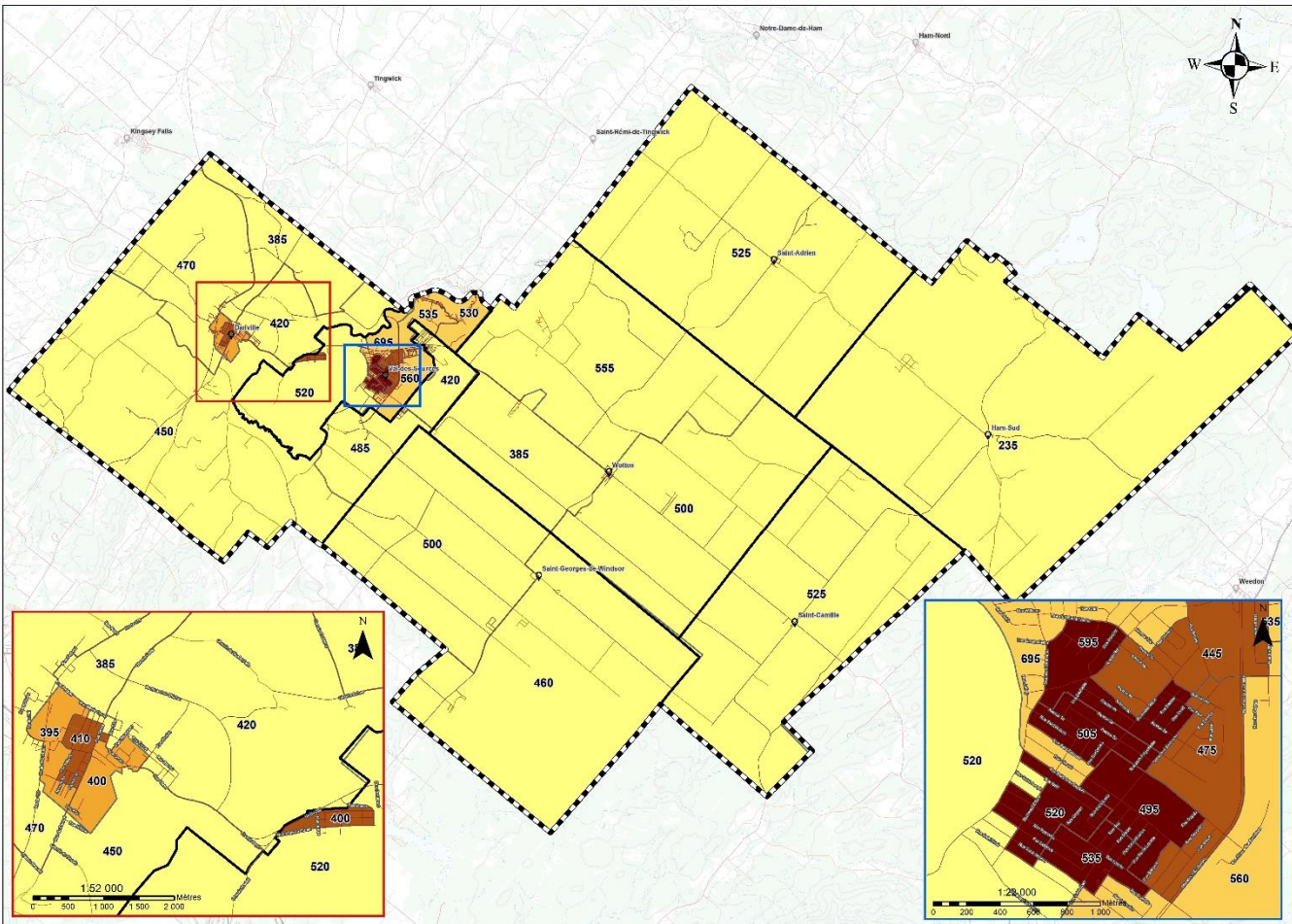
- Villes et villages
- Route pavée
- Route non pavée
- Limite municipale
- Limite de la MRC

Densité de population*

- Faible
- Moyennement faible
- Moyen
- Moyennement élevée
- Élevée

*La densité de population est calculée à partir des surfaces d'aire de diffusion de Postes Canada et des données de population de Statistique Canada 2016.

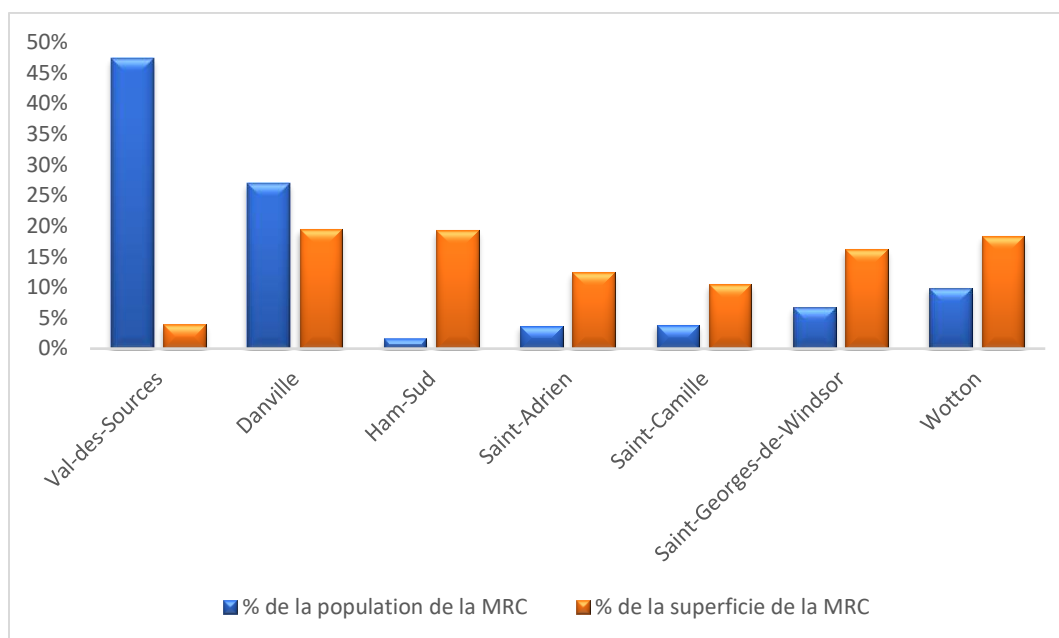
Projection
NAD 1983 CSRS UTM Zone 18N
Sources
Mairie des Ateliers municipales et de l'Installation
Base de données topographiques du Québec (BDTQ)
Bases nationales de données topographiques (BNDET)
Statistique Canada 2016
Conception et réalisation
Municipalité régionale du comté des Sources
Service de géomatique
Alexandre Bédou géomaticien
Projet
Schéma d'aménagement et de développement durable



Source : CLD des Sources, 2015

La figure 3 synthétise la proportion de la population et de la superficie de chaque municipalité par rapport à celles de la MRC.

Figure 3 : Synthèse du profil des municipalités de la MRC



Source : Répertoire des municipalités (MAMMH)

Il est important de noter les différents points distinctifs caractérisant la région de la MRC des Sources :

- La population est concentrée dans les deux zones urbaines, Val-des-Sources et de Danville, qui représentent à elles seules 74 % de la population totale de la MRC répartie sur 23 % de sa superficie;
- Les municipalités de taille moyenne sont Saint-Georges-de-Windsor et Wotton qui représentent environ 17 % de la population totale de la MRC. Les municipalités de Saint-Adrien, Ham-Sud et Saint-Camille représentent seulement 10 % de la population;
- La densité de population de la MRC des Sources est de 18,2 habitants par km². Les écarts de densité moyenne entre les différentes municipalités sont très importants (la densité la plus faible correspond à 1,5 habitant par km² à Ham-Sud tandis que la densité la plus forte est de 220,1 habitants par km² à Val-des-Sources);
- La variation saisonnière de la population au sein de la MRC est minime (la population saisonnière est estimée à 854 personnes sur six mois de l'année), même s'il y a plusieurs lacs et rivières sur le territoire de la MRC, où se concentrent les activités de villégiature.

1.2 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

1.2.1 Caractéristiques des ménages

La taille moyenne des ménages sur le territoire de la MRC était de 2,3 personnes en 2016, ce qui correspond à la taille moyenne des ménages établie pour le Québec. Le tableau 4 permet de constater que les variations entre les différentes municipalités composant la MRC sont faibles. La taille moyenne la plus élevée est atteinte par la municipalité de Wotton (2,44 personnes par ménage).

Tableau 4 : Nombre et taille moyenne des ménages des municipalités de la MRC, 2016

Municipalité	Population totale	Nombre de ménages	Nombre de personnes/ménage
Val-des-Sources	6 786	3 220	2,1
Danville	3 826	1 740	2,2
Ham-Sud	235	110	2,1
Saint-Adrien	522	225	2,3
Saint-Camille	529	215	2,4
Saint-Georges-de-Windsor	958	390	2,5
Wotton	1 430	585	2,4
Total	14 286	6 485	2,2

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016

1.2.2 Projections démographiques

Le tableau 5 présente l'évolution de la population attendue de 2020 à 2041. Les projections démographiques sur l'ensemble de la MRC annoncent une augmentation de la population de 1,6 %.

Tableau 5 : Évolution démographique 2020-2041

Perspective démographique	2020	2025	2030	2035	2040	2041	Variation 2011-2041
Population	14 407	14 537	14 587	14 611	14 635	14 641	+ 1,6 %

Source : ISQ, Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041

1.3 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'identification des caractéristiques sociales et des activités économiques sur le territoire de la MRC est essentielle pour l'élaboration du PGMR, notamment pour catégoriser les types de matières résiduelles produites et estimer les quantités qui y sont générées.

1.3.1 Caractéristiques de l'habitat

La MRC des Sources comptabilise 6 862 unités d'occupation. Les unités d'occupation sont concentrées dans les villes de Val-des-Sources et de Danville.

Les unités d'occupation résidentielle sont majoritairement de type unifamilial (62 %), ce qui est cohérent avec le caractère rural de la MRC. Les immeubles de type plex représentent 27 % des unités résidentielles et sont majoritairement présents à Val-des-Sources. Les grands multi logements sont assez rares (6 % des unités) et se retrouvent également à Val-des-Sources et Danville. Un total de 11 % des unités d'occupation résidentielle du territoire sont des chalets. On observe que les chalets sont peu nombreux en proportion dans les villes de Val-des-Sources et de Danville.

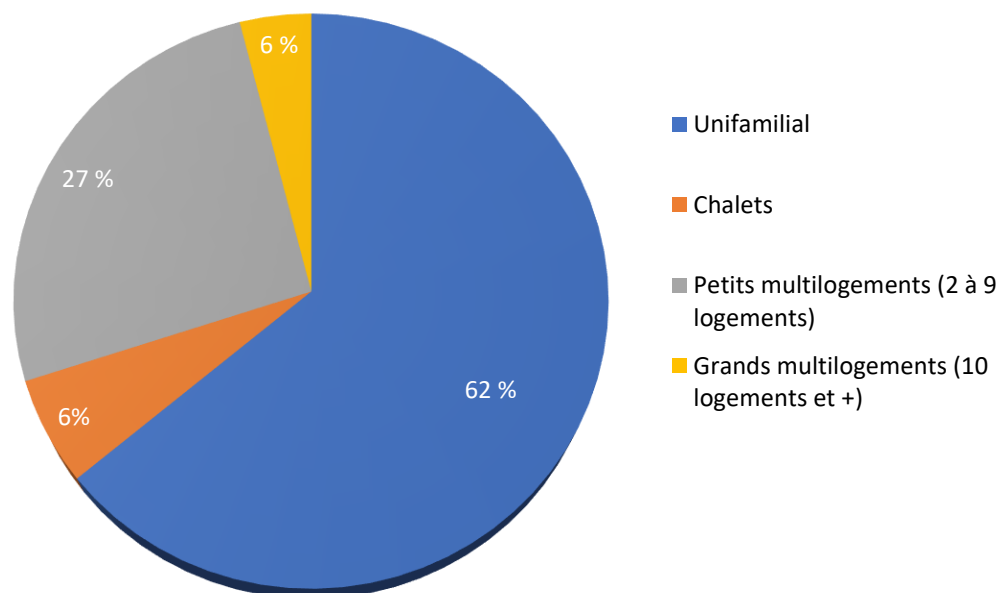
Le tableau 6 et la figure 4 présentent la répartition des unités d'occupation résidentielle de chaque municipalité en fonction de leur type.

Tableau 6 : Nombre de logements

Municipalité	Nombre de logements par type					% de chalets sur le nombre de logements
	Unifamilial	Chalet	Petit multilogement (2 à 9 logements)	Grand multilogement (10 logements et +)	Total d'unité d'occupation	
Val-des-Sources	1 801	105	1 297	331	3 534	3%
Danville	1 254	54	376	37	1 721	3 %
Ham-Sud	100	46	8	0	154	30 %
Saint-Adrien	178	25	30	0	233	11 %
Saint-Camille	163	24	29	10	226	11 %
Saint-Georges-de-Windsor	300	55	35	0	390	14 %
Wotton	436	69	99	0	604	11 %
Total MRC	4 232	378	1 874	378	6 862	
Total MRC (%)	62 %	6 %	27 %	6 %	100 %	

Source : Sommaires des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2021, compilation MRC

Figure 4 : Répartition des unités d'occupation résidentielle selon le type d'immeuble



Le tableau 7 et la figure 5 présentent la répartition des unités d'occupation des institutions, commerces et industries (ICI) de chaque municipalité en fonction de leur activité.

Tableau 7 : Profil des unités d'occupation ICI selon le type d'activité

Municipalité	Nombre d'industries	Nombre de commerces	Nombre d'institutions	Total	Nombre de bâtiments de ferme
Val-des-Sources	21	103	17	141	5
Danville	25	56	22	100	161
Ham-Sud	0	6	7	9	27
Saint-Adrien	0	5	4	9	63
Saint-Camille	1	9	4	14	92
Saint-Georges-de-Windsor	1	10	4	15	139
Wotton	2	20	7	29	189
Total MRC	35	217	65	317	653
Total MRC (%)	11 %	68 %	21 %	100 %	-

Source : Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2021

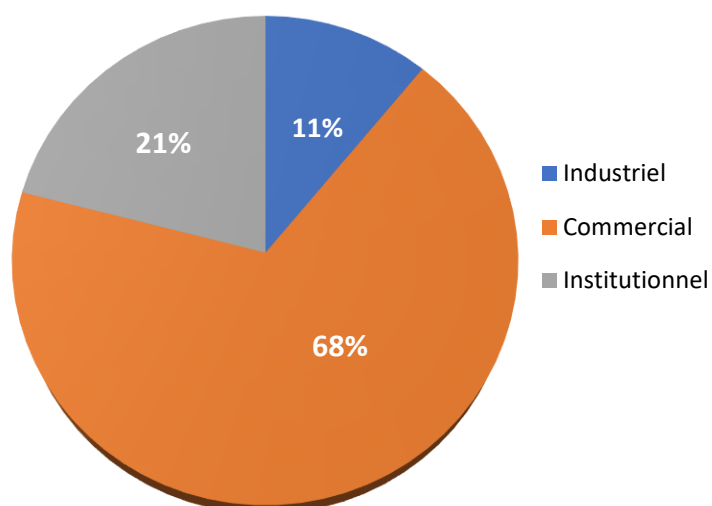
La plupart des industries sont localisées à Val-des-Sources. Les commerces, bien que situés majoritairement à Val-des-Sources, se retrouvent aussi à Danville, et en moindre proportion, à Wotton. Ces trois municipalités sont également celles où l'on retrouve des parcs industriels.

La proportion d'institutions par municipalité est moins variable.

Le faible nombre d'ICI a un impact sur leurs modalités de collecte des matières résiduelles et explique que, pour la plupart des municipalités, ces établissements sont intégrés à la collecte résidentielle.

Les unités d'occupation ICI présentes sur le territoire ont très majoritairement des usages commerciaux (68 % du nombre d'unités d'occupation ICI total). Le secteur industriel ne représente que 11 % des unités d'occupation ICI contre 21 % pour les institutions.

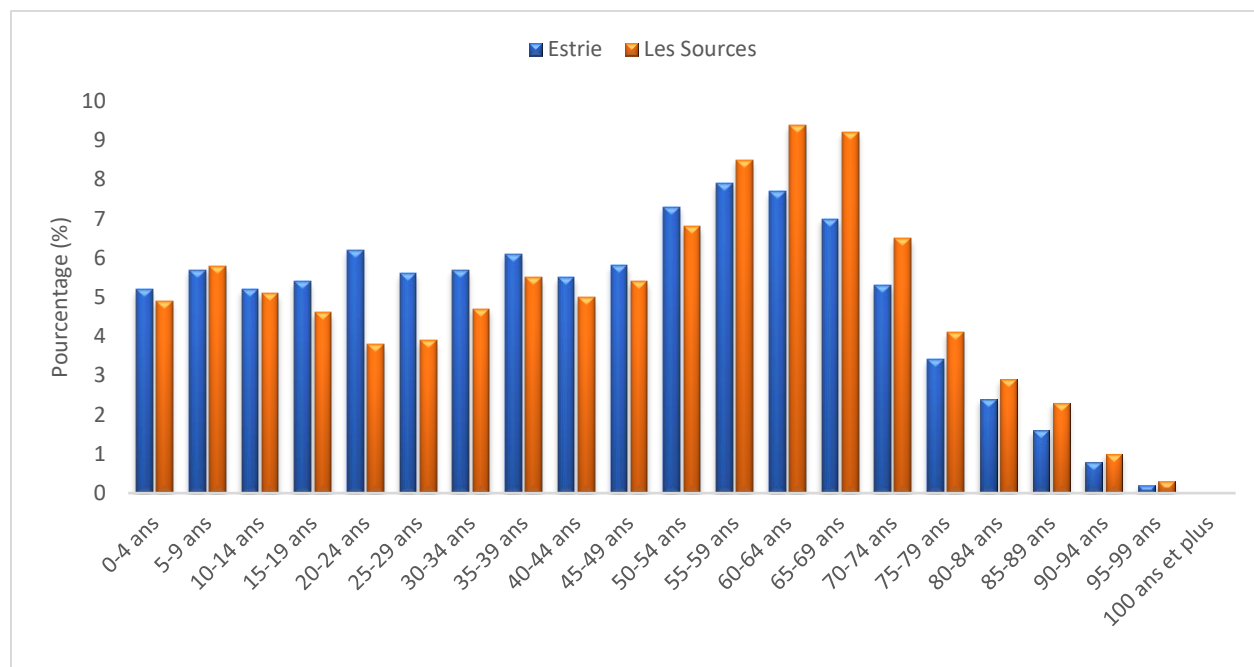
Figure 5 : Répartition des unités d'occupation ICI selon le type d'activité



1.3.2 Caractéristiques sociales

La figure 6 permet de comparer la répartition de la population de la MRC des Sources par tranches d'âge à celle de l'Estrie. On observe notamment que la population de la MRC est vieillissante. En effet, en 2016, l'âge médian de la population était de 51 ans, contre 44,5 ans pour l'Estrie. En 2011, l'âge médian de la MRC était de 48,7 ans alors qu'il était de 43,0 ans en Estrie.

Figure 6 : Tranches d'âge de la population, 2016

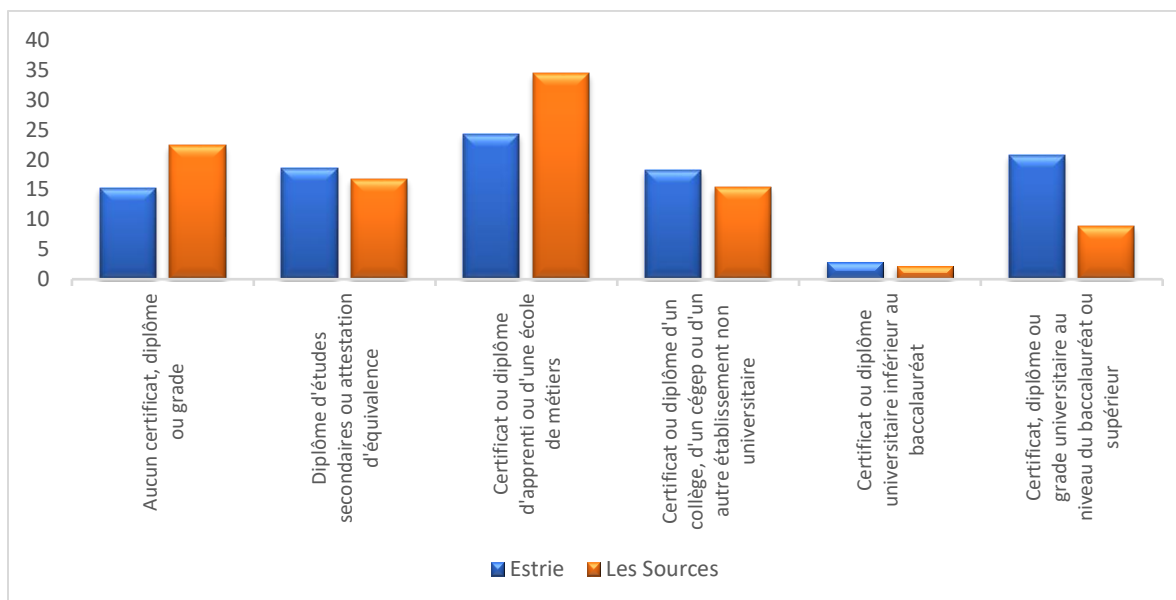


Source : Statistique Canada, 2016

La figure 7 présente le niveau de scolarité de la population âgée de 25 à 64 ans, sur tout le territoire de la MRC des Sources. Presqu'un quart de la population n'a aucun diplôme tandis que presque 15 % de la population détient un certificat ou un diplôme collégial. Ces chiffres sont assez différents de ceux relatifs à la région administrative de l'Estrie.

En Estrie, le pourcentage de personnes sans diplôme est plus faible (15,3 %) et seulement 18,4 % de la population détient un certificat ou un diplôme collégial. Un important écart se trouve au niveau des études supérieures, seulement 8,8 % des personnes au sein de la MRC des Sources détiennent un diplôme universitaire comparé à 20,8 % pour l'Estrie. En revanche, les pourcentages de personnes détenant un diplôme ou certificat de métier sont plus élevés dans la MRC (34,4 %) qu'en Estrie (24,3 %).

Figure 7 : Niveau de scolarité de la MRC, 2016

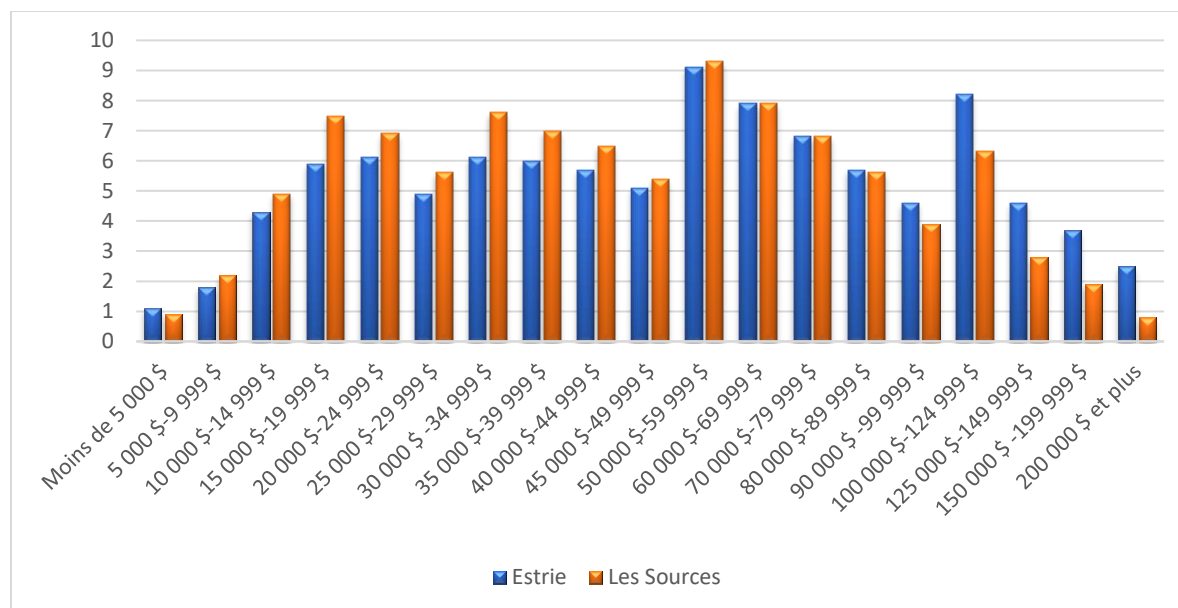


Source : Statistique Canada, 2016

1.3.3 Caractéristiques économiques

Le tableau 8 présente la répartition en pourcentage des ménages selon la tranche de revenu. Le revenu des ménages médian de la MRC était de 45 595 \$ en 2016 alors qu'il était de 53 336 \$ pour l'Estrie.

Figure 8 : Revenu des ménages, 2016



Source : Statistiques Canada, 2016

Le tableau 8 synthétise les indicateurs économiques de la MRC des Sources, de l'Estrie et du Québec, pour la population âgée de 15 ans et plus. On constate que le taux de chômage de la MRC des Sources est supérieur à celui de l'Estrie et du Québec alors que le taux d'activité et le taux d'emploi de la MRC des Sources sont bien inférieurs à ceux de l'Estrie et du Québec.

Tableau 8 : Indicateurs économiques, 2016

Situation d'activité	MRC des Sources	Estrie	Québec
Taux d'activité	52,8 %	61,4 %	64,1 %
Taux d'emploi	49,5 %	57,5 %	59,5 %
Taux de chômage	7,6 %	6,4 %	7,2 %

Source : Statistique Canada, 2016

1.3.4 Profil de l'emploi

Le tableau 9 présente la répartition des employés pour les différents secteurs d'emplois selon les secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les trois secteurs d'emploi employant le plus de personnes sont en gras. Il s'agit des secteurs de la **fabrication** (19,6 %), des **soins de santé et d'assistance sociale** (13,7 %) et de **commerce de détail** (12,6 %).

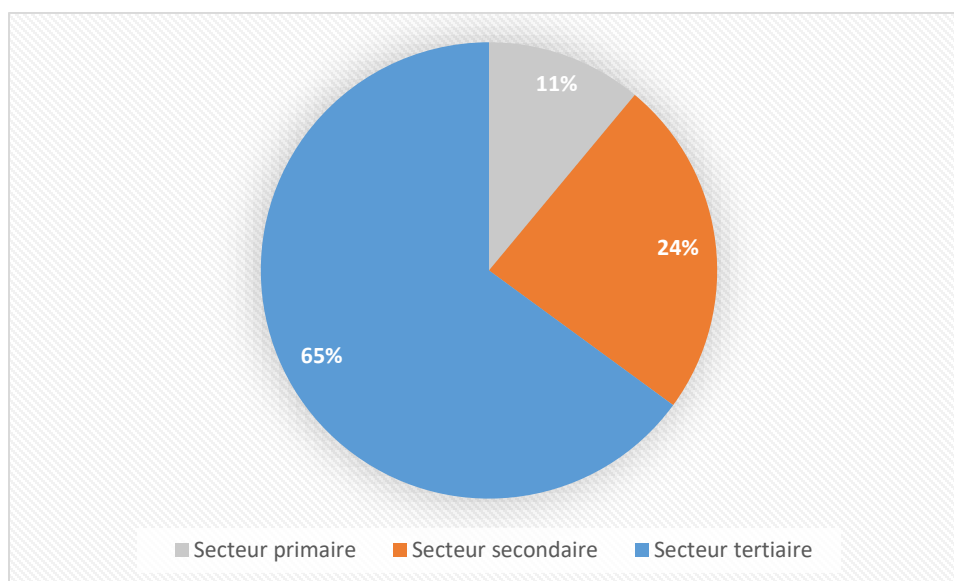
Tableau 9 : Répartition des employés par secteur, 2016

Secteur d'emploi	Nombre d'employés MRC	%
Secteur primaire		
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse	605	10,2
21 Extraction minière	25	0,4
Secteur secondaire		
22 Services publics	10	0,2
23 Construction	385	6,5
31-33 Fabrication	1 160	19,6
Secteur tertiaire		
41 Commerce de gros	110	1,9
44-45 Commerce de détail	745	12,6
48-49 Transport et entreposage	300	5,1
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	25	0,4
52 Finance et assurances	85	1,4
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	30	0,5
54 Services professionnels	155	2,6
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0,0
56 Services administratifs	205	3,5
61 Services d'enseignement	295	5,0
62 Soins de santé et assistance sociale	810	13,7
71 Arts	115	1,9
72 Hébergement et services de restauration	275	4,7
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	375	6,3
91 Administrations publiques	200	3,4
TOTAL	5 910	100

Source : Statistique Canada, 2016

La figure 9 illustre que le secteur tertiaire fournit près des deux tiers des emplois tandis que le secteur secondaire en fournit un peu moins du quart. Quant au secteur primaire, il représente 11 % des emplois.

Figure 9 : Répartition des employés par secteur d'emploi



Selon le CLD des Sources, la MRC des Sources compte plus de 300 entreprises appartenant à quatre principales filières :

- ✓ Production agricole;
- ✓ Transformation alimentaire et transformation du bois;
- ✓ Transformation métallique;
- ✓ Tourisme.

Par ailleurs, la région se tourne vers le développement de filières émergentes telles les technologies environnementales et les technologies de l'information et des communications. Trois parcs industriels sont présents sur le territoire de la MRC des Sources. Ils sont situés à Val-des-Sources, Danville et Wotton.

1.3.4.1 Production agricole

Le principal secteur d'activité économique de la MRC des Sources est l'agriculture. En effet, la MRC des Sources possède plus de 12 % des superficies cultivées de l'Estrie. La zone agricole permanente de la MRC représente 82 % des 79 229 hectares de la MRC, soit 64 746 hectares. Les exploitations agricoles occupent près de 49 % du territoire (champs en culture et boisés inclus).

Des 228 exploitations agricoles recensées par le MAPAQ (2020) et présentes sur le territoire de la MRC des Sources, près de 63 % tirent leur principal revenu de l'élevage, notamment la production laitière et la production de bovins de boucherie. La MRC des Sources est première de classe en ce qui a trait à son secteur de production de miel en termes de revenus et la production de sangliers de la MRC arrive en deuxième rang en ce qui concerne le nombre de têtes du cheptel (sangliers femelles) en Estrie.

1.3.4.2 Tourisme

La MRC des Sources se démarque au niveau touristique par la présence d'une montagne unique et d'une architecture patrimoniale riche.

Au niveau du tourisme de plein air, la MRC des Sources a pour mandat d'accompagner, de soutenir et de recommander des actions pour réaliser les objectifs des organismes de gestion à la coordination des équipements régionaux (le Parc régional du Mont-Ham et la Route verte).

[Le Parc régional du Mont-Ham](#)

Le Mont-Ham a obtenu, en mars 2014, le statut de parc régional devenant, par le fait même, le premier dans la région touristique des Cantons-de-l'Est. Ce projet, global et structurant, a fait l'unanimité auprès des maires des sept municipalités de la région. Piloté par la municipalité régionale de comté des Sources (MRC) depuis sa création officielle, le Parc régional du Mont-Ham est une initiative régionale qui s'est inscrite dans l'occasion offerte par le gouvernement du Québec, dans le cadre de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1), de mettre en valeur un site d'exception, constitué de terres publiques, à des fins récréotouristiques. Il s'agit, pour la MRC, et pour toutes les parties prenantes depuis le début de ce projet, d'un geste concret visant la protection, la pérennité et la mise en valeur intégrée des ressources naturelles du fleuron du patrimoine naturel et culturel de la MRC des Sources : le Mont-Ham.

La MRC des Sources était déterminée à créer ce parc régional pour préserver le paysage exceptionnel du Mont-Ham et ainsi développer autour de sa silhouette emblématique un sentiment d'appartenance pour les communautés environnantes. Le territoire du parc régional comprend, en plus de la montagne, le lac à la Truite et la Forêt de Ham. Sa mise en valeur était issue d'une volonté d'en faire un moteur économique touristique par une offre d'activités récréatives de haut calibre, à la hauteur des attentes de la population pour le développement de ce symbole identitaire. La rentabilité des opérations du parc, sa capacité à générer des retombées économiques réelles par une mise en valeur optimale et son apport dans la diversification économique régionale étaient également, aux yeux de la MRC, des préoccupations de premier plan. L'importance des sommes investies à ce jour par la MRC des Sources et ses partenaires témoigne de cet intérêt régional. Après sept années d'activités, force est de constater que ce pari a été réussi sur tous les plans.

Dès le début de ce projet, un partenaire majeur s'est intégré à la vision de développement de la MRC, soit le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki. Ce partenariat s'est forgé naturellement puisque la MRC des Sources et le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki partagent des intérêts communs, à savoir le développement économique et durable de leurs communautés. À terme, cette collaboration permettra la mise en valeur et la promotion du patrimoine culturel abénakis et apportera une nouvelle couleur à l'offre touristique du parc régional et un produit d'appel unique et porteur pour l'ensemble des Cantons-de-l'Est.

[La Route verte](#)

Au cours des dernières années, la MRC des Sources a participé à l'aménagement de voies cyclables et a transformé l'emprise ferroviaire abandonnée en piste multifonctionnelle. Cette emprise ferroviaire du

Canadien National (CN) a fait l'objet de travaux d'aménagement pour accueillir les vélos et les marcheurs en été et les motoneiges en hiver.

Par ailleurs, depuis 2003, six des sept municipalités de la MRC sont reliées au réseau cyclable régional. Depuis quelques années, la MRC a travaillé avec les municipalités sur l'entretien de ce réseau, en particulier sur la mise à jour de la signalisation.

On retrouve sur le territoire un nombre important d'éléments patrimoniaux, notamment sur le territoire de la Ville de Danville.

Plusieurs autres bâtiments patrimoniaux sont inventoriés sur le territoire. Toutefois, le Moulin Denison est le seul possédant le statut de monument classé en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec. Enfin, les maisons à loggia représentent également un élément distinctif que possède la MRC à l'égard du patrimoine architectural. Ce type de maison témoigne de la colonisation des Cantons-de-l'Est par les pionniers venus de la Nouvelle-Angleterre. Selon une étude effectuée sur le sujet par le ministère de la Culture et des Communications en 1992, la Ville de Danville compte le plus grand nombre et la plus grande concentration de maisons à loggia des Cantons-de-l'Est.

Le développement de la MRC des Sources a été longtemps relié à l'exploitation de l'amiante. Malgré cette forte influence, peu d'éléments patrimoniaux témoignent aujourd'hui de la présence de ces activités sur le territoire.

2 INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES RESSOURCES

Cette partie répertorie les organismes et les entreprises investis dans la gestion des matières résiduelles à l'échelle de la MRC, ainsi que les installations de traitement en exploitation pour la valorisation ou l'élimination des matières résiduelles générées par la population du territoire visé.

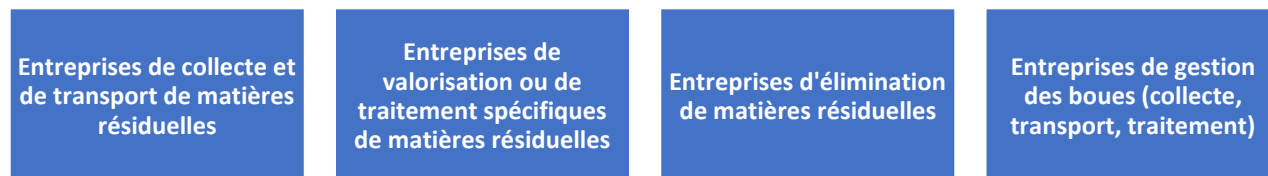
2.1 RECENSEMENT DES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les différentes catégories d'intervenants œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles et toutes autres activités connexes sont présentées ci-dessous.

Figure 10 : Catégorie d'organismes œuvrant dans la gestion des matières résiduelles



Figure 11 : Catégorie d'entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles



Le nombre et le type d'intervenants en gestion des matières résiduelles agissant sur le territoire de la MRC sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

RESSOURCERIES			
Nom	Adresse	Téléphone	Matières acceptées
Val-des-Sources			
Comptoir familial de l'Or Blanc	312, boulevard Morin	819 879-6275	Vêtements, accessoires, jouets, livres, décorations et vaisselle
Meubles usagés	214, 1 ^{re} Avenue	819 839-3638 819 347-7377	Meubles
Danville			
Friperie des Sources	11, rue Grove	819 943-6515	Vêtements, accessoires et jouets
Friperie Uni-vert	2079, route 116	819 740-7764 819 740-8799	Vêtements, accessoires, jouets, livres et meubles
St-Georges-de-Windsor			
Presbytère	493, rue Principale	819 828-3002	Vêtements, accessoires, jouets, livres, vaisselle, meubles
Wotton			
La Friperie (Pierrette Poirier)	772, rue St-Jean	819 828-3309	Vêtements, accessoires, jouets, livres, décorations et vaisselle
POINTS DE TRI - CONSTRUCTION-RÉNOVATION-DÉMOLITION (CRD)			
Nom	Adresse	Téléphone	Matières acceptées
Bury			
Valoris (Régie intermunicipale)	107, chemin Maine central	819 560-8403	Débris CRD

MRC des Sources
Plan de gestion des matières résiduelles

Stoke			
Gestion Michel Couture	286, chemin Côté	819 569-7551	Débris CRD
Warwick			
La Sablière de Warwick	5, rang des Moreau	819 358-7400	Débris CRD
POINTS DE DÉPÔT - CONSTRUCTION-RÉNOVATION-DÉMOLITION (CRD)			
Nom	Adresse	Téléphone	Matières acceptées
Val-des-Sources			
Écocentre de Val-des-Sources	171, rue Nicolet	819 620-2526	Débris CRD
Transport Yergeau	934, route 255	819 879-4492	Débris CRD
Wotton			
Garage municipal	533, rue du Parc Industriel	819 828-2112	Débris CRD
Recyclage BSM	65, route 255	819 588-7727	Debris CRD
POINTS DE DÉPÔT - RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX			
Nom	Adresse	Téléphone	Matières acceptées
Val-des-Sources			
CFER de Val-des-Sources	430, 5 ^e Avenue	819 879-5413	Produits électroniques, informatiques et communications
Écocentre de Val-des-Sources	171, rue Nicolet	819 620-2526	Consulter le site pour les matières acceptées
Familiprix	431, 1 ^{re} Avenue	819 879-4022	Médicaments et seringues

MRC des Sources
Plan de gestion des matières résiduelles

Jean-Coutu	525, 1 ^{re} Avenue	819 879-6969	Médicaments et seringues
Hôtel de Ville de Val-des-Sources	345, boulevard St-Luc	819 879-7171	Piles et cartouche d'encre
Home Hardware Paradis & frères	12, chemin des Trois-Lacs	819 879-4024	Peintures, teintures, aérosols, piles, lampes fluocompactes et fluorescents
Danville			
Familiprix	5, rue Grove	819 839-2779	Médicaments et seringues
Centre de l'auto A. Leroux et fils	78, route 116	819 839-2065	Huiles, filtreurs, antigels et pneus
Garage Beaulieu Services	287, boulevard Coakley	819 879-5343	Batteries, huiles, filtreurs, antigels et pneus
Garage Pierre Lambert	1413, route 116	819 839-3343	Huiles, filtreurs, antigels et pneus
NAPA - Pièces d'auto Allison	247, rue Water	819 839-2716	Batteries, huiles et filtreurs
Pneus et mécanique Vachon	906, route 255	819 839-2633	Batteries, huiles, filtreurs, antigels et pneus
Quincaillerie du carré (Couture-Timber Mart)	17, rue Grove	819 839-3777	Peintures, teintures, aérosols, huiles, filtreurs, antigels, liquides inflammables, piles, lampes fluocompactes et fluorescents
Ham-Sud			
Municipalité de Ham-Sud (Bureau)	9, chemin Gosford Sud	819 877-3258	Piles, lampe au mercure (fluocompactes et tubes fluorescents)
Municipalité de Ham-Sud (Garage)	22, chemin Gosford Sud	819 877-3258	Peintures, solvants, teintures, protecteurs,

MRC des Sources
Plan de gestion des matières résiduelles

			huiles usées, antigels, produits électroniques
St-Adrien			
Garage Leroux	1574, rue Principale	819 828-2311	Batteries d'auto, huiles usées, pneus
Municipalité de St-Adrien	1589, rue Principale	819 828-2872	Peintures, solvants, huiles usées, antigels, piles, batteries, lampe au mercure (fluocompactes et fluorescents), produits électroniques, cartouches d'encre
Saint-Camille			
Municipalité de Saint-Camille	85, rue Desrivières	819 828-3222	Peintures, solvants, huiles usées, antigels, piles, batteries, lampe au mercure (fluocompactes et fluorescents), produits électroniques, cartouche d'encre
St-Georges-de-Windsor			
Garage Léandre Corriveau	383, chemin Brouillard	819 828-2155	Batteries d'auto, huiles usées, pneus
Garage Saurette	61, route 249	819 828-2479	Pneus
Bureau municipal	527, rue Principale	819 828-2716	Peintures, solvants, huiles usées, antigels, piles, batteries, lampe au mercure (fluocompactes et fluorescents), produits électroniques, cartouches d'encre
Wotton			
Garage municipal	533, rue du Parc Industriel	819 828-2112	Peintures, solvants, huiles usées, antigels, piles, batteries, lampe au

MRC des Sources
Plan de gestion des matières résiduelles

			mercure (fluocompactes et fluorescents), produits électroniques, cartouche d'encre
Hôtel de Ville	396, Mgr L'heureux	819 828-2112	Piles et cartouche d'encre
Protection Incendie Sécurmax Vaillancourt	667, rue St-Jean	819 828-0527 819 640-0324	Extincteur hors service, désuet, déchargé, dysfonctionnel ou fonctionnel
RÉCUPÉRATEURS – MÉTAUX			
Nom	Adresse	Téléphone	Matières acceptées
Val-des-Sources			
Écocentre de Val-des-Sources	171, rue Nicolet	819 620-2526	Métaux ferreux et non ferreux
Danville			
Enviro-Métal	2039, route 116	819 839-2108	Métaux ferreux et non ferreux
Maurice Bédard	18, rue Lafrance	819 839-2564	Métaux ferreux et non ferreux
RÉCUPÉRATEURS – DIVERS			
Nom	Adresse	Téléphone	Matières acceptées
Val-des-Sources			
Électroménagers J-M Chaperon	325, rue du Roi	819 879-7759	Électroménagers et climatiseurs (fonctionnels ou non)
Danville			
Atelier Sport Vélo PC	39, rue Dépôt	819 640-0450	Vélos usagés
Palco	121, route 116 Ouest	819 363-9100	Palettes de bois

2.1.1 Collecte et transport des ordures et des matières recyclables

En 2021, les collectes des ordures, des matières recyclables, des matières organiques et des résidus encombrants des municipalités présentes sur le territoire de la MRC des Sources étaient réalisées par la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux (RISH), l'entreprise Transport Yergeau Inc. Les modalités de collecte (entrepreneur et fréquence) sont précisées pour chaque municipalité et chaque type de matières à la troisième section du document.

2.1.2 Collecte et transport des matières organiques

La municipalité de St-Adrien est la seule à ne pas avoir implanté une collecte des matières putrescibles incluant les résidus verts et les résidus alimentaires. Pour les autres municipalités, la collecte et le transport sont réalisés par la RISH et les matières sont traitées au site de compostage de Biogénie à Bury et au LET de Waste management de Saint-Nicéphore.

2.2 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

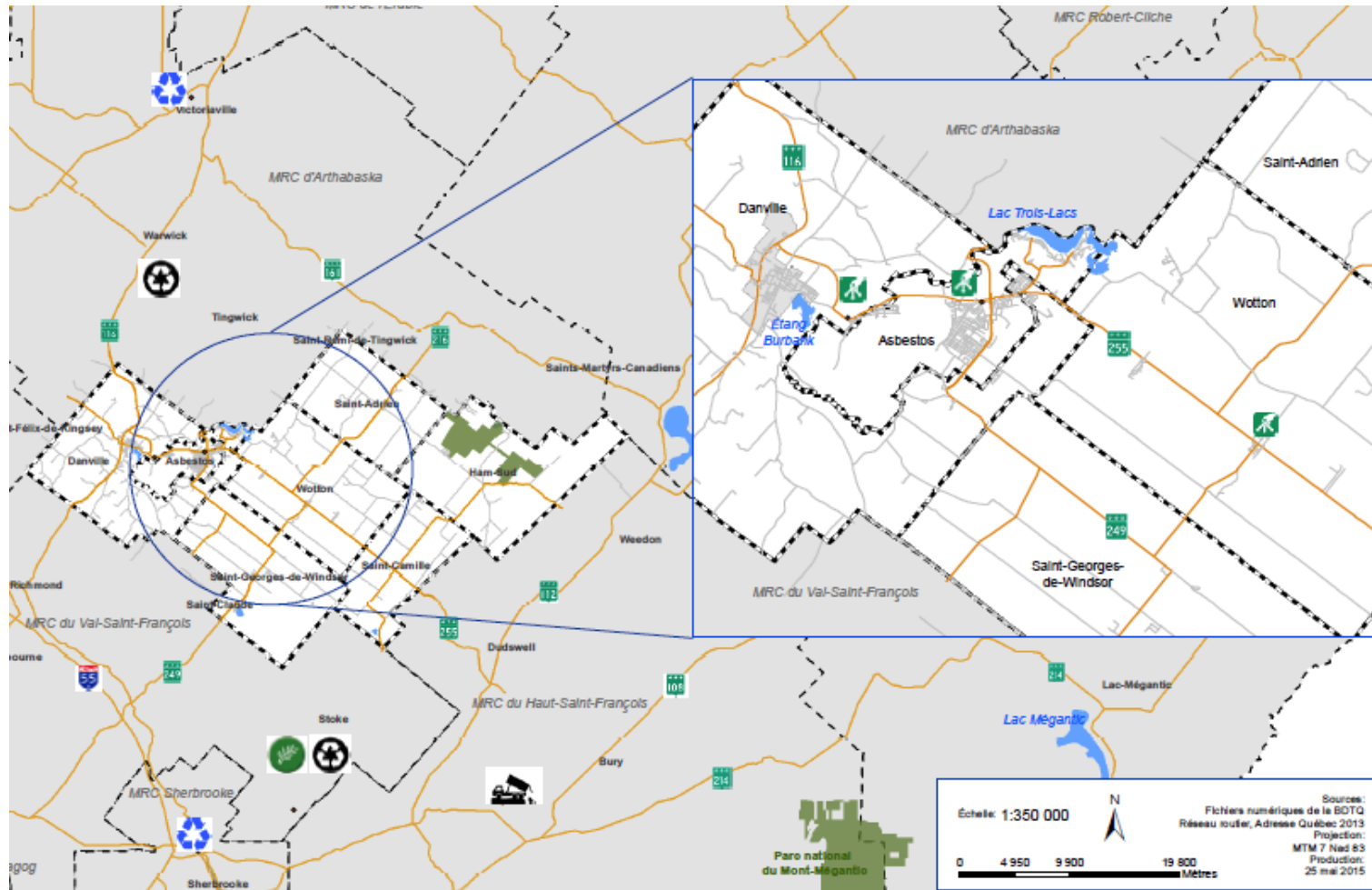
Les différentes catégories d'infrastructures œuvrant dans le domaine des matières résiduelles sont présentées ci-dessous.

Figure 12 : Catégorie d'infrastructure de gestion de matières résiduelles



La carte ci-dessous localise les différentes installations qui traitent les matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC.

Figure 13 : Localisation des infrastructures de gestion des matières résiduelles



Centre de compostage



Centre de tri des débris de CRD



Centre de tri des matières recyclables



Site de dépôt volontaire



Lieu d'enfouissement Technique (LET)



Le nombre et le type d'infrastructures qui reçoivent des matières résiduelles de la MRC sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

Inventaire des infrastructures		Val-des-Sources	Danville	Ham-Sud	Saint-Adrien	Saint-Camille	Saint-Georges-de-Windsor	Wotton	Total infrastructures	Hors MRC des Sources
Mise en valeur	Centre de tri des matières recyclables	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	Écocentre	1	0	0	0	0	0	0	1	0
	Centre de compostage	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Centre de transbordement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Centre de tri des débris de CRD	0	0	0	0	0	0	0	0	3
	Centre de réemploi - ressourcerie	2	2	0	0	0	1	1	6	1
	Points de dépôts - RDD	2	2	0	0	0	0	0	4	0
	Points de dépôts - produits sous REP	3	1	1	1	1	1	1	9	0
	Points de dépôts - matériaux secs	0	1	0	0	0	0	1	2	0
	Récupérateur	0	2	0	1	2	2	0	7	0
Sous-total - Mise en valeur des matières résiduelles		8	8	1	2	3	4	3	29	7
Élimination	Lieu d'enfouissement technique (LET)	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	LEDCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Centre de transbordement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Incinérateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total - Élimination des matières résiduelles		0	0	0	0	0	0	0	0	2
Traitement spécifique des matières résiduelles		1*	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total - Traitement spécifique des matières résiduelles		1	0	0	0	0	0	0	0	0
Eaux usées et boues	Traitement des eaux usées - station mécanisée	1	0	0	0	0	0	0	1	0
	Traitement des eaux usées - étangs aérés	0	1	0	1	0	1	1	4	0
	Traitement des boues de fosses septiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Traitement des boues	2**	0	0	0	0	0	0	2	1***
Sous-total - Traitement des eaux usées et des boues		3	1	0	1	0	1	1	7	1
Total Infrastructures		12	9	2	3	4	5	4	37	10

* L'entreprise Biogénie valorise certaines matières résiduelles fertilisantes dans les anciennes haldes de la mine Jeffrey

** Inclut la station mécanisée de traitement des eaux municipales de Val-des-Sources qui accepte les boues de fosses septiques et d'étangs aérés

*** Station d'épuration d'East Angus

2.2.1 Infrastructures d'élimination des matières résiduelles

En 2021, les ordures de toutes les municipalités de la MRC sont transportées vers les sites d'enfouissement de Bury, de Saint-Nicéphore ou de Rosaire. Le LET de Bury appartient à la Régie intermunicipale du Centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris) et est exploité par cette même structure. Le LET Saint-Rosaire est la propriété de Gesterra, et est exploité par Gaudreau Environnement. Le LET Saint-Nicéphore est la propriété de Waste Management qui est exploité par Waste Management.

Le tableau 12 présente les caractéristiques nominales des lieux d'enfouissement.

Tableau 12 : Caractéristiques des lieux d'enfouissement

Site	Propriétaire Exploitant	Volume maximal autorisé (m ³)	Capacité de traitement (tonnes / an)	Durée de vie
LET Saint-Rosaire	Société de développement durable d'Arthabaska inc.	3 567 045 tonnes	150 000	36 ans
LET Bury	Régie intermunicipale du Centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke	755 000 m ³ pour la première phase	99 500	50 ans
LET Saint-Nicéphore	Waste Management	500 000 m ³	330 000	8 ans

2.2.2 Infrastructures de récupération et de valorisation des matières résiduelles

Le territoire de la MRC compte plusieurs infrastructures de récupération des matières résiduelles, mais utilise également certaines installations à l'extérieur pour valoriser certaines des matières résiduelles générées.

- Deux centres de tri des matières recyclables de la collecte sélective : un, situé à Sherbrooke, reçoit les matières recyclables de toutes les municipalités, excepté celle de Danville. Ce centre de tri, qui est la propriété de la Régie de récupération de l'Estrie, est exploité par Recycle City inc. Un autre centre de tri, situé à Victoriaville (appartenant et exploité par Gaudreau Environnement), reçoit les matières recyclables de la Ville de Danville;
- Un écocentre : situé dans la Ville de Val-des-Sources, exploité par cette dernière;
- Un sites de dépôt volontaire : un site privé appartenant à Valoris, situé dans le parc industriel de la municipalité de Wotton;

- Un centre de compostage situé à Bury sur le site du parc environnemental de la MRC du Haut-Saint-François. Le Centre régional de valorisation de la biomasse (CRVB), qui est la propriété de Valoris, est exploité par Biogénie et reçoit les résidus de bois, les fumiers, les résidus verts (feuilles et gazon), les résidus alimentaires et agroalimentaires, les boues municipales et industrielles;
- Trois centres de tri de déchets de CRD hors MRC : un centre de tri situé à Warwick et exploité par La Sablière de Warwick, un centre de tri situé à Stoke et exploité par Gestion Michel Couture et un centre de tri exploité par Valoris à Bury⁷;
- Huit centres de réemploi et ressourceries (meubles, vêtements, encombrants) situés sur le territoire des municipalités de Saint-Georges-de-Windsor, Danville, Val-des-Sources et Wotton et un centre de réemploi situé hors de la MRC à Sherbrooke.

2.2.3 Infrastructures de traitement spécifique

Aucune infrastructure de traitement spécifique des matières résiduelles n'est présente sur le territoire de la MRC des Sources.

2.2.4 Infrastructures de gestion et traitement des eaux usées et des boues

Le territoire de la MRC comprend une station mécanisée de traitement des eaux usées et quatre étangs aérés qui sont tous la propriété des municipalités respectives. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques nominales de ces installations municipales.

⁷ La Sablière reçoit principalement des déchets générés par les entrepreneurs de la MRC tandis que le centre de tri Gestion Michel Couture ne reçoit qu'une faible quantité de déchets de CRD (soit moins de 1 % du total de déchets reçus) provenant du territoire de la MRC.

Tableau 13 : Description des stations de traitement des eaux usées, 2021

Station de traitement	Type de station	Numéro de la station	Date de mise en opération	Population de conception	Débit moyen (m3/j)	Charge moyenne DBO5 (kg/j)	Nombre ouvrage de surverse
Val-des-Sources	BA (FO)	35700-1	Déc. 1988	10 225	5 546	553	2
Saint-Georges-de-Windsor	EA (PV)	40032-1	Juil. 2004	277	107,7	19,2	0
Danville	EA	35720-1	Oct. 1986	2 903	2 730	157	3
Saint-Adrien	EA	26710-1	Oct. 1984	502	168	25	0
Wotton	EA	40017-1	Janv. 1980	750	346	77	3

Source : MAMH- Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE)

Légende :

EA : Étangs aérés

EA (PV) : Étangs aérés (Parois verticale)

BA (FO) : Boues activées (Fossé d'oxydation)

Aucune station d'épuration municipale n'est présente dans les municipalités de Saint-Camille et Ham-Sud. Les résidents de ces municipalités possèdent des fosses septiques.

Les boues municipales de Val-des-Sources provenant de la station mécanisée sont valorisées à 100 % par épandage sur les haldes de la mine Jeffrey de Val-des-Sources. Ce site, exploité par Biogénie, accepte les biosolides municipaux (boues municipales), mais aussi les résidus de désencrage, les biosolides mixtes de papetière, la cendre de grille, les feuilles d'automne en vrac, les résidus d'écorce et les résidus calciques et biosolides agroalimentaires. Il traite 1 016 tonnes de biosolides par année et sa capacité totale pour la phase en cours de travaux est de plus de 60 000 t/an de matières résiduelles fertilisantes.

En 2022, les boues de fosses septiques générées sur le territoire de la MRC sont collectées par Enviro5 inc.

2.3 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

2.3.1 Responsabilités de la MRC

La MRC des Sources, actuellement composée de sept municipalités, est dirigée par un conseil où siègent les maires de chacune d'elles en plus d'un conseiller de la Ville de Val-des-Sources. La MRC est essentiellement responsable de la production, de l'adoption et de la révision du PGMR sur son territoire. La MRC est aussi responsable du programme régionalisé de vidange des fosses septiques des sept municipalités.

2.3.2 Responsabilités des municipalités

Toutes les municipalités de la MRC des Sources ont comme responsabilités de :

- gérer la collecte et le transport des ordures ménagères et leur traitement;
- gérer les collectes sélectives des matières recyclables et des matières organiques ainsi que leur traitement;
- gérer les boues municipales (à l'exception de Ham-Sud et de Saint-Camille qui n'ont pas de station mécanisée ou d'étangs aérés);
- mettre en œuvre les actions prévues au PGMR;
- sensibiliser leurs citoyens à une saine gestion des matières résiduelles.

Les programmes de gestion des matières résiduelles mis en œuvre par les municipalités varient principalement au niveau de la collecte et de la valorisation des matières organiques ainsi que des pratiques de récupération des débris de CRD. Par exemple, seule la municipalité de Saint-Adrien n'a pas mis en place un programme de récupération des matières organiques issues de la 3^e voie.

La régie intermunicipale sanitaire des hameaux se spécialise dans la collecte et le transport des matières résiduelles. La régie offre présentement ce service à dix municipalités membres ainsi qu'à cinq municipalités clientes. Les municipalités membres proviennent de la MRC des Sources (6) et de la MRC du Haut St-François (4) tandis que les municipalités clientes proviennent de la MRC du Val-Saint-François (5).

2.3.3 Règlements municipaux

Les règlements municipaux ont pour but de favoriser la santé des citoyens et la protection de l'environnement et de permettre une bonne gestion des collectes des matières résiduelles.

Le tableau 14 présente l'ensemble des règlements en vigueur en gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC des Sources.

On constate que les villes de Val-des-Sources et de Danville se sont respectivement dotées d'un règlement intégrant à la fois les ordures ménagères et les matières recyclables. Celui de la Ville de Val-des-Sources comprend en plus des considérations relatives aux matières compostables ainsi qu'aux résidus domestiques dangereux (RDD).

Quant aux municipalités de Ham-Sud, de Saint-Adrien, de Saint-Camille, de Saint-Georges-de-Windsor et de Wotton, elles disposent d'un règlement relatif aux ordures ménagères et un relatif aux matières recyclables. Un certain nombre de ces règlements datent de l'année 2000 et ont été adoptés dans le cadre de l'ancienne entente intermunicipale encadrant le Service sanitaire intermunicipal (SSI), précédant la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux. Les règlements de ces municipalités qui datent de cette époque sont des règlements communs.

Enfin, toutes les municipalités possèdent un règlement spécifique à la vidange des fosses septiques.

Tableau 14 : Listes des règlements en vigueur en 2021

Territoire d'application	Règlements	Libellé	Entrée en vigueur
Val-des-Sources	N° 2012-190	Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles	2012
	N° 2022-326	Règlement autorisant la vidange des fosses septiques des résidences isolées, situées sur le territoire de la municipalité	2022
Danville	N° 35-2002	Règlement relatif à la cueillette des ordures et des matières recyclables non dangereuses Amendé en 2010 par le règlement N° 100-2010	2002
Ham-Sud	N° 2004-05	Règlement concernant l'enlèvement des déchets domestiques	2004
	N° 338	Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité	2000
Saint-Adrien	N° 261	Règlement remplaçant le règlement N°226 concernant l'enlèvement des déchets domestiques	2004
	N° 227	Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité	2000
	N° 271	Règlement autorisant la vidange des fosses septiques des résidences isolées, situées sur le territoire de la municipalité	2006
Saint-Camille	N° 2019-05	Règlement concernant l'enlèvement des déchets domestiques dans les limites de la municipalité	2019
	N° 2019-03	Règlement autorisant la vidange des fosses septiques des résidences isolées, situées sur le territoire de la municipalité	2019
	N° 02-2000	Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité	2000
	N° 2022-05	Règlement concernant la collecte et le transport des matières résiduelles	

Territoire d'application	Règlements	Libellé	Entrée en vigueur
Saint-Georges-de-Windsor	N° 130-2003	Règlement concernant l'enlèvement des déchets domestiques dans les limites de la municipalité	2004
	N° 105-2000	Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité	2000
Wotton	N° 59-00	Règlement concernant l'enlèvement des déchets domestiques dans les limites de la municipalité	2000
	N° 61-00	Règlement concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la municipalité	2000

Source : MRC des Sources, compilation réalisée par la MRC des Sources

2.3.4 Entente intermunicipale

La première entente intermunicipale en vigueur sur le territoire concerne la RISH, qui a été formée en avril 2006 par dix municipalités ayant la volonté de se doter d'un service de transport autonome pour ses matières recyclables, ses ordures ménagères et ses matières compostables. Les municipalités de la MRC des Sources à l'origine de la création de la Régie sont Val-des-Sources, Ham-Sud, Saint-Adrien, Saint-Camille et Saint-Georges-de-Windsor. Il est à noter que la municipalité de Wotton a rejoint la Régie le 1^{er} avril 2015. Désormais, Danville est la seule municipalité de la MRC des Sources à ne pas faire partie de la Régie. En tant que membres, les municipalités faisant partie de la Régie versent une quote-part chaque année. L'entente initiale avait une durée de 10 ans et a été renouvelée. Elle prendra fin le 31 décembre 2025.

La deuxième entente intermunicipale en vigueur sur le territoire concerne le programme de vidange de fosses septiques de la MRC des Sources. L'entente initiale a été signée le 31 janvier 2019 et se terminera le 1^{er} février 2027 et se renouvellera automatiquement à tous les 8 ans. Elle a pour but de s'assurer de la bonne gestion des fosses septiques ainsi que de la valorisation de ces dernières.

2.4 PROGRAMMES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.4.1 Ordures

En 2021, la RISH assure la collecte des ordures ménagères de l'ensemble des municipalités à l'exception de Danville. La Ville de Danville avait un contrat de collecte des ordures et des matières recyclables avec l'entreprise Transport Yergeau de 3 ans, et arrivant à échéance le 31 décembre 2023.

Les programmes de collecte des ordures ménagères des différentes municipalités s'appliquent à tous les usagers résidentiels et tous les usagers industriels, commerciaux et institutionnels (ICI). Seules deux épiceries, Maxi et Métro, ont un contrat de collecte privé pour les ordures.

Toutes les municipalités de la MRC exigent des bacs roulants de 240 ou 360 litres pour la collecte des ordures ménagères à l'exception de la municipalité de Wotton. Cependant, seule la Ville de Val-des-Sources fournit les bacs de collecte aux résidents.

La collecte des ordures ménagères a lieu en général aux deux semaines pendant l'été et une collecte par mois pendant l'hiver. Certaines municipalités offrent la collecte hebdomadaire aux ICI sur demande en appliquant des frais supplémentaires ou non.

Les municipalités de Ham-Sud et de Wotton acceptent les matières déposées à côté des bacs, de façon occasionnelle à Ham Sud et en tout temps à Wotton.

Les ordures collectées de porte en porte sont acheminées à trois LET (Valoris, Gesterra et Waste Management).

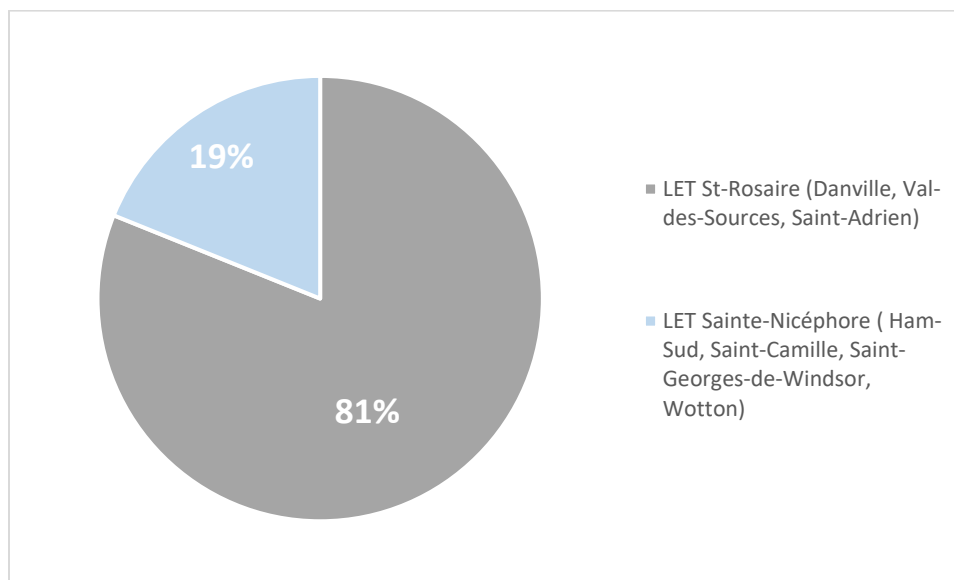
Tableau 15 : Description des ententes concernant la collecte de porte en porte des ordures ménagères, 2021

Municipalité	Entreprise de collecte	Destination	Durée	Échéance	Nombre de collectes
Val-des-Sources	Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	LET de St-Rosaire	3 ans	31/12/2023	20 collectes par année
Danville	Transport Yergeau inc.	LET de St-Rosaire	4 ans	14/09/2024	15 collectes par année
Ham-Sud	Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	LET de Waste management de Saint-Nicéphore	1 an	31/12/2022	13 collectes par année
Saint-Adrien		LET de St-Rosaire	4 ans	14/09/2024	19 collectes par année
Saint-Camille		LET de Waste management de Saint-Nicéphore	10 ans	31/12/2025	13 collectes par année
Saint-Georges-de-Windsor		LET de Waste management de Saint-Nicéphore	10 ans	31/12/2025	18 collectes par année
Wotton		LET de Waste management de Saint-Nicéphore	10 ans	31/12/2025	16 collectes par année

Source : Informations récoltées auprès des municipalités, compilation réalisée par la MRC des Sources

La figure 14 présente la proportion des quantités enfouies selon les trois LET qui reçoivent des ordures ménagères de la MRC.

Figure 14 : Répartition des quantités de matières résiduelles enfouies, 2021



2.4.2 Résidus encombrants

Les habitants de la MRC des Sources peuvent déposer leurs résidus encombrants à l'écocentre de Val-des-Sources pour la récupération ou l'enfouissement selon leur nature. Sauf la municipalité de Wotton qui offre des journées écocentre durant l'année.

La municipalité de Sainte-Camille a deux collectes d'encombrants durant l'année. La municipalité de Wotton offre deux journées écocentre par années où il est possible pour les citoyens de venir porter ses encombrants.

2.4.3 Matières recyclables

À l'exception de Danville en 2022, toutes les municipalités de la MRC des Sources font appel à la RISH pour assurer la collecte des matières recyclables.

Les programmes de collecte des matières recyclables des différentes municipalités s'appliquent à tous les usagers résidentiels et tous les usagers industriels, commerciaux et institutionnels (ICI).

Toutes les municipalités de la MRC exigent des bacs roulants de 240 ou 360 litres pour la collecte des matières recyclables, à l'exception de la municipalité de Wotton, et autorisent les conteneurs pour les établissements ICI.

La collecte a lieu aux deux semaines toute l'année pour toutes les municipalités. La collecte des matières recyclables est automatisée, mais les bacs sont manipulés par des éboueurs.

En 2022, les matières recyclables collectées étaient acheminées au centre de tri de Sherbrooke et au centre de tri de Victoriaville.

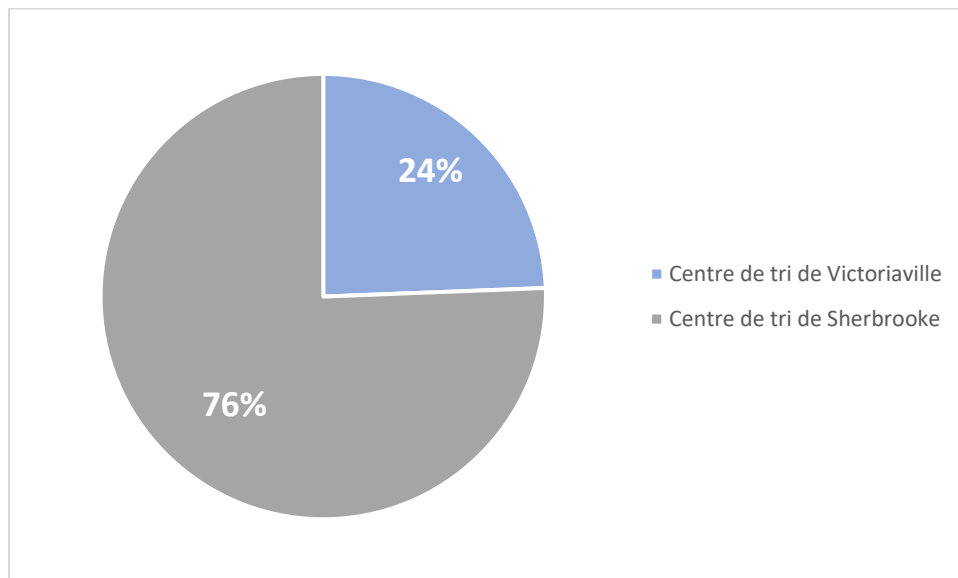
Tableau 16 : Description du programme de gestion des matières recyclables en 2021

Municipalité	Entreprise de collecte	Destination	Durée	Échéance	Nombre de collectes
Val-des-Sources	Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	Régie de récupération de l'Estrie (Sherbrooke)	10 ans	31/12/2025	26 collectes par année
Danville	Transport Yergeau inc.	Gaudreau Environnement (Victoriaville)	4 ans	14/09/2024	26 collectes par année
Ham-Sud	Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	Régie de récupération de l'Estrie (Sherbrooke)	10 ans	31/12/2025	26 collectes par année
Saint-Adrien					26 collectes par année
Saint-Camille					26 collectes par année
Saint-Georges-de-Windsor					26 collectes par année
Wotton					26 collectes par année

Source : Informations récoltées auprès des municipalités, compilation réalisée par la MRC des Sources.

La figure 15 présente la proportion des quantités de matières recyclables selon leur lieu de récupération.

Figure 15 : Répartition des quantités de matières recyclables récupérées, 2021



2.4.4 Matières organiques

2.4.4.1 Collecte de feuilles

La collecte de feuilles est réalisée par Transport Yergeau à Danville et par Stanley et par la RISH à Wotton. Les collectes sont offertes à une seule occasion chaque automne. Les feuilles sont principalement valorisées sur des terres agricoles à Val-des-Sources.

La Ville de Val-des-Sources offre également une collecte de feuille en novembre pour les surplus de matières organiques n'entrant pas dans le bac. Les feuilles sont envoyées sur le terrain de la Corporation du développement socioéconomique de Val-des-Sources.

2.4.4.2 Collecte des arbres de Noël

Les municipalités de Danville, Saint-Adrien et Wotton offrent une collecte des arbres de Noël en janvier. Les arbres de Noël sont collectés et transformés en paillis par les services de la voirie de chaque municipalité à l'exception de Wotton qui fait appel à une entreprise privée.

2.4.4.3 Collecte des résidus alimentaires

En 2022, toutes les municipalités de la MRC des Sources ont implanté la collecte des matières compostables (bac brun) sur l'ensemble de son territoire sauf la municipalité de Saint-Adrien qui a plutôt choisi d'implanter un programme de compostage domestique. Ce service est offert au secteur résidentiel et aux ICI.

Les matières organiques sont valorisées au Centre régional de valorisation de la biomasse de Biogénie à Bury. Selon le règlement No. 2012-190, les matières compostables acceptées sont les suivantes :

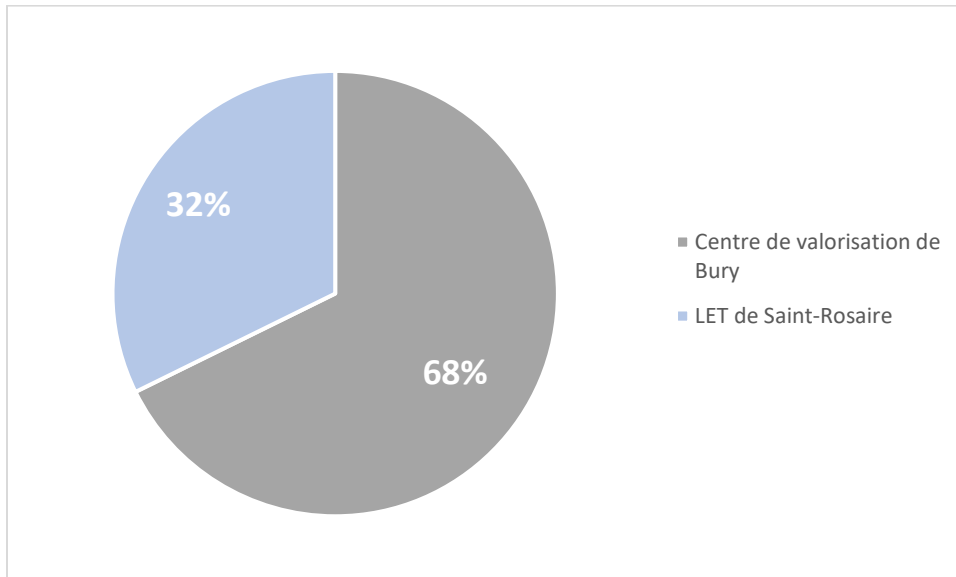
- Restes de table (résidus de préparation, restants et rognures de fruits et légumes, toutes les parties de viande et de poisson, coquille d'œuf, pâtes alimentaires, pains, céréales, riz, produits laitiers, café moulu, filtres à café, sachets de thé, friandises, sucre, bonbons et confiseries);
- Divers (plantes d'intérieur incluant le matériel de jardinage et la terre, boules de coton et tampon pour le démaquillage, excréments d'animaux, litière d'animaux, cendres refroidies de foyer et barbecue);
- Résidus provenant de l'extérieur (feuilles mortes, herbes séchées, résidus de jardin et de plates-bandes, aiguilles de conifères, tailles de haie, tout genre de végétaux);
- Fibres, papier et carton souillés (papier journal, carton, boîte moulée pour les œufs, serviettes et papiers-mouchoirs, essuie-tout, papier essuie-main, serviette de table);
- Bois (branches coupées de diamètre inférieur à 1 cm non attachées et de longueur maximale de 60 cm, les résidus d'écorce, les copeaux et bran de scie de bois provenant de bois naturel (aucun bois traité ou peint)).

Le tableau 17 synthétise les types de programmes pour la récupération des résidus verts sur le territoire de la MRC pour l'année 2022.

Tableau 17 : Description du programme de gestion des matières organiques en 2021

Municipalité	Entreprise de collecte	Destination	Durée	Échéance	Nombre de collectes
Val-des-Sources	Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	Centre régional de valorisation de la biomasse de Biogénie Valoris (Bury)	10 ans	31/12/2025	33 collectes par année
Danville	Transport Yergeau inc.	LET de Saint-Rosaire	4 ans	14/09/2024	19 collectes par année
Ham-Sud	Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	Centre régional de valorisation de la biomasse de Biogénie Valoris (Bury)	10 ans	31/12/2025	18 collectes par année
Saint-Adrien	N/A	N/A	N/A	N/A	0 collecte par année
Saint-Camille	Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux	Centre régional de valorisation de la biomasse de Biogénie Valoris (Bury)	10 ans	31/12/2025	18 collectes par année
Saint-Georges-de-Windsor					18 collectes par année
Wotton					18 collectes par année

Figure 16 : Répartition des quantités de matières organiques récupérées, 2021



2.4.4.4 Compostage domestique

La municipalité de Saint-Adrien a mis en œuvre une politique visant à inciter ses habitants à se doter d'un composteur domestique en appliquant des surtaxes en cas de non-participation au compostage domestique. Ainsi, en 2022, 263 résidences sont équipées d'un composteur domestique sur un total de 263 logements et un composteur à un ICI qui est une entreprise de type traiteur.

À Val-des-Sources, les citoyens qui récupèrent et participent au compostage domestique bénéficient d'une réduction de 30 \$ par rapport au tarif de base pour la gestion des matières résiduelles.

Le tableau 18 synthétise les types de programmes pour la récupération des résidus verts sur le territoire de la MRC pour l'année 2021.

Tableau 18 : Synthèse des programmes de gestion des résidus verts en 2021

Municipalités	Feuilles	Arbres de Noël
Val-des-Sources	1 collecte à l'automne	Aucune collecte
Danville	1 collecte en automne	1 collecte en janvier
Ham-Sud	Aucune collecte	Aucune collecte
Saint-Adrien	Aucune collecte	1 collecte en janvier
Saint-Camille	Aucune collecte	Aucune collecte
Saint-Georges-de-Windsor	Aucune collecte	Aucune collecte
Wotton	1 collecte en automne	1 collecte en janvier

Source : Informations récoltées auprès des municipalités, compilation réalisée par la MRC

2.4.5 Boues municipales

Les eaux usées domestiques sont, soit collectées par un réseau d'égout municipal, soit par un système pour résidences isolées. Dans le premier cas, elles sont traitées par une station de traitement mécanisée ou dans des étangs aérés. Dans le second cas, elles sont traitées sur place par un système de traitement autonome. Dans les deux cas, le traitement des eaux usées génère des boues qu'il faut collecter et traiter de façon adéquate.

Le tableau 27 synthétise la proportion de la population raccordée au réseau d'égout municipal en 2021 sur l'ensemble du territoire de la MRC. On constate que seules deux municipalités (Ham-Sud et Saint-Camille) ne possèdent pas de réseau d'égout municipal, toutes les résidences ayant leur propre système de traitement.

Tableau 19 : Population desservie et non desservie par un réseau d'égout municipal en 2021

Municipalité	% u.o desservies	% u.o non desservies	Type de traitement municipal des eaux
Val-des-Sources	98,2 %	1,8 %	Station mécanisée
Danville	50 %	50 %	Étangs aérés
Ham-Sud	0 %	100 %	-
Saint-Adrien	49 %	41 %	Étangs aérés
Saint-Camille	0 %	100 %	-
Saint-Georges-de-Windsor	16 %	84 %	Étangs aérés
Wotton	75 %	25 %	Étangs aérés

Source : Informations récoltées auprès des municipalités, compilation réalisée par la MRC

2.4.5.1 Boues de stations mécanisées

La gestion des boues générées par les ouvrages municipaux relève des municipalités, propriétaires et exploitantes des installations. Les stations mécanisées nécessitent généralement l'extraction régulière des boues produites, alors que les étangs aérés peuvent les accumuler durant plusieurs années.

Le tableau 20 présente la génération annuelle de boues de la station d'épuration de la municipalité de Val-des-Sources.

Tableau 20 : Population desservie et non desservie par un réseau d'égout municipal en 2021

Municipalité	Quantité générée annuellement (t mh)	Siccité (%)	Traitement	Destination
Val-des-Sources	1518	21.22	100 % valorisées	Biogénie – Haldes de la mine Jeffrey

2.4.5.2 Boues provenant des vidanges d'étangs aérés

Le tableau 21 présente un historique des vidanges effectuées au cours des dernières années dans les étangs aérés présents sur le territoire ainsi que les dates des futures vidanges.

Les municipalités de Saint-Camille et de Ham-Sud n'ont pas de station municipale de traitement des eaux usées.

Tableau 21 : Description des programmes de gestion des boues municipales en 2021

Municipalité	Station ou étang vidangé	Date de la dernière vidange	Quantité vidangée (t mh)	Siccité (%)	Traitement	Destination	Date de prochaine vidange
Val-des-Sources	Station mécanisée	N/A	1518	21,22	Épandue sur les haldes de la mine Jeffrey	Biogénie – Haldes de la mine Jeffrey	N/A
Danville		2018	2152,26	33,55	Inconnus	Inconnus	Non établie
Saint-Adrien		2013	246,45	7,9	Entreposage sur place (géotubes)	Épandue sur une terre agricole	2043 (estimation)
		2013	69,22	6,4			
Saint-Georges-de-Windsor		2008	777,64	2,46	Entreposage sur place (géotubes)	<i>En réflexion</i>	Non établie
		2012	380,89	2,46	Entreposage sur place (géotubes)	<i>En réflexion</i>	
Wotton		2021	67,68	4,03	Épandage	Terrain agricole	2030
		2015	173	Non connu	Compostage	GSI environnement	2025

Source : Informations récoltées auprès des municipalités, compilation réalisée par la MRC des Sources

2.4.5.3 Boues de fosses septiques

Le tableau 22 dresse l’inventaire des fosses septiques présentes sur le territoire de la MRC des Sources.

La MRC des Sources opère un programme de vidange systématique des fosses septiques sur tout son territoire. Normand Brassard 2006 inc. était l’entreprise mandatée par la MRC pour la vidange des fosses septiques sur l’ensemble de son territoire. Normand Brassard 2006 inc. a été racheté par Enviro5 inc. en date du 1^{er} avril 2022.

Tableau 22 : Inventaire des fosses septiques, 2021

Municipalité	Nombre de fosses septiques			Entreprises réalisant les vidanges
	Permanententes	Saisonnnières	Total	
Val-des-Sources	62	5	67	Enviro5 inc.
Danville	773	72	845	Enviro5 inc.
Ham-Sud	124	39	163	Enviro5 inc.
Saint-Adrien	106	26	132	Enviro5 inc.
Saint-Camille	218	16	234	Enviro5 inc.
Saint-Georges-de-Windsor	328	86	414	Enviro5 inc.
Wotton	367	53	420	Enviro5 inc.
Total	1977	298	2 275	

Source : Informations récoltées auprès des municipalités, compilation réalisée par la MRC

2.4.5.4 Boues industrielles

Il n'y a pas de boues d'origine industrielle générées sur le territoire de la MRC.

2.4.6 Écocentre et parcs à conteneurs (apport volontaire)

La Ville de Val-des-Sources est propriétaire d'un écocentre et a confié la gestion de cette installation à la RISH. Le tableau 23 synthétise les principales caractéristiques de cet écocentre.

Tableau 23 : Caractéristiques de l'écocentre de Val-des-Sources

Caractéristiques de l'écocentre de Val-des-Sources	
Heures d'ouverture	Lundi : 8 h 00 à 11 h 30 / 13 h 00 à 16 h 00 Mercredi : 8 h 00 à 11 h 30 / 13 h 00 à 16 h 00 Samedi : 8 h 00 à 11 h 30 / 13 h 00 à 16 h 00
Conditions d'accès	
Trois catégories de clients sont autorisées et chaque catégorie bénéficie d'une tarification spécifique :	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Résident des municipalités membres 2. ICI des municipalités membres 3. Entrepreneur en construction (CRD) 	
Caractéristiques	
Nombre de conteneurs à l'écocentre	23
Aires de dépôt au sol	10 aires de dépôt au sol : 1) Bardeaux, 2) Béton sans armature, 3) Porcelaine, 4) matériaux de construction sains, 5) Matelas avec tempo, 6) Métaux, 7) Meuble avec tempo, 8) Bois, 9) Branches, 10) Pneus avec ou sans jantes
Nombre de visites par année (2021)	Non disponible

Caractéristiques de l'écocentre de Val-des-Sources	
Quantité totale de matières résiduelles reçues (2021)	2760 tonnes
Tarifification	
2 tarifs, en fonction des quantités apportées et des catégories de matières	Résidentiel : 1,25 \$ le pied ³ ICI : 1,5 \$ le pied ³
Matières acceptées gratuitement	Matières tarifées
Canettes et bouteilles (pas de consigne redonnée)	Briques, béton, porcelaine
Verre et carton	Bardeaux d'asphalte
Bois de construction TRIÉ	Plastique volumineux
Branches, bûches, souches, résidus verts, feuilles, terre	Matières non récupérables
Peinture domestique, huile, RDD	Déchets
Bonbonne de propane domestique	Bois de construction non trié
Pneu avec ou sans jantes (max. 48 pouces)	Briques, béton, porcelaine
Matelas, divans et meubles en bois	
Produits métalliques, électroménagers	
Vêtements utilisables	
Matériel électronique et audiovisuel	
Batterie de voiture et piles	
Métal	
Ampoules, fluorescents et cartouches d'encre	
Livres	
Masques de procédure, gants médicaux et visières	
Transport et destination des matières	
RDD et produits sous programme de REP : transport et valorisation par Laurentide Re-Sources Pneus : transport et valorisation par RECYC-QUÉBEC Branches : transport et valorisation par la Ville de Val-des Sources Bois : transport par Enviro-Métal et valorisation au centre de tri BSM Métal : transport et valorisation par MFJ Recycle Bardeaux d'asphalte, pierres, briques et béton : Transport par la Ville de Val-des-Sources, valorisation par le centre de tri BSM Autres débris de CRD : valorisation au centre de tri de Bury Meuble et matelas : Transport par la Régie des Hameaux vers le site de Gaudreau environnement	

La municipalité de Wotton met également à la disposition de ses habitants un parc à conteneurs pour les débris de CRD. Ce site est géré par Transport Yergeau inc., mais il appartient à Valoris.

Ce parc à conteneur est libre d'accès et fonctionne huit mois par année. Transport Yergeau inc. transporte les débris de CRD au centre de tri de Bury, qui est chargé de leur récupération. Une quantité annuelle de 25 tonnes de débris de CRD est récupérée à ce site.

Tableau 24 : Caractéristiques du parc à conteneurs de Wotton

Caractéristiques du parc à conteneurs de Wotton	
Heures d'ouverture	Ouvert 8 mois par année
Conditions d'accès	
Ouvert aux résidents et aux ICI	
Caractéristiques	
Nombre de conteneurs	Non disponible
Aires de dépôt au sol	Non
Nombre de visites par année (2013)	Non disponible
Quantité de matières (2013)	Non disponible
Tarifcation	
Non disponible	
Matières acceptées	
Débris de CRD non agrégats	
Destination des matières	
Centre de tri de débris de CRD de Valoris à Bury	

2.4.7 Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits sous REP

Il n'y a aucune collecte spécifique itinérante des résidus domestiques dangereux (RDD) et des produits sous REP sur le territoire de la MRC. Les habitants de la MRC peuvent apporter leurs RDD et les produits couverts par les programmes de REP aux différents points de dépôt présents sur le territoire.

2.5 PROGRAMMES D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION

2.5.1 Exemples d'activités réalisées en 2021

- Rencontre organisée à l'étang Burbank sur la récupération des matières résiduelles;
- Campagne de sensibilisation au compostage domestique de porte en porte à Saint-Adrien.

2.5.2 Agenda 21

La MRC des Sources est la première MRC au Québec à avoir adopté un Agenda 21 local en février 2014. Cette démarche prend en compte, à l'échelle locale, les préoccupations planétaires affirmées depuis la Déclaration de Rio en 1992 et a pour finalité de mettre en application la notion de développement durable et de ses principes dans tous les aspects de la réalité d'un territoire : comportements, vie sociale et culturelle, environnement, économie, relations avec les territoires proches et lointains. Pour la MRC des Sources, il s'agit d'un outil de planification intersectoriel qui permettra d'agir localement sur le développement de la région en respect des personnes qui l'habitent, des ressources qui s'y retrouvent et des moyens disponibles.

2.5.3 Activités de communication menées par les municipalités

Toutes les municipalités ont mis en ligne un calendrier de collectes à destination des résidents, certaines municipalités incluent à ce document des informations spécifiques sur une saine gestion des matières résiduelles.

La plupart des municipalités ont également un bulletin municipal qui paraît régulièrement et dans lequel des informations relatives à la gestion des matières résiduelles peuvent être incluses.

2.5.3.1 Val-des-Sources

Plusieurs documents sont mis en ligne pour accompagner les résidents dans la gestion des matières organiques et recyclables. Un guide de collecte des résidus compostables présente les matières acceptées à la collecte ainsi que les trucs et astuces concernant celle-ci. Le calendrier de collecte inclut également des informations détaillées sur la destination des différentes catégories de matières.

Des annonces sont effectuées de temps à autre à la radio pour sensibiliser la population à la gestion des matières résiduelles également.

Un rabais de 30 \$, applicable au tarif des matières résiduelles de 2021 et chargé sur le compte de taxes, est offert aux résidents utilisant le compostage domestique. Il y a aussi une surtaxe de 50 \$ si un résident n'a pas de bac brun. Cette pratique ne permet pas de se soustraire de l'obligation de la collecte des matières compostables (bac brun).

Programme de subvention de conteneur de recyclage pour les entreprises. Jusqu'à 50 % des frais d'achat sont assumés par la municipalité.

Accroche porte laisser sur les bac d'ordure lorsque une matière se retrouve dans le mauvais bac.

2.5.3.2 Danville

Le calendrier en ligne inclut des informations sur les options de récupération possibles pour les différentes catégories de matières résiduelles sur le territoire ainsi que des trucs et astuces pour faciliter la récupération des matières recyclables.

La municipalité de Danville offre à tous les nouveaux résidents un guide de GMR. Ce guide inclut des informations telles qu'une liste des matières acceptées dans chaque bac, trucs et astuces.

Lors d'événement, la municipalité déploie un kiosque bénévole offrant de l'information sur la GMR.

La municipalité organise également au mois de mai une journée de distribution des arbres.

La corporation de développement de l'Étang Burbank est un organisme à but non lucratif et offre au cours de la saison estivale des conférences reliées à l'environnement au centre d'interprétation.

2.5.3.3 Saint-Adrien

La municipalité fait durant l'été l'embauche d'une ressource chargée de projet compostage/ service aux citoyens qui s'assure du suivi des bac à compostage domestique. La municipalité fait une publication et diffusion sur le site Web d'un guide GMR.

2.5.3.4 Ham-sud

Brigade verte en 2021. Information sur l'écocentre de Val-de-Sources, émise lors des comptes de taxes. Dans le bulletin municipal hivernal, un retour sur les bonnes pratiques sur le compost est publié.

2.5.3.5 Saint-Camille

La municipalité met en ligne le petit livre vert de la Brigade verte qui présente la liste des points de récupération présents sur le territoire de la municipalité, les matières acceptées à la collecte sélective des matières recyclables ou au compostage domestique. Une information est mise en ligne sur le programme RECYC-FRIGO également.

2.5.3.6 Saint-Georges-de-Windsor

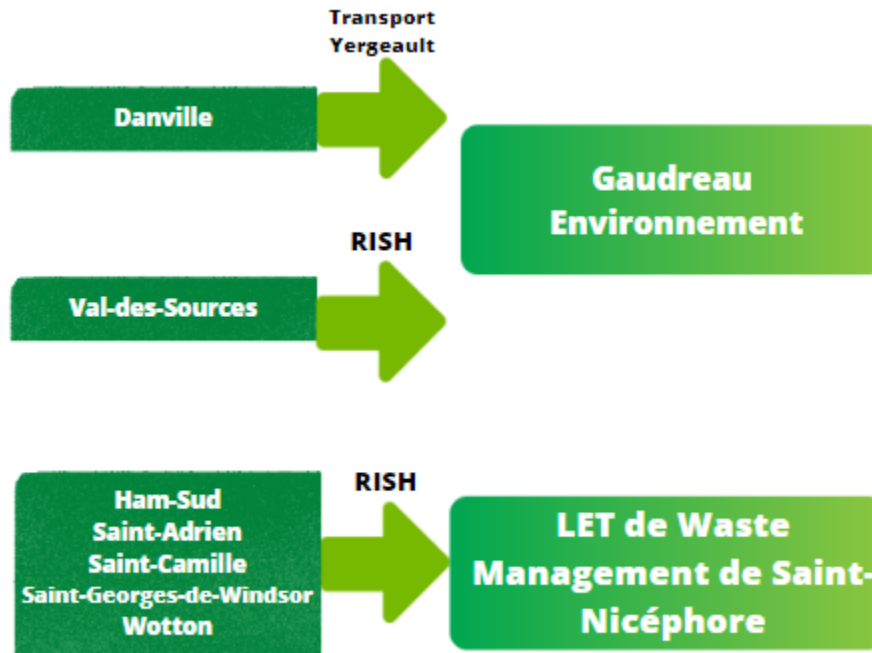
Le calendrier des collectes inclut la liste des matières acceptées à la collecte des matières recyclables.

La municipalité offre un site de dépôt au bureau municipal pour les produits visés par les programmes de Responsabilité Élargie des Producteurs ainsi que pour les attaches à pain, goupils de cannette, bouchons de plastique et de liège.

2.6 SYNTHÈSE DES MODALITÉS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La figure 17 synthétise les programmes de gestion des différentes matières résiduelles pour le secteur résidentiel en ce qui concerne les matières collectées de porte en porte.

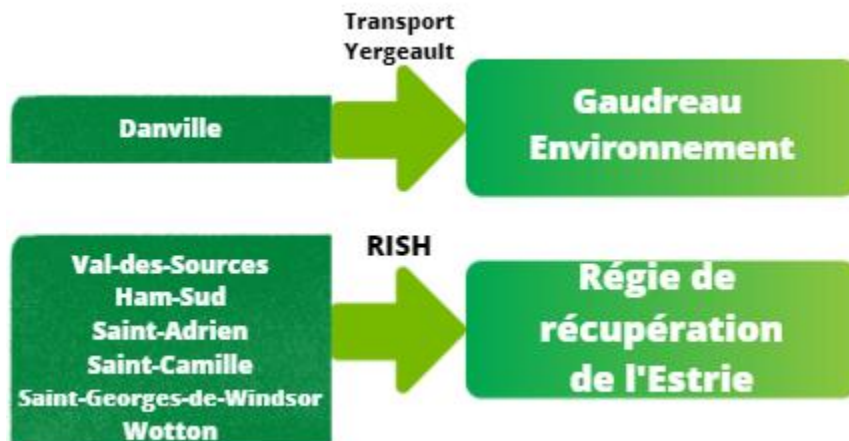
Figure 17 : Programmes municipaux de gestion des ordures, 2021



La collecte et l'élimination des résidus encombrants sont incluses dans les devis de gestion des ordures.

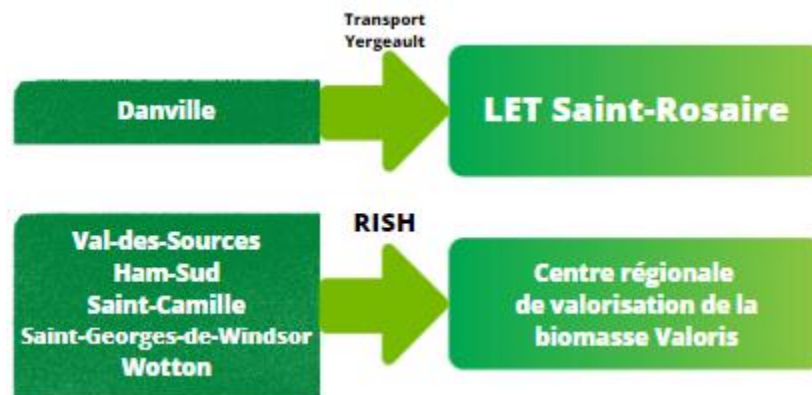
La figure 18 synthétise les programmes de gestion des matières recyclables ainsi que la destination des matières collectées.

Figure 18 : Programmes municipaux de gestion des matières recyclables, 2021



La figure 19 synthétise les programmes de gestion des matières organiques ainsi que la destination des matières collectées.

Figure 19 : Programmes municipaux de gestion des matières organiques, 2021



Le tableau 25 synthétise les modalités de la gestion des boues sur le territoire de la MRC des Sources.

Tableau 25 : Partage des responsabilités pour la gestion des boues, 2021

Activités	Val-des-Sources	Danville	Ham-Sud	Saint-Adrien	Saint-Camille	Saint-Georges-de-Windsor	Wotton
Programme municipal de vidange des boues de fosses septiques	Enviro5 inc.	Enviro5 inc.	Enviro5 inc.	Enviro5 inc.	Enviro5 inc.	Enviro5 inc.	Enviro5 inc.
Boues municipales (usine mécanisée)	Mine Jeffrey Biogénie	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Boues municipales (étangs aérés)	s.o.	Aucune vidange en 2021	s.o.	Aucune vidange en 2021	s.o.	Aucune vidange en 2021	Les Consultants Mario Cossette inc.

Le tableau 26 synthétise les modalités de la gestion des matières résiduelles en provenance des secteurs ICI et CRD sur le territoire de la MRC des Sources.

Tableau 26 : Sites d'apport volontaire des débris de CRD, 2021

Activités	Val-des-Sources	Danville	Ham-Sud	Saint-Adrien	Saint-Camille	Saint-Georges-de-Windsor	Wotton
Collecte des débris de CRD	Écocentre de Val-des-Sources						Site de dépôt volontaire de Wotton
Traitement des débris de CRD	Centre de tri des débris de CRD La sablière de Warwick; Centre de tri Gestion Michel Couture à Stoke; Centre de tri des débris de CRD de Valoris à Bury.						

2.7 COÛTS ET REVENUS ASSOCIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La section suivante précise les coûts inhérents à la gestion des matières résiduelles pour chaque municipalité de la MRC. Les coûts sont présentés sans taxe ni redevance à l'élimination.

Les coûts relatifs à la gestion des matières résiduelles incluent :

- les coûts relatifs à la collecte et au transport concernant les ordures ménagères, les résidus encombrants, les matières recyclables et les matières organiques;
- les coûts relatifs à l'élimination des ordures ménagères, au traitement des matières recyclables et à la valorisation des résidus organiques;
- les coûts de gestion des sites de dépôt et écocentres;
- les coûts relatifs à la gestion des boues.

2.7.1 Collectes de porte en porte

2.7.1.1 Ordures et matières recyclables

Les coûts relatifs à la collecte et au transport des ordures ménagères et des matières recyclables étant globalisés pour les municipalités desservies par la RISH, ils sont présentés globalement au tableau 27.

Tableau 27 : Coûts de collecte et de transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques 2021

	Coût annuel \$/u.o. (avant taxes)	Coût annuel total \$/an (avant taxes)
Val-des-Sources	111 \$	441 392,00 \$
Danville	120,26 \$	255 441,67 \$
Ham-Sud	111 \$	21 312,00 \$
Saint-Adrien	111 \$	33 356,00 \$
Saint-Camille	111 \$	34 854,00 \$
Saint-Georges-de-Windsor	111 \$	61 161,00 \$
Wotton	111 \$	84 083,00 \$
Moyenne pour la MRC	112,32 \$	931 599,67\$

Source : Informations récoltées auprès des municipalités, compilation réalisée par la MRC

Le coût de collecte et de transport pour la municipalité de Danville provient des factures de l'entrepreneur pour 2021. Pour les autres municipalités, ce coût correspond à la quote-part, opération versée annuellement à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

Les quantités annuelles collectées proviennent des infrastructures d'élimination des ordures ménagères et de traitement des matières recyclables à l'exception de Danville (quantités inscrites au questionnaire acheminé à la municipalité dans le cadre du mandat).

Le nombre d'unités d'occupation correspond à celui de tous les types de u.o. confondus (résidentielle et ICI) inscrits au rôle de l'évaluation foncière. Les bâtiments de ferme n'ont pas été pris en compte, car chaque ferme compte plusieurs bâtiments.

Il est à noter que tous les ICI de la MRC sont desservis pour la collecte municipale des ordures ménagères et des matières recyclables, à l'exception de deux épiceries à Val-des-Sources. Ces deux épiceries sont desservies par Transport Yergeau pour la collecte des ordures ménagères. Par ailleurs, les quantités et les coûts associés à la collecte, au transport et à l'élimination des ordures ménagères des Serres du Saint-Laurent ne figurent pas non plus dans le tableau 27, bien que les Serres du Saint-Laurent bénéficient de la collecte municipale. Ces informations sont synthétisées dans le tableau 28.

Tableau 28 : Quantité et coûts associés à la collecte et à l'élimination des ordures ménagères des Serres du Saint-Laurent, 2021

	Quantité d'ordures ménagères enfouies en 2021 (t)	Coûts de collecte, de transport et d'élimination (\$), avant taxes et redevances
Serres du Saint-Laurent	519 tonnes	100 950,53 \$

Le coût annuel total de la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables pour la MRC des Sources est de **931 599,67 \$** pour l'année 2021 en excluant la gestion des matières résiduelles provenant des serres. Le coût spécifique de collecte et de transport (sans l'élimination) des ordures provenant des serres n'est pas disponible.

2.7.1.2 Résidus encombrants

Il est difficile de déterminer les coûts associés à la gestion des résidus encombrants dans la mesure où leurs coûts de collecte et de transport sont intégrés à ceux des ordures ménagères et des matières recyclables. De même, le coût d'élimination des résidus encombrants est inclus dans celui des ordures ménagères.

2.7.1.3 Matières organiques

- **Collecte des arbres de Noël**

Pour les municipalités de Danville et de Saint-Adrien, aucun coût n'est associé au service de collecte et de transport des arbres de Noël, car il est réalisé par les services municipaux.

Le coût relié à la collecte et au transport des arbres à Wotton n'est pas disponible.

Le tableau 39 présente les coûts reliés à la collecte et au transport des matières organiques, des résidus alimentaires, des feuilles et des arbres de Noël, et ce, pour l'année 2021.

2.7.2 Traitement et élimination

La Régie de récupération de l'Estrie (centre de tri de Sherbrooke) facture 7 \$ par porte desservie pour le traitement des matières recyclables. Gesterra (centre de tri de Victoriaville) facture 39,22 \$ / tonne à la Ville de Danville pour le traitement des matières recyclables.

Les feuilles sont valorisées chez des agriculteurs sans entraîner de coût de traitement. Les arbres sont transformés en paillis par les travaux publics municipaux et les coûts n'ont pas été estimés spécifiquement.

Les coûts annuels de traitement et d'élimination des matières résiduelles collectées de porte en porte pour l'année 2021 sont présentés au tableau 29.

Tableau 29 : Coûts annuels de traitement et d'élimination des matières résiduelles, 2021

	Coût annuel d'élimination des déchets		Coût annuel de traitement des matières recyclables		Coût annuel de traitement des matières organiques	
	Coût par tonne	Coût annuel	Coût par tonne	Coût annuel	Coût par tonne	Coût annuel
Val-des-Sources	96,32 \$	287 900,48 \$	N.D	26 460,00 \$	67,27 \$	43 590,96 \$
Danville	132,58 \$	139 716,37 \$	39,22 \$	16 042,00 \$	210,99 \$	84 722,55 \$
Ham-Sud	92,54 \$	6 585,72 \$	N.D	1 260,00 \$	62,50 \$	924,38 \$
Saint-Adrien	67,24 \$	11 834,37 \$	N.D	1 771,00 \$	N.A	N.A
Saint-Camille	68,96 \$	11 310 \$	N.D	1 855,00 \$	62,50 \$	2855,00 \$
Saint-Georges-de-Windsor	60,00 \$	28 689,92 \$	N.D	3 262,00 \$	62,50 \$	3 873,75 \$
Wotton	60,00 \$	29 064,60 \$	N.D	5 047,00 \$	62,50 \$	5 062,5 \$
Total	-	880 930,98 \$	-	55 697,00 \$	-	141 029,14 \$

2.7.3 Gestion des boues municipales

2.7.3.1 Boues de stations mécanisées et des étangs aérés

Le tableau 30 précise les coûts inhérents à la gestion des boues municipales des stations mécanisées et des étangs aérés en 2021.

Tableau 30 : Coûts de gestion des boues municipales, 2021

Municipalité	Station ou étang vidangé	Volume vidangé (t)	Siccité (%)	Quantité à 20 % de siccité (t mh)	Traitement	Coût total
Wotton	Étang aéré # 1	67,68	4,03	N.D	100 % Valorisé	75 627,99 \$
Val-des-Sources	Station mécanisée	1 329	14	930,3	100 % valorisé	46 520,00 \$
Total						122 147,99 \$

* Excluant le traitement final (valorisation ou élimination)

Source : Informations collectées auprès des municipalités, compilation réalisée par Chamard

2.7.3.2 Boues de fosses septiques

Le coût relié au programme municipal de gestion des fosses septiques de la MRC des Sources était de 174 159,11 \$ en 2021. Les municipalités de Val-des-Sources, Danville et Ham-sud ont été vidangé en 2021, ce coût inclut la vidange et le traitement des boues de fosses septiques localisées sur le territoire des municipalités visées.

2.7.4 Écocentre et sites d'apport volontaire

Le tableau 31 présente les coûts de gestion des sites d'apport volontaire de matières situés sur le territoire.

Tableau 31 : Coûts de gestion de l'écocentre, 2021

Localisation de l'écocentre ou site d'apport volontaire	Coût annuel
Écocentre Val-des-Sources (opération du site et traitement des matières)	215 000 \$
Site de dépôt de Wotton (location des conteneurs et enfouissement des matières)	8 088 \$
Total	223 088 \$

Source : Données obtenues auprès des municipalités, compilation par la MRC des Sources

Pour les municipalités n'ayant pas de site d'apport volontaire, la gestion des résidus domestiques dangereux ne peut être estimé par manque de données. Toute les municipalités membres paient une quote-part annuelle pour l'écocentre. Les quotes-parts annuelles sont de 13 624 \$ pour Danville, 1 512 \$ pour Ham-Sud, 1 760 \$ pour Saint-Adrien, 2 040 \$ pour Saint-Camille et 3 465 \$ pour Saint-Georges-de-Windsor.

2.7.5 Synthèse des coûts de gestion des ordures, des matières recyclables et des matières organiques par unité d'occupation par année

Le tableau 33 présente les coûts reliés à la gestion des matières résiduelles pris en charge par les municipalités en 2021.

Tableau 32 : Coûts annuels de collecte, transport et traitement/élimination des matières résiduelles, 2021

Municipalité	Coût total, \$/uo	Gestion des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques
		\$/an
Val-des-Sources	226 \$	799 343,44 \$
Danville	239 \$	411 017,04 \$
Ham-Sud	195 \$	30 082,10 \$
Saint-Adrien	151 \$	35 127,00 \$
Saint-Camille	225 \$	50 874,37 \$
Saint-Georges-de-Windsor	165 \$	64 423,00 \$
Wotton	196 \$	118 194,60 \$
Total MRC	220 \$	1 509 061,18 \$

2.7.6 Retour de redevances et compensation pour la collecte sélective

2.7.6.1 Montant du retour des redevances à l'élimination pour 2021

Le tableau 33 présente les sommes reversées aux municipalités dans le cadre du programme de redistribution des redevances à l'élimination. Un total de 108 711,10 \$ a été reversé aux municipalités en 2021. La Ville de Danville a reçu un montant de 0 \$ pour cette période, car elle n'était pas admissible aux redevances.

Tableau 33 : Synthèse des retours de redevance à l'élimination aux municipalités de la MRC pour l'année 2021

Municipalité	Montant annuel, en \$/an	Montant par unité d'occupation, en \$/uo/an
Val-des-Sources	58 827,71 \$	17 \$
Danville	0 \$	0 \$
Ham-Sud	2 970,40 \$	19 \$
Saint-Adrien	7 901,11 \$	34 \$
Saint-Camille	8 470,42 \$	37 \$
Saint-Georges-de-Windsor	11 144,51 \$	29 \$
Wotton	19 396,95 \$	32 \$
Total	108 711,10 \$	16 \$

Source : Site Internet du MDDELCC⁸

⁸ MDDELCC, [Site Internet], <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/sommaire/bilanr05.pdf>

2.7.6.2 Montant de la compensation perçue pour les coûts de la collecte sélective en 2013

Le tableau 34 présente les montants de compensation de collecte sélective reçus aux municipalités en 2013.

Tableau 34 : Synthèse des montants de compensation pour la collecte sélective perçus par les municipalités, 2021

Municipalité	Montant de la compensation - Collecte et transport	Montant de la compensation - Traitement	Montant de la compensation - Total
Val-des-Sources	206 506 \$	0 \$ ⁹	206 506 \$
Danville	174 228 \$	n.d.	174 228 \$
Ham-Sud	16 811,75 \$	0 \$	16 811,75 \$
Saint-Adrien	25 827,80 \$	0 \$	25 827,80 \$
Saint-Camille	27 525,98 \$	0 \$	27 525,98 \$
Saint-Georges-de-Windsor	47 212,28 \$	0 \$	47 212,28 \$
Wotton	66 637,26 \$	0 \$	66 637,26 \$
Total pour la MRC	564 749,07 \$	n.d.	564 749,07 \$

2.7.7 Synthèse

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts de gestion des matières résiduelles par catégorie de matières pour l'année de référence 2021.

Tableau 35 : Synthèse des coûts des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles, 2021

Programmes de gestion des matières résiduelles	Coût total (\$/an)
Ordures ménagères, résidus encombrants, matières recyclables et matières organiques	1 509 061,18 \$
Boues municipales	N.D \$
Boues de fosses septiques	174 738,64 \$
Sous-total	1 683 799,82 \$
<i>Redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles</i>	108 711,10 \$
<i>Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables</i>	564 749,07 \$
TOTAL	1 010 339,65 \$

⁹ Le montant de la compensation reversée aux municipalités est nul, car ce montant est versé à Récup Estrie qui ajuste les coûts de traitement facturés selon ce financement.

Source : Compilation réalisée par La MRC des Sources

2.8 COÛTS ASSOCIÉS AUX ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Les coûts de communication reliés à la gestion des matières résiduelles pris en charge par les municipalités en 2021 ne peuvent pas être estimés de façon exhaustive pour l'ensemble des municipalités.

CHAPITRE 2

Inventaire des matières résiduelles

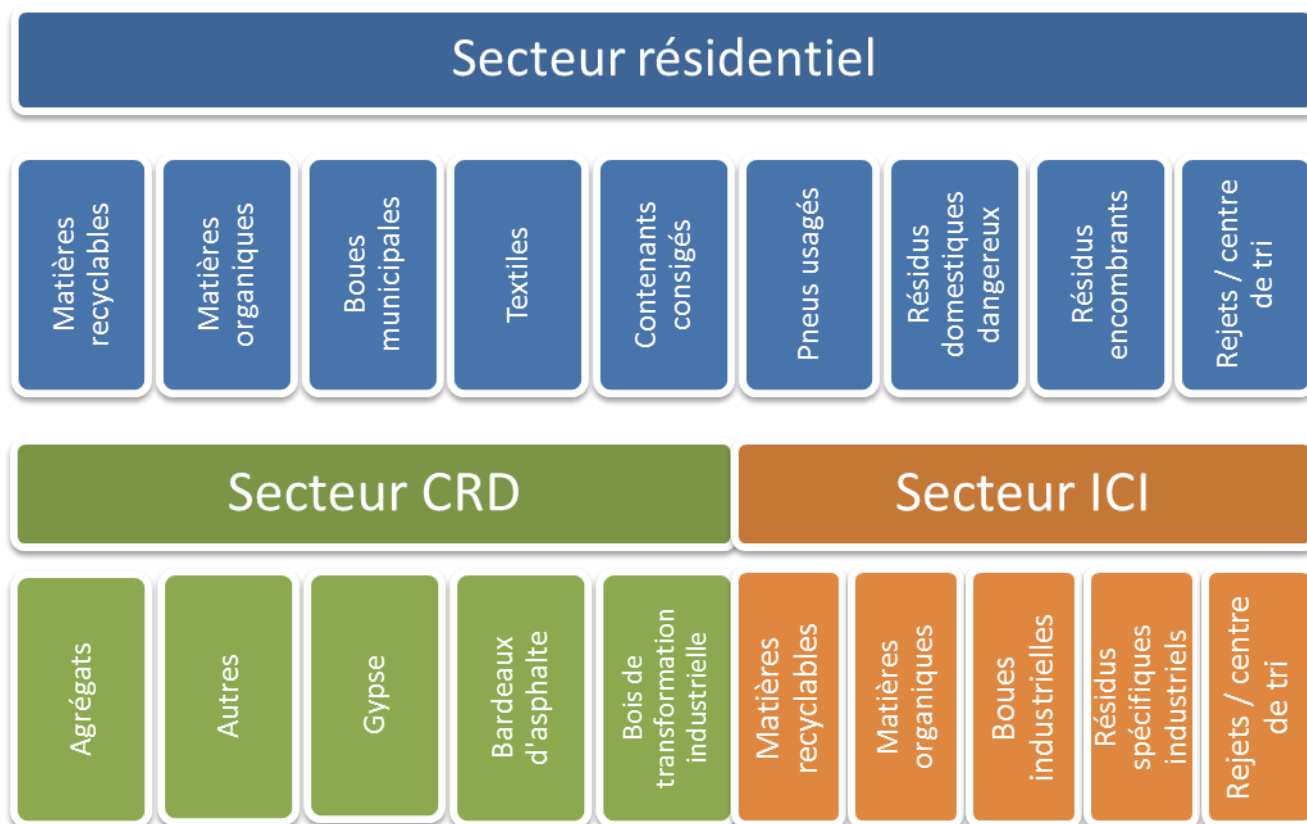
Année 2021

3 MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

L'année 2021 sert d'année de référence pour la réalisation de l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC.

La figure ci-dessous précise les différentes catégories de matières résiduelles pour chaque secteur pris en compte dans l'inventaire.

Figure 20 : Catégories de matières résiduelles¹⁰ pour l'inventaire des quantités générées



L'utilisation de données réelles disponibles auprès des organisations municipales, que ce soit la MRC, les municipalités ou encore les régies, a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire.

Dans le cas où aucune donnée n'est disponible ou que seules des données partielles le sont, l'estimation des quantités a été réalisée à partir de l'Outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC.

Présentation de l’Outil de calcul :

La méthodologie mise au point pour l’estimation des quantités par l’Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC a fait consensus au sein d’un comité de travail constitué de représentants de RECYC-QUÉBEC et du MDDELCC. Il permet d’estimer les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par catégorie de matières ainsi que selon leur provenance.

Les indicateurs de récupération et d’élimination des matières résiduelles utilisées dans cet outil sont issus de recherches dans la littérature. Les hypothèses de calcul et la méthodologie complète utilisée sont disponibles sur le site de RECYC-QUÉBEC :

La version 2022 – a été utilisée pour réaliser l’inventaire des quantités de matières résiduelles de la MRC des Sources.

NOTE : La note technique détaillant la méthodologie complète de l’inventaire des quantités générées des matières résiduelles ainsi que les sources des données sont jointes en Annexe 5.

4 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les matières résiduelles d'origine résidentielle prises en compte dans l'inventaire sont :

- Les matières recyclables (collecte sélective);
- Les matières organiques;
- Les boues municipales;
- Les matières résiduelles nécessitant une gestion spécifique :
 - Textile;
 - Véhicules hors d'usage (VHU);
 - Contenants consignés;
 - Pneus.
- Les autres matières résiduelles :
 - Résidus domestiques dangereux (RDD);
 - Résidus encombrants métalliques et non métalliques.
- Les rejets de centres de tri des matières recyclables et de valorisation des matières organiques;
- Les résidus d'activités municipales.

4.1 ESTIMATION DES QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES PAR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

L'annexe 5 présente la démarche méthodologique retenue pour l'estimation des quantités générées, récupérées et éliminées par le secteur résidentiel ainsi que leur composition.

Les sections ci-dessous présentent les quantités collectées de porte en porte par les municipalités en 2021 sur lesquelles se base l'inventaire.

4.1.1 Estimation des quantités collectées de porte en porte

Les tableaux ci-dessous présentent les quantités de matières résiduelles collectées de porte en porte par les municipalités en 2021 ainsi que les sources des informations. Ces quantités proviennent des rapports annuels des installations de récupération et d'élimination des matières résiduelles et ont été complétées et validées par les questionnaires aux municipalités.

Tableau 36 : Quantité d'ordures collectées par les municipalités et sources des informations, 2021

	Quantité d'ordures enfouies 2021 (tonnes)	Source de la donnée
Val-des-Sources	2 757 t	RISH
Danville	1 054 t	Transport Yergeault
Ham-Sud	71 t	RISH
Saint-Adrien	111 t	RISH
Saint-Camille	98 t	RISH
Saint-Georges-de-Windsor	330 t	RISH
Wotton	415 t	RISH
Total pour la MRC	4 836 t	

Tableau 37 : Quantité de matières recyclables collectées par les municipalités et sources des informations, 2021

	Quantité de matières recyclables récupérées 2021 (tonnes)	Source
Val-des-Sources	851 t	Régie de récupération de l'Estrie
Danville	373 t	Transport Yergeault
Ham-Sud	21 t	Régie de récupération de l'Estrie
Saint-Adrien	43 t	Régie de récupération de l'Estrie
Saint-Camille	38 t	Régie de récupération de l'Estrie
Saint-Georges-de-Windsor	76 t	Régie de récupération de l'Estrie
Wotton	128 t	Régie de récupération de l'Estrie
Total pour la MRC	1 530 t	

Tableau 38 : Quantité de matières organiques collectées par les municipalités, 2021

	Quantité de matières organiques récupérées 2021 (tonnes)	Source
Val-des-Sources	648 t	Régie de récupération de l'Estrie
Danville	401 t	Transport Yergeault
Ham-Sud	18 t	Régie de récupération de l'Estrie
Saint-Adrien	0 t	
Saint-Camille	33 t	Régie de récupération de l'Estrie
Saint-Georges-de-Windsor	62 t	Régie de récupération de l'Estrie
Wotton	81 t	Régie de récupération de l'Estrie
Total pour la MRC	1 243 t	

Un total de 1 243 tonnes de matières organiques a été récupéré en 2021 sur le territoire de la MRC des Sources.

Le tableau 39 ne comprend pas les 88 tonnes estimées de résidus alimentaires récupérés par le compostage domestique réalisé à Saint-Adrien et à Val-des-Sources, car ces matières ne sont pas collectées mais plutôt mises en valeur chez les propriétaires (recyclage). Ces quantités se retrouvent plutôt dans les bilans globaux de génération, récupération et élimination du secteur résidentiel (tableau 51).

4.1.1.1 Synthèse des matières résiduelles collectées

Tableau 39 : Quantité de matières résiduelles collectées par les municipalités pour le secteur résidentiel, 2021

	Quantité d'ordures enfouies en 2021 (tonnes)	Quantité de matières recyclables récupérées en 2021 (tonnes)	Quantité totale de matières organiques récupérées en 2021 (tonnes)
Val-des-Sources	2 757 t	851 t	648 t
Danville	1 054 t	373 t	401 t
Ham-Sud	71 t	21 t	18 t
Saint-Adrien	111 t	43 t	0 t
Saint-Camille	98 t	38 t	33 t
Saint-Georges-de-Windsor	330 t	76 t	62 t
Wotton	415 t	128 t	81 t
Total pour la MRC	4 836 t	1 530 t	1 243 t

Ainsi, un total de 7 609 tonnes de matières résiduelles est généré et collecté sur le territoire de la MRC des Sources. Cette quantité comprend les matières provenant de petits commerces et autres institutions, également collectées lors de collectes municipales de porte en porte.

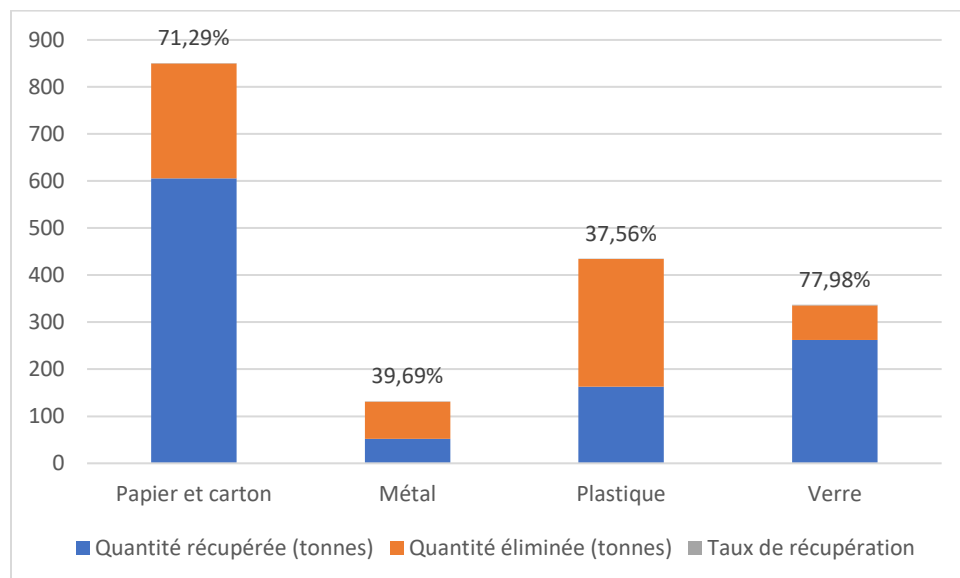
Tableau 40 : Estimation des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel excluant les petits ICI, 2021

Catégories de matières résiduelles	Quantité récupérée (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Quantité générée (tonnes)	Taux de récupération
Papier et carton	606	244	850	71,29 %
Métal	52	79	131	39,69 %
Plastique	163	271	434	37,56 %
Verre	262	74	336	77,98 %
Branches et arbres de Noël	N.D	N.D	N.D	N.D
Résidus verts	871	260	1 131	77,01 %
Résidus alimentaires	217	734	951	22,82 %
Autres résidus organiques	156	551	707	22,07 %
Véhicules hors d'usage	683	N.D	683	100 %
Textiles	94	129	223	42,15 %
Rejets des centres de tri	0	323	323	N.D
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0	50	50	N.D
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0	7	7	0 %
Encombrants métalliques	321	29	350	91,71 %
Encombrants non métalliques	0	32	32	0,00 %
Résidus ultimes	0	20	20	N.D
TOTAL (sans boues)	3425	2803	6228	55 %
Boues municipales de stations mécanisées	1 609	0	1 609	100 %
Boues municipales d'étangs aérés	17	0	17	100 %
<i>Boues de fosses septiques¹¹</i>	0	0	0	N.D
TOTAL (avec boues)	5051	2803	7854	64 %

Les figures 21 et 22 présentent les taux de récupération des matières recyclables et organiques sur le territoire.

¹¹ Rappelons que la totalité des boues de fosses septiques collectées sur le territoire est acheminée à la station de traitement des eaux usées de Val-des-Sources.

Figure 21: Taux de récupération des matières recyclables pour le secteur résidentiel, 2021



Le taux de récupération global de matières recyclables atteint 64 %, mais varie beaucoup selon les différentes catégories de matières acceptées à la collecte sélective. Ainsi, on constate que les fibres (papier et carton) ainsi que le verre sont bien récupérées. À l'inverse, le plastique est très peu récupéré de même que le métal.

À titre de comparaison, les taux de réacheminement¹² des matières recyclables provenant des résidences vers les installations de tri pour le Québec étaient les suivants en 2018 :

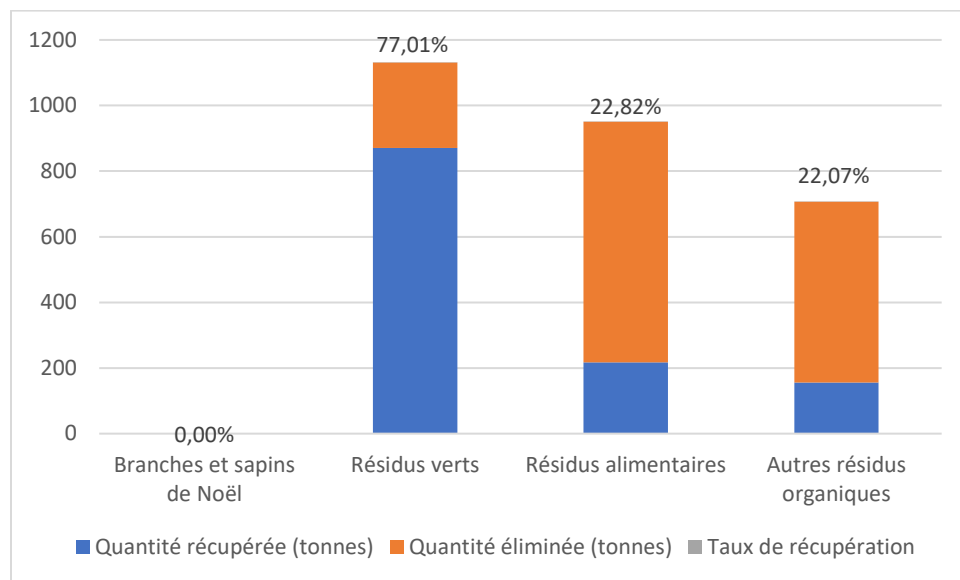
- 71 % pour le papier et le carton;
- 48 % pour le métal;
- 25 % pour le plastique;
- 28 % pour le verre.

Les tendances observées sur le territoire de la MRC sont similaires à celles du Québec, les taux de récupération sont inférieurs pour le métal. Les taux de récupération sont supérieurs pour le plastique. Les autres taux sont semblables.

Les objectifs fixés par la *Politique de gestion des matières résiduelles* visent à atteindre un taux de récupération de 75 % pour chaque catégorie de matières.

¹² Le taux de réacheminement inclut les rejets. Donnée du bilan 2018 de RECYC-QUÉBEC.

Figure 22 : Taux de récupération des matières organiques pour le secteur résidentiel¹³, 2021



Les programmes mis en œuvre, à savoir les collectes, les sites de dépôt ainsi que les activités d'herbicyclage et de compostage domestique, permettent de récupérer plus du trois quarts des résidus verts générés sur le territoire.

Toutefois, le taux de récupération pour les matières organiques est encore faible.

¹³ Seules les quantités connues de branches et de sapins de Noël ont pu être utilisées pour le bilan des quantités. Celles-ci ne peuvent être estimées pour les municipalités n'ayant fourni aucune donnée étant donné la nature de cette matière.

Le tableau 41 présente les quantités récupérées d'autres matières résiduelles en 2021.

Tableau 41 : Estimation des quantités des autres matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel, 2021

	Quantité récupérée (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Quantité générée (tonnes)
Produits visés par les programmes de REP	16 t	n.d.	n.d.
Contenants consignés	75,5 t	49,9 t	125,4 t
Pneus hors d'usage	553 t	0 t	553 t
Total - Autres matières	644,5 t	49,9 t	565,4 t

5 SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur ICI sont :

- Les matières recyclables;
- Les matières organiques;
- Les résidus de transformation industrielle¹⁴.

La MRC des Sources a plusieurs industries sur son territoire qui génèrent une grande quantité de matières résiduelles, certaines prises en charge par les programmes municipaux et d'autres par des contrats privés.

L'annexe 5 présente la démarche méthodologique retenue pour estimer les quantités récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI en 2021.

5.1 BILAN SECTEUR ICI

Le tableau 42 présente le bilan des matières générées, récupérées et éliminées par le secteur résidentiel en 2021.

¹⁴ Aucune entreprise générant des boues industrielles n'est présente sur le territoire.

Tableau 42 : Estimation des quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur ICI, 2021

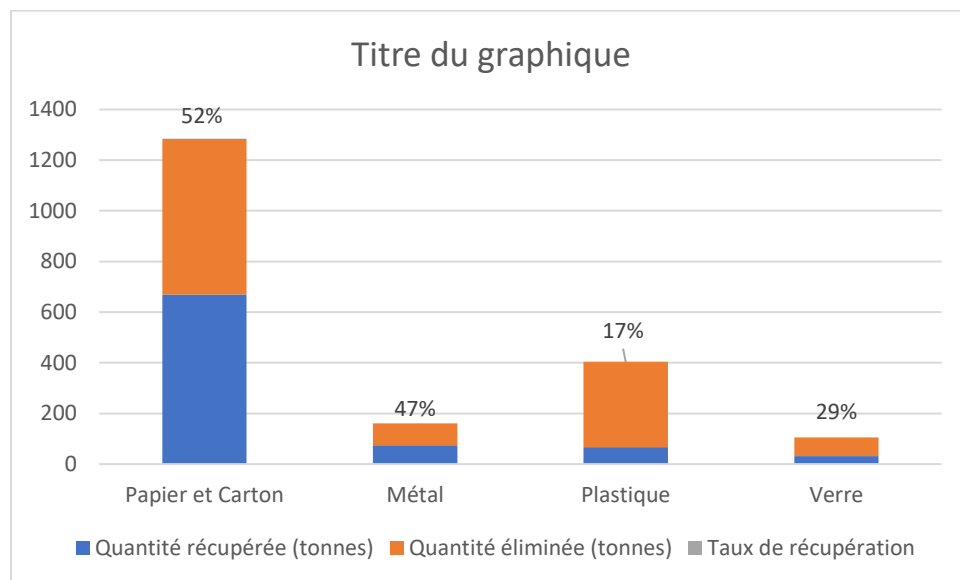
Catégories de matières résiduelles	Quantité récupérée (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Quantité générée (tonnes)	Taux de récupération
Papier et Carton	669 t	615 t	1 284 t	52 %
Métal	75 t	85 t	160 t	47 %
Plastique	67 t	336 t	404 t	17 %
Verre	31 t	74 t	106 t	29 %
Industries de transformation agroalimentaire	538 t	13 t	551 t	98 %
Résidus verts	N.D	75 t	75 t	-
Résidus alimentaires	N.D	523 t	523 t	-
Autres résidus organiques	N.D	109 t	109 t	-
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	N.D	252 t	252 t	-
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	N.D	N.D	N.D	-
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	N.D	470 t	470 t	-
Résidus ultimes	N.D	90 t	90 t	-
TOTAL	1 381 t	2 621	4 002	35 %

En ce qui concerne les matières organiques, les quantités de résidus alimentaires collectées auprès du secteur ICI ne sont pas connues et sont incluses dans les quantités résidentielles.

Les résidus de transformation agroalimentaire sont, dans la plupart des industries, récupérés en raison de leurs caractéristiques propices à la valorisation agricole sur place. L'outil d'inventaire de Recyc-Québec ne permet pas de suivre le tonnage récupéré des MO, il est donc impossible d'avoir des données sur le taux de récupération de cette matière.

La figure 23 présente les taux de récupération des matières recyclables sur le territoire pour le secteur ICI.

Figure 23: Taux de récupération des matières recyclables pour le secteur ICI, 2021



Le taux de récupération global estimé de matières recyclables atteint 43 %, mais, comme pour le secteur résidentiel, celui-ci varie selon les différentes catégories de matières acceptées à la collecte. Ainsi, on constate que les fibres (papier et carton) ainsi que le métal sont bien récupérés. À l'inverse, le plastique est très peu récupéré de même que le verre.

Les efforts devront porter sur le verre, mais aussi sur les fibres qui représentent une quantité importante (32 %) de matières résiduelles générée annuellement par le secteur ICI comparativement à une proportion de 3 % pour le verre.

Les objectifs fixés par la *Politique de gestion des matières résiduelles* visent à atteindre un taux de récupération de 75 % pour chaque catégorie de matières spécifiquement.

6 SECTEUR CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) sont :

- Les agrégats;
- Le bois;
- Les autres résidus (non-agrégats).

Les agrégats¹⁵ sont distingués des non-agrégats¹⁶, car ces deux catégories ont des taux de récupération très différents.

6.1 BILAN SECTEUR CRD

Le tableau 43 présente la synthèse des quantités de débris de CRD générées, récupérées et éliminées en 2021 sur le territoire de la MRC des Sources. Ces quantités estimées incluent les matériaux secs en provenance des chantiers professionnels, les matières apportées aux écocentres ainsi que les matières potentiellement présentes dans les ordures ménagères.

Tableau 43 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD, 2021

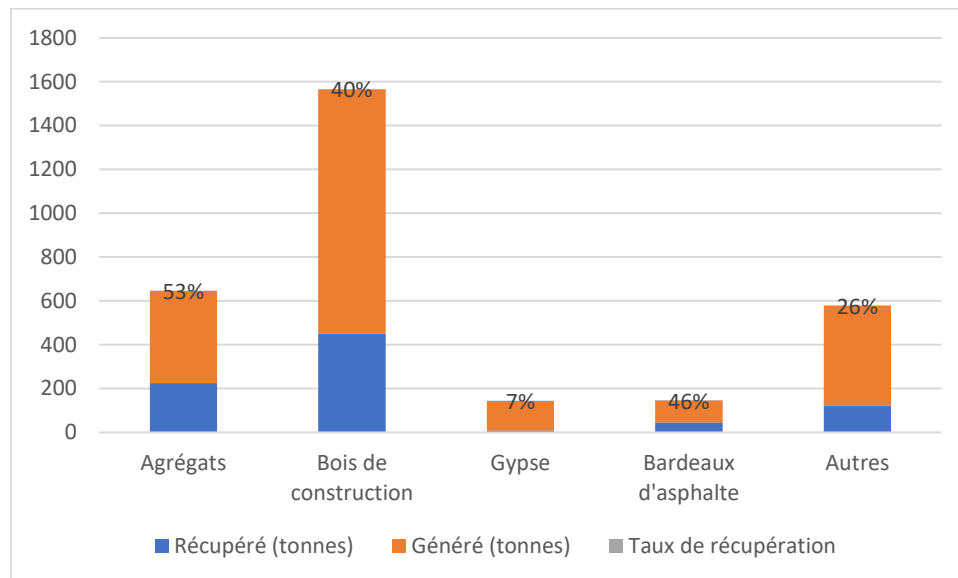
Catégories de matières résiduelles	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Usages en lieu d'enfouissement (tonnes)	Taux de récupération
Agrégats	225 t	197 t	421 t	N/A	53 %
Bois de construction	451 t	664 t	1 115 t	N/A	40 %
Gypse	9 t	125 t	135 t	N/A	7 %
Bardeaux d'asphalte	46 t	54 t	100 t	N/A	46 %
Autres	121 t	336 t	457 t	N/A	26 %
Rejets de centres de tri CRD	N.A.	380 t	697 t	317 t	-
TOTAL	851 t	1756 t	2 924 t	317 t	29 %

La figure 24 présente les taux de récupération pour chaque catégorie de matières provenant du secteur CRD.

¹⁵ Béton, asphalte, pierre, brique, etc.

¹⁶ Bois, gypse, bardeaux d'asphalte, verre plat, etc.

Figure 24: Taux de récupération des résidus de CRD, 2013



Il sera nécessaire d’approfondir le portrait quantitatif et qualitatif des débris générés par les secteurs de la construction, de la rénovation et de la démolition provenant de travaux résidentiels et ceux réalisés par des entrepreneurs privés. L’objectif est de connaître les quantités qui transitent dans les lieux de traitement (écocentre et déchetterie) et d’élimination des CRD ainsi que le taux de valorisation spécifique de chacune des matières.

7 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES - 2021

7.1 BILAN GLOBAL PAR TYPE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tableau 44 synthétise les résultats de l'inventaire des matières résiduelles générées sur l'ensemble du territoire de la MRC, réalisé dans le cadre de la révision du PGMR.

Tableau 44 : Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par matière

Catégories de matières résiduelles	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Taux de récupération
PAPIER/CARTON	1,275 t	859 t	2,134 t	60 %
MÉTAL	127 t	164 t	291 t	44 %
PLASTIQUE	230 t	608 t	837 t	27 %
VERRE	294 t	148 t	442 t	67 %
MATIÈRES ORGANIQUES	1,782 t	2,264 t	4,046 t	44 %
RÉSIDUS DE CRD	851 t	1,756 t	2,924 t	29 %
RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE	N.D.	N.D.	N.D.	-
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	N.D.	7 t	7 t	-
AUTRES RÉSIDUS	1,099 t	1,285 t	2,384 t	46 %
RÉSIDUS ULTIMES	N.A.	110 t	110 t	0 %
TOTAL (sans les boues)	5 657 t	7 180 t	13 155	43 %
BOUES MUNICIPALES	1 626 t mh	0 t mh	1 626 t mh	100 %

7.2 BILAN PAR SECTEUR

Le tableau 45 synthétise les résultats de l'inventaire des matières résiduelles générées sur l'ensemble du territoire de la MRC pour chaque secteur de génération, réalisé dans le cadre de la révision du PGMR.

Tableau 45 : Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par secteur de génération, 2021

	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Taux de récupération
Secteur résidentiel (sans les boues)*	3 426 t	2 803 t	6 228 t	55 %
Secteur ICI	1 381 t	2 621 t	4 002 t	21 %
Secteur CRD	851 t	761 t	2 924 t	35 %
Total - Tous secteurs confondus	5 657 t	7 180 t	13 155	43 %

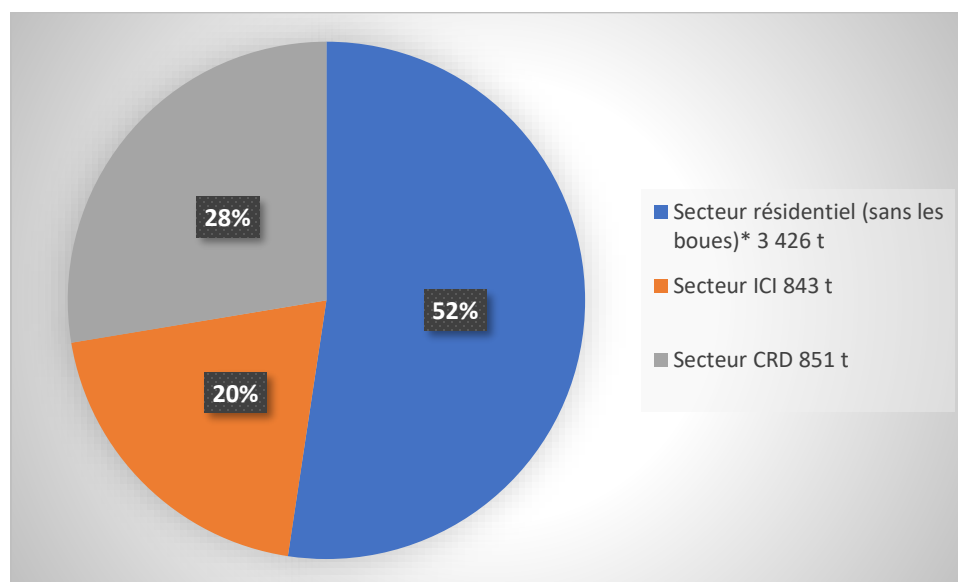
* N'inclut pas les pneus, consignes et produits visés par la REP.

Ce sont les secteurs résidentiel et ICI qui génèrent le plus de matières résiduelles avec respectivement 47 % et 31 % du total des matières résiduelles produites de la MRC.

Le secteur résidentiel est le plus performant (55 %) en termes de mise en valeur des matières résiduelles. Le secteur ICI est moins performant avec 21 % de valorisation des matières résiduelles. Il est important de noter que la valorisation des MO dans les industrie ne peut être suivie avec l'outil de Recyc-Québec, car la version 2022 ne permet pas d'estimer le volume de cette matière. Ceci entraîne un taux de récupération à la baisse de la part des ICI.

La figure 25 présente la répartition des quantités générées par secteur, en excluant les boues municipales.

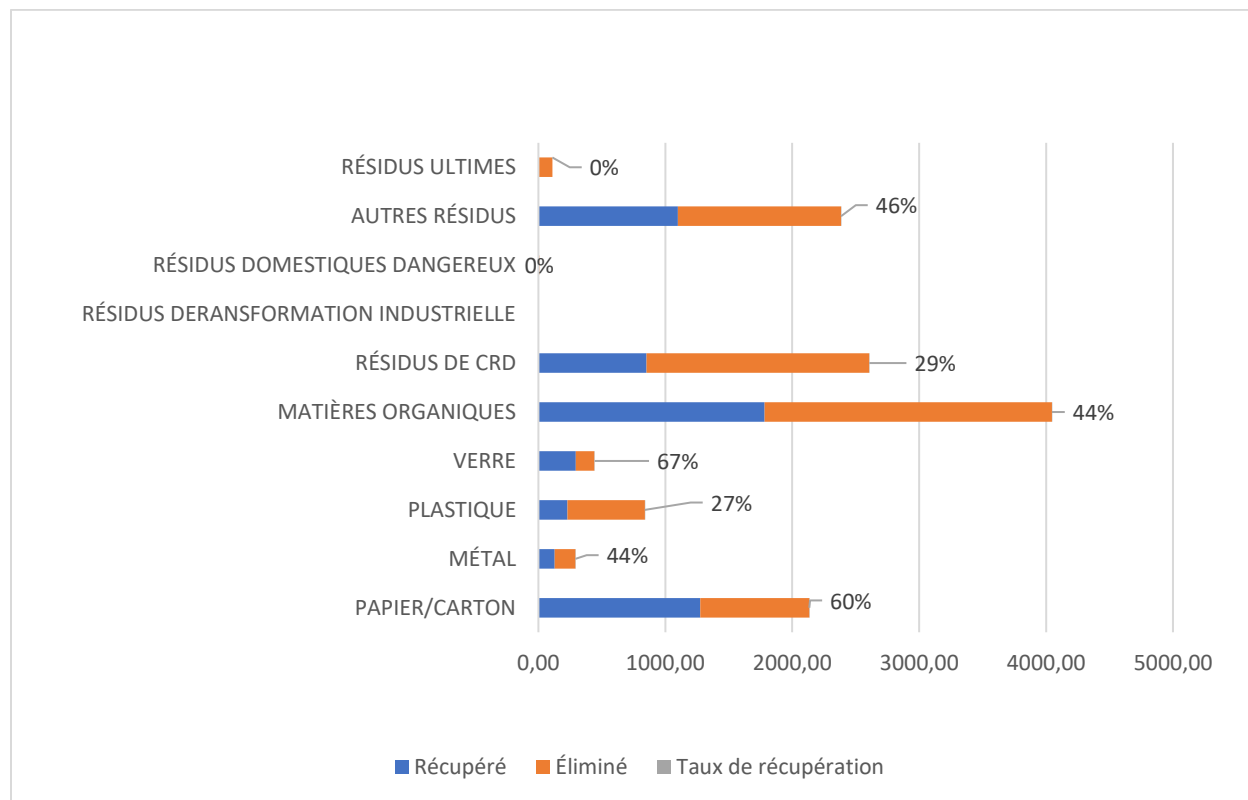
Tableau 46 : Provenance des matières résiduelles générées en 2021 selon le secteur



7.3 PERFORMANCE DE LA MRC

Le taux de récupération de chaque matière, tous secteurs confondus, est présenté à la figure 26 afin d'évaluer où se situe la MRC par rapport aux objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Figure 26 : Taux de récupération par type de matières résiduelles par catégorie, tous secteurs confondus, 2021



Le taux d'élimination pour l'ensemble des secteurs de la MRC des Sources est de **541 kg/hab./an** (incluant les boues municipales) selon l'inventaire, alors que l'objectif gouvernemental est de 525 kg/hab./an.

Le tableau 47 compare la performance de la MRC des Sources aux objectifs de la Politique québécoise pour tous les secteurs de génération confondus.

Tableau 47 : Comparaison des résultats de la MRC des Sources aux objectifs nationaux concernant les matières recyclables et les matières organiques, 2021

Objectif	Secteur résidentiel	Secteur ICI	Tous secteurs confondus	Objectif national
Recycler 70 % du papier/carton, plastique, verre et métal	61 %	43 %	51 %	75 %
Recycler 60 % de la matière organique résiduelle (incluant les boues)	65 %	N.D	N.D	60 %

Le tableau 48 compare la performance de la MRC des Sources aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles pour le secteur CRD.

Tableau 48 : Comparaison des résultats de la MRC des Sources aux objectifs nationaux concernant les débris de CRD, 2021

Objectifs	Taux de récupération MRC des Sources	Objectif national
Pourcentage de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) recyclés ou valorisés	29 %	70 %
Taux de rejets moyen des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	24 %	30 %

CHAPITRE 3

Diagnostic territorial, orientations et enjeux

9 ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS À ATTEINDRE

Ce chapitre présente les différentes tendances et les orientations gouvernementales relativement à la gestion des matières résiduelles ainsi que la synthèse du diagnostic territorial de la MRC des Sources. Cette analyse représente l'étape préalable permettant de mettre en évidence les enjeux de la MRC et de définir les nouveaux objectifs régionaux concernant les secteurs résidentiel, ICI et CRD pour l'horizon 2016-2020.

9.1 BILAN DU PRÉCÉDENT PLAN D'ACTION

Un bilan réalisé en date du 31 décembre 2021 sur l'avancement du PGMR 2016-2020 a été effectué et transmis au MDDELCC.

La description des mesures et leur niveau d'avancement sont présentés dans le tableau 49. Plusieurs tendances se dégagent du bilan du PGMR 2016-2020. C'est dans le secteur des ICI et des CRD que les actions non débutées sont en nombre le plus important. Effectivement, l'accompagnement des ICI dans leur gestion des matières recyclables et organiques n'était pas encore optimisé en 2021, tout comme les matières résiduelles issues du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) comme ceux issus des chantiers, par exemple. Beaucoup de mesures sont en cours de réalisation ou partiellement réalisées. Seulement trois mesures sur 25 sont complètement réalisées.

Tableau 49 : Bilan des mesures du PGMR 2016-2020

#	Description sommaire des mesures	Type	Matières	Respon- sable	Échéance	Degré de réalisation
1	Création d'un poste à temps partiel responsable de la mise en œuvre des actions prévues au PGMR selon l'échéancier prévisionnel, afin d'assurer un suivi efficace du plan d'action	Mise en oeuvre et suivi	Toutes	MRC	2016-2020	Partiel
2	Réviser le PGMR tous les cinq ans	Mise en oeuvre et suivi	Toutes	MRC	2019-2020	Non débuté
3	Mettre en place une table de concertation rassemblant les représentants des municipalités pour partager les problématiques rencontrées en gestion des matières résiduelles	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	MRC	2016-2020	Terminé
4	Développer un guide d'ISÉ à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités, incluant un bottin des récupérateurs reconnus du territoire	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	Municipa- lités	2016	Partiel
5	Encourager la mise en place d'incitatifs visant l'amélioration de la performance des collectes de matières recyclables et des matières organiques	Mise à niveau réglementaire	Matières organiques et matières recyclables	Municipa- lités	2017-2018	En continu

#	Description sommaire des mesures	Type	Matières	Responsible	Échéance	Degré de réalisation
6	Accompagner les municipalités dans la mise en œuvre des programmes de récupération des matières organiques qui seront retenus	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Matières organiques	Municipalités et MRC	2016-2020	En continu
7	Poursuivre et bonifier les programmes de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage	Collectes, services et installations	Matières organiques	Municipalités	2016-2020	Partiel
8	Développer des outils de communication visant d'autres mesures de réduction à la source	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	Municipalités et MRC	2016-2017	Partiel
9	Adapter la gestion des résidus encombrants pour en favoriser la récupération et la réutilisation	Acquisition de connaissances	Résidus encombrants	Municipalités	2016-2020	Partiel
10	Favoriser la tenue d'évènements écoresponsables sur le territoire de la MRC	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	MRC	2017-2020	Partiel
11	Valider les scénarios de gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC et s'assurer de répondre aux objectifs gouvernementaux de récupération des matières organiques	Collectes, services et installations	Matières organiques	Municipalités	2017-2020	Terminé

#	Description sommaire des mesures	Type	Matières	Responsible	Échéance	Degré de réalisation
12	Diffuser aux municipalités un guide des bonnes pratiques pour la valorisation des boues municipales (stations mécanisées et étangs aérés)	ISÉ	Matières organiques	Municipalités	2017-2018	Non débuté
13	Développer, encadrer et implanter des plans municipaux de gestion des matières organiques adaptés au contexte territorial, en prévision du bannissement des matières organiques à l'élimination	Collectes, services et installations	Matières organiques	MRC	2016-2019	Terminé
14	Accompagner les municipalités dans les demandes de financement pour l'implantation d'équipements de récupération dans les lieux publics dans le cadre du programme de la Table pour la récupération hors foyer	Collectes, services et installations	Matières organiques	Municipalités	2016-2017	Partiel
15	Intervenir auprès de 3 à 5 établissements ICI par année et les accompagner dans leur programme de récupération de matières recyclables en place et évaluer les possibilités d'optimisation	ISÉ	Matières recyclables	MRC	2017-2020	En continu
16	Comparer les options de gestion des plastiques agricoles mises en oeuvre dans des MRC semblables et faire des recommandations aux municipalités pour l'implantation d'un service de récupération des plastiques	Acquisition de connaissances	Plastiques agricoles	MRC	2018	Partiel
17	Développer, avec l'aide de la Régie de récupération de l'Estrie, un programme de communication spécifique au secteur ICI visant à augmenter la récupération des matières recyclables	ISÉ	Matières recyclables	Municipalités	2016-2020	Non débuté

#	Description sommaire des mesures	Type	Matières	Responsable	Échéance	Degré de réalisation
18	Accompagner les ICI dans la mise en oeuvre de mesures de récupération des matières recyclables (et organiques lorsqu'applicable)	Collectes, services et installations	Matières organiques et matières recyclables	Municipalités et MRC	2017-2020	Non débuté
19	Accompagner les sites de villégiature et sites touristiques dans le choix et la mise en place d'équipements de récupération ainsi que le développement d'outils de sensibilisation	ISÉ	Matières recyclables	Municipalités	2018	En continu
20	Faire rayonner, sur le site Internet des municipalités et de la MRC, les ICI ayant mis en oeuvre des mesures visant la réduction à la source, le réemploi et la récupération de matières résiduelles	ISÉ	Tous	Municipalités	2018	Non débuté
21	Développer un outil de communication qui sera transmis lors de l'octroi de permis de construction dans les municipalités offrant des sites de dépôt pour les débris de CRD	ISÉ	Débris CRD	Municipalités	2017-2020	Partiel
22	Optimiser la gestion des informations à l'écocentre et dans les deux sites de dépôt volontaire pour faciliter le suivi et la compilation des quantités récupérées par type de matières	Acquisition de connaissances	Débris CRD	Municipalités	2016-2020	Non débuté
23	Optimiser le fonctionnement des sites d'apport volontaire existants (dont l'écocentre) et évaluer les possibilités d'augmenter le nombre de sites de dépôts volontaires sur le territoire de la MRC	Collectes, services et installations	Débris CRD	Municipalités et MRC	2018	Partiel

#	Description sommaire des mesures	Type	Matières	Responsible	Échéance	Degré de réalisation
24	Sensibiliser les municipalités sur l'obligation à récupérer des débris de CRD sur les chantiers municipaux réalisés à l'externe comme à l'interne	ISÉ	Débris CRD	MRC et municipalités	2017	Partiel
25	Promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés, dont les agrégats, lors des travaux municipaux	ISÉ	Débris CRD	MRC	2019	Non débuté

9.2 ENJEUX DE LA MRC

9.2.1 Analyse des forces et des faiblesses

L'analyse des performances des programmes de récupération et des modalités de gestion des matières résiduelles (GMR) a permis d'identifier les forces et les faiblesses du système actuel. Cet exercice est important pour établir les priorités d'action et lister les enjeux propres à chaque mesure du plan d'action.

Tableau 50 : Forces et faiblesses en gestion des matières résiduelles

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concertation entre les municipalités ▪ Faible élimination par habitant (491 kg/hab en 2021) ▪ Écocentre accessible à toutes les municipalités (sauf une) et aux ICI ▪ Points de dépôt RDD, REP, textiles ▪ Programmes et partenaires locaux (Récup Estrie, Régie des Hameaux) ▪ Présence de grandes industries et de zones agricoles ▪ Mesures fiscales (participation aux collectes) ▪ Collaboration avec un leader régional en économie circulaire (Synergie Estrie) ▪ Valorisation des boues de stations d'épuration (biosolides) par l'épandage sur les haldes minières 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque d'informations sur la GMR dans chaque municipalité (ex : suivi des quantités de matières) ▪ Manque de communication ▪ Manque de données d'inventaire fiables ▪ Cohésion des actions régionales à améliorer (ex : réglementation) ▪ Mise au rebut des résidus encombrants ▪ Pratiques en GMR non durables de certains citoyens ▪ Absence d'interdiction réglementaire de jeter les matières recyclables ou compostables ▪ Aucune obligation à récupérer les résidus de CRD dans les contrats municipaux ▪ Aucune obligation à récupérer les résidus de CRD dans les permis de construction et de démolition ▪ Peu d'ICI détenant des certifications environnementales

La MRC des Sources peut miser sur plusieurs forces en GMR, notamment la faible élimination de matières par habitant et le fait que les citoyens de presque toutes les municipalités ont accès à un écocentre. Par

ailleurs, la MRC bénéficie de la présence d'organismes régionaux facilitant sa GMR, comme la Régie des Hameaux (collectes) et Récup Estrie (tri et conditionnement des matières recyclables). Enfin, la présence d'importantes industries du secteur agroalimentaire fait en sorte qu'une part significative des matières organiques du secteur des ICI est récupérée.

Du côté des faiblesses, les modes de communication en GMR semblent poser problème. L'acquisition de données auprès des municipalités, par la MRC, pourrait être améliorée, ainsi que la cohésion entre les actions des municipalités visant la GMR. La réglementation dans ce domaine pourrait être renforcée, puisqu'elle n'interdit pas le dépôt de matières recyclables ou compostables dans le bac à déchets. En outre, il y aurait peu d'incitatif à récupérer les résidus de CRD lors de l'émission des permis de construction ou dans les contrats octroyés par les municipalités.

9.2.2 Analyse des opportunités et menaces

Les opportunités et les menaces en regard de la gestion des matières résiduelles sont présentées au tableau 51. Elles représentent les aspects extérieurs au système de GMR qui peuvent influencer de manière positive ou négative la mise en place des mesures visant à améliorer la récupération ou les performances de ces mesures.

Parmi les opportunités, on dénombre deux programmes annoncés de responsabilité élargie des producteurs (REP), soit pour les électroménagers et pour les matières recyclables. De plus, la proximité de l'Université de Sherbrooke offre des opportunités en recherche concernant la GMR. Enfin, l'augmentation progressive du montant de la redevance à l'élimination crée un incitatif à utiliser pleinement les programmes de récupération.

Le système de GMR de la MRC fait également face à des menaces comme la pénurie de main-d'œuvre et l'augmentation des coûts en raison, notamment, au prix du carburant. Le manque de filières pérennes pour la valorisation des matières constitue également une menace pour le potentiel de récupération des matières. Par ailleurs, dans le contexte où les exploitations agricoles de la MRC bénéficient d'une collecte à la ferme des plastiques agricoles, l'implantation d'une REP pour ces matières fait craindre un retrait du financement pour ce service à domicile.

Tableau 51 : Opportunités et menaces en gestion des matières résiduelles

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none">▪ REP des encombrants (GoRecycle)▪ Proximité avec l'Université de Sherbrooke▪ Augmentation des redevances à l'élimination▪ Modernisation du système de collecte sélective (REP gérée par ÉEQ)	<ul style="list-style-type: none">▪ Absence de pérennisation des filières de récupération▪ Coûts d'élimination faibles comparés aux coûts de valorisation▪ Manque de main-d'œuvre▪ Coût du carburant (augmentation des coûts de transport des matières)

OPPORTUNITÉS	MENACES
	<ul style="list-style-type: none">▪ Dépendance envers des lieux d'enfouissement hors MRC▪ Risque de retrait du financement pour les collectes à la ferme des plastiques agricoles dans le cadre de la REP avec agriRÉCUP▪ Difficulté à implanter l'économie circulaire en raison des faibles volumes de matières

9.3 ÉVALUATION À LONG TERME DES BESOINS EN ÉLIMINATION

Le PGMR doit permettre d'estimer les besoins en élimination pour les matières résiduelles générées sur le territoire. La PQGMR et son Plan d'action 2019-2024 prévoient d'éliminer qu'une seule matière au Québec, le résidu ultime. Ainsi, les matières organiques putrescibles, le papier, le carton et le bois sont progressivement retirés de l'élimination.

L'évolution démographique peut avoir une influence sur les quantités de matières résiduelles générées et récupérées. Dans le cas de la MRC des Sources, il s'agit d'une population relativement stable et, à terme, en légère augmentation (voir le tableau 6). Ainsi, le facteur démographique pousse plutôt vers une hausse modérée de la quantité de matières résiduelles éliminées au cours des prochaines décennies. En revanche, les programmes de récupération des matières résiduelles ainsi que les différentes mesures prévues dans le Plan d'action 2024-2030 de ce PGMR contribueront à réduire de façon significative la quantité de matières éliminées provenant de la MRC. En somme, les 7 180 tonnes de matières enfouies en 2021, dont 2 803 tonnes pour le secteur résidentiel, iront en décroissant au fil des ans (voir le tableau 44). De cette quantité éliminée, environ les deux tiers relèvent des collectes municipales auprès du secteur résidentiel et des ICI assimilables (voir tableau 36). Les autres matières éliminées relèvent d'industries ayant des contrats privés de collecte des déchets.

Les déchets des collectes municipales de la MRC des Sources sont présentement enfouis au LET de Bury appartenant à la régie Valoris (3 782 t) ainsi qu'au LET de Saint-Rosaire exploité par Gaudreau Environnement (1 054 t). Pour le LET de Bury, Valoris a déposé au MELCCFP une demande d'agrandissement en 2017. À la suite d'audiences publiques du BAPE en 2021, le gouvernement du Québec a autorisé l'agrandissement l'année suivante¹⁷. Le LET est ainsi autorisé à recevoir un maximum de 99 500 tonnes de déchets annuellement, ce qui étendrait sa durée de vie jusqu'en 2072. Le gouvernement du Québec exige toutefois que Valoris présente une nouvelle autorisation à tous les sept

¹⁷ Gazette officielle du Québec, 2022. Décret 627-2022 concernant la délivrance d'une autorisation à Valoris pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la municipalité de Bury.

ans afin de faire le suivi de l'atteinte des cibles du plan d'action 2019-2024 de la PQGMR par les organismes municipaux membres ou clients.

Quant au LET de Saint-Rosaire, sa capacité d'enfouissement annuelle sera maintenue jusqu'en 2059 avec les autorisations actuelles¹⁸. Ce LET a une capacité suffisante pour continuer à recevoir les déchets de la MRC, en particulier si les quantités diminuent.

En somme, les deux LET desservant présentement la MRC des Sources ont une capacité suffisante pour répondre aux besoins en élimination pour une période d'au moins 35 ans. Ceci étant, la MRC des Sources, ses municipalités et ses partenaires poursuivront leurs efforts afin de réduire la quantité de matières résiduelles enfouies, ce qui aura pour effet d'atténuer la pression sur la capacité des LET tout en diminuant les impacts environnementaux du transport et de l'enfouissement des matières résiduelles.

Le tableau 52 indique la capacité d'enfouissement des LET desservant la MRC ainsi que ceux pouvant potentiellement recevoir ses déchets en cas de besoin. Le cas échéant, la recherche d'une nouvelle solution pour l'élimination serait forcément précédée et accompagnée par un ensemble de mesures de réduction à la source, de réemploi et de recyclage.

Tableau 52 : Lieux d'enfouissement pouvant desservir la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE AUTORISÉE (T) (excluant le recouvrement)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC EN 2021 (T)	DURÉE DE VIE
Bury	Valoris	99 500	3 782	50 ans
Saint-Rosaire	Gaudreau Environnement	150 000	1 054	36 ans
Saint-Nicéphore (Drummondville)	Waste Management	330 000	n/a	8 ans
Champlain	Énergycycle	250 000	n/a	18 ans

9.4 DROIT DE REGARD DE LA MRC

Selon l'article 53.9.9 de la LQE, dans le cas où une municipalité régionale entend limiter ou interdire la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de

¹⁸ BAPE, 2022. L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes : Rapport d'enquête et d'audience publique (Rapport 364).

son territoire, elle doit faire état de son intention dans le PGMR et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées.

Malgré l'absence de lieu d'enfouissement sur le territoire de la MRC des Sources, la population de la MRC demeure préoccupée face à la possibilité qu'un grand lieu d'enfouissement technique soit établi sur son territoire et engendre des impacts sur l'environnement et le voisinage.

Ainsi, par mesure de précaution, la MRC des Sources maintient dans son PGMR un droit de regard limitant à 15 000 tonnes par an la quantité de matières résiduelles de l'extérieur du territoire éliminées dans un éventuel LET. Il est par ailleurs important de souligner qu'il n'y a aucun projet existant de construction de LET (ni en cours d'élaboration) sur le territoire la MRC. Ainsi, aucune municipalité n'est directement visée par l'utilisation de ce droit de regard et les impacts de celle-ci n'ont pas été évalués.

À l'heure actuelle, la MRC n'a pas adopté de règlement mettant en vigueur son droit de regard limitant la quantité de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Le cas échéant, la MRC procédera à l'adoption de ce règlement.

9.5 IDENTIFICATION DES ENJEUX, DES ORIENTATIONS ET DES OBJECTIFS PROVINCIAUX

Les grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son nouveau plan d'action quinquennal 2019-2024. L'objectif fondamental de la politique est d'éliminer que le résidu ultime au Québec. Pour ce faire, la politique prévoit de :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

À l'échelle de chaque MRC, ces enjeux se traduisent par la contribution à l'atteinte des objectifs inscrits dans le Plan d'action 2019-2024. La cible temporelle pour l'atteinte des objectifs est l'année 2023 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

De plus, les PGMR doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) publiée en 2020 :

- Instaurer la gestion de la matière organique (MO) sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la MO dans 100 % des ICI d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % des MO en 2030.

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif peut être avancée ou reportée pour tenir compte de la situation de la MRC.

9.6 IDENTIFICATION DES ORIENTATIONS À L'ÉCHELLE DE LA MRC

Compte tenu des résultats de l'inventaire des matières résiduelles, la MRC et ses partenaires devront consacrer davantage d'efforts afin d'atteindre les cibles gouvernementales de récupération, notamment pour les matières organiques et les résidus de CRD. En effet, il reste à consolider les mesures pour la récupération des matières organiques du secteur résidentiel et des petits ICI. Malgré ces lacunes, la performance de la MRC en termes de kilogrammes de matières éliminées par habitant (491 kg/hab. en 2021) surpasse déjà l'objectif gouvernemental fixé pour 2023 (525 kg/hab.). On peut donc supposer que le niveau de génération des matières, au départ, est assez bas, ce qui en facilite la gestion subséquente.

Les orientations et les objectifs proposés ont été identifiés en tenant compte des résultats du diagnostic territorial de la MRC des Sources. Ils visent à consolider les initiatives de saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais aussi à répondre à des points de vulnérabilité identifiés.

Tableau 53 : Orientations et objectifs pour le plan d'action 2024-2031 du PGMR

ORIENTATIONS	OBJECTIFS (2024-2030)
1- Améliorer la GMR en priorisant les 3RV	Renforcer les actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage afin de réduire les quantités de déchets éliminées à 450 kg/habitant d'ici 2030
2- Bonifier l'offre de service en gestion des matières organiques sur le territoire de la MRC	Récupérer les matières organiques sur 100 % du territoire et en recycler 60 % d'ici 2028
3- Améliorer la performance du secteur des ICI	Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI (avec contrats municipaux et privés)
4- Favoriser la récupération des résidus de CRD	Recycler 70 % des résidus de CRD d'ici 2030

CHAPITRE 4

Plan d'action 2024-2031

Le plan d'action de la MRC présente les mesures ainsi que les moyens de leur mise en œuvre. Ils visent l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec. Certaines cibles peuvent être réalisées conformément à l'échéance prévue par le Plan d'action. Pour d'autres, plusieurs années de mise en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte.

Par exemple, l'atteinte de la cible de récupération de 70 % des résidus de CRD d'ici 2023, soit une augmentation de 41 % par rapport à la performance estimée en 2021, exigerait de récupérer plus d'un millier de tonnes additionnelles de résidus de CRD. Comme le PGMR doit tenir compte de la réalité de la MRC, l'échéance pour la réalisation des cibles est adaptée en fonction de la situation en 2021 et du potentiel d'amélioration avec la mise en œuvre des mesures du PGMR, comme le montre le tableau 54.

Les données concernant le taux d'élimination par habitant sont tirées des quantités collectées ainsi que de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles. À cet égard, il faut souligner que les données d'élimination du MELCCFP indique une performance encore meilleure (335 kg/hab./2021). Les quantités de matières organiques sont également établies en fonction des données internes, pour le secteur résidentiel, et l'Outil d'inventaire pour les ICI. Enfin, les estimations de quantités de résidus de CRD reposent entièrement sur l'Outil d'inventaire.

Tableau 54 : Cibles de récupération et échéancier de réalisation en fonction de la réalité régionale

MATIÈRES RÉSIDUELLES	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2021	CIBLES DU PLAN D'ACTION DE LA PQGMR (2023)	ANNÉE PRÉVUE POUR L'ATTEINTE DE LA CIBLE
Élimination Kg/habitant/an	491	525	2023
Matières organiques (sans les boues)	44 %	60 %	2028
Résidus de CRD	29 %	70 %	2030

Il faut noter qu'il n'y pas de cibles concernant la récupération des matières recyclables de la collecte sélective. En effet, en vertu du régime modernisé qui sera implanté à compter de 2025, ces matières feront l'objet d'une responsabilité élargie des producteurs (REP). Cependant, la MRC et ses municipalités demeureront engagées dans l'atteinte des cibles qui seront fixées en vertu de leur entente avec l'organisme de gestion désigné (ÉEQ).

Le Tableau 55 présente l'ensemble des mesures du plan d'action 2024-2030. L'organisme responsable de la mise en œuvre de chaque mesure, la période d'application et le coût estimé y sont précisés. Les coûts incluent, notamment, ceux relatifs aux ressources humaines et matérielles. Il importe de préciser que les coûts ont été estimés en fonction des informations disponibles au moment de la révision du PGMR, ainsi, certains coûts pourraient être mis à jour si des informations plus précises émergent.

Les détails de chaque mesure, incluant le secteur d'intervention, le type de mesure et les indicateurs de performance, se trouvent dans le tableau de l'annexe 2.

Les revenus de la MRC associés à la gestion des matières résiduelles sont détaillés à l'Annexe 3. Il s'agit, entre autres, de la redistribution de la redevance à l'élimination et du remboursement des coûts associés à la collecte sélective. Les revenus anticipés ne peuvent pas être attribués à une mesure spécifique, mais contribuent plutôt à la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du PGMR.

Les années d'application du plan d'action du PGMR débutent le 1^{er} avril de chaque année et prennent fin le 30 mars de l'année suivante.

Tableau 55 : Plan d'action 2023-2031

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (▲) ET PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût total	Coût annuel
Orientation 1 : Améliorer la GMR en priorisant les 3RV										
Objectif 1 : Renforcer les actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage afin de réduire les quantités de déchets éliminées à 450 kg/habitant d'ici 2030										
A - Améliorer l'information et les communications concernant la performance en GMR tout en assurant les ressources humaines requises	1- Réaliser des caractérisations des matières résiduelles (résidentiel et ICI)	Effectuer des caractérisations périodiques en bordure de rue et à destination Mesurer l'évolution des résultats de caractérisation Communiquer aux citoyens les résultats des caractérisations et les éléments à améliorer (voie de collecte appropriée pour les contaminants retrouvés)	▲	●	●		2024	2	100 560 \$	50 280 \$
	2- Offrir une formation en GMR aux élus, aux gestionnaires des municipalités et aux citoyens	Présentation en direct du cadre juridique et opérationnel de la GMR au Québec (LQE, modernisation de la collecte sélective, Stratégie de valorisation de la matière organique, redistribution de la redevance à l'élimination) aux élus et gestionnaires Présentation enregistrée mise à disposition des citoyens	▲	●			2024	2	6 000 \$	3 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (▲) ET PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	3- Planter un moyen de partage de données entre la MRC et les municipalités	<p>Choisir une plateforme existante pour le partage des données entre la MRC et les municipalités</p> <p>Identifier les données à transmettre dans le cadre de la réalisation du plan d'action du PGMR 2024-2031</p> <p>Désigner des responsables du partage des données dans chaque municipalité</p> <p>Former les responsables du partage des données à l'utilisation de la plateforme choisie</p>	▲	●	●		2024	6	600 \$	100 \$
	4- Communiquer de façon annuelle les résultats du plan d'action du PGMR à la population	<p>Diffusion d'une version simplifiée du Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR (mesures pertinentes entrant en vigueur et progression vers les objectifs)</p> <p>Conférence de presse</p> <p>Diffusion sur le site Internet de la MRC et des municipalités avec appel de questions ou commentaires</p>	▲	●			2025	6	27 000 \$	4 500 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (▲) ET PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	5- Mener une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques en GMR	<p>Intégration des informations à transmettre dans un plan de communication de la MRC</p> <p>Diffusion de messages sur les actions de réduction à la source, les lieux de dépôt en place sur le territoire et les services offerts par les écocentres à l'aide de capsules vidéo, d'infolettres, de kiosques événementiels, etc.</p> <p>Diffusion sur les sites Web de la MRC et des municipalités d'une fiche des astuces de réduction et de tri à la source à la maison et au travail en s'inspirant des résultats des caractérisations effectuées</p> <p>Organiser une journée de visite d'installations (LET, centre de tri, etc.) pour les citoyens et employés municipaux</p>	▲	●			2024	6	102 600 \$	17 100 \$
	6- Assurer le maintien d'un poste de chargé de projet en GMR à la MRC	<p>Création d'un poste permanent au niveau de la dotation de la MRC. Intégration du poste de chargé de projet GMR dans les services environnementaux de la MRC afin d'assurer les collaborations requises (ex. : réduction des émissions de GES)</p> <p>Intégration du chargé de projet GMR dans un réseau régional de responsables en GMR afin de favoriser le partage des ressources et des stratégies</p>	▲				2024	7	537 700 \$	76 800 \$
B - Mettre en place des mesures de réduction à la source et de réemploi afin de contribuer à la réduction de la quantité de matières éliminées à 450 kg/habitant d'ici 2030	7- Consolider les programmes municipaux de subvention à l'achat de produits durables	<p>Uniformiser les produits visés (couches lavables, produits d'hygiène féminine, sacs à lunch réutilisables, etc.) et le montant de la subvention</p> <p>Cibler des lieux (écoles, établissements de santé, etc.) par lesquels relayer l'information sur l'existence des subventions</p>	●	▲			2024	7	17 000 \$	2 400 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (▲) ET PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	8- Réduire l'utilisation de produits à usage unique	<p>Désigner les produits à usage unique</p> <p>Bannissement des sacs à usage unique sur le territoire de la MRC</p> <p>Bannissement de la distribution de bouteilles d'eau à usage unique et de bâtonnets et pailles à café dans les édifices municipaux</p> <p>Installation de fontaines d'eau dans les édifices municipaux et les parcs</p>	●	▲			2025	5	54 920 \$	11 000 \$
	9- Favoriser la tenue d'événements publics écoresponsables	<p>Diffusion d'un aide-mémoire pour la tenue d'événements écoresponsables</p> <p>Création d'un fonds "événements verts" pour financer des mesures de réduction des déchets</p> <p>Prêt de vaisselle et d'ustensiles réutilisables ou compostables</p> <p>Acquisition d'équipement favorisant la réduction à la source et la réutilisation (îlots de récupération à trois voies, lave-vaisselle, etc.)</p>	●	▲			2025	6	61 810 \$	10 300 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (▲) ET PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	10- Consolider les services offerts par les écocentres et les points de dépôt	<p>Collaboration avec des partenaires (ressourceries, OBNL, etc.) pour effectuer des collectes préservantes sur demande pour les encombrants</p> <p>Aménagement de lieux d'entreposage à l'abri des intempéries pour le dépôt des encombrants</p> <p>Information aux citoyens concernant la disponibilité des points de dépôt (sites Web, réseaux sociaux, partenaires de collecte, etc.)</p>	●	▲		●	2025	5	406 050 \$	81 210 \$
	11- Création et soutien des activités du réseau de réemploi	<p>Mise à jour et diffusion de l'information concernant les organismes et entreprises de réemploi (ressourceries, comptoirs familiaux, friperies, articles électroménagers, etc.) sur le site Web de la MRC et des municipalités</p> <p>Invitation aux acteurs du réemploi (ressourceries, réparateurs, artisans, etc.) à partager leurs connaissances et collaborer (ex. : diagnostiquer le potentiel de réemploi des invendus d'une ressourcerie pour approvisionner des artisans récupérateurs)</p> <p>Offrir du soutien financier aux organismes de réemploi (friperies, ressourceries, etc.), entreprises de réparation et artisans récupérateurs</p> <p>Diffuser de l'information via les réseaux sociaux et les sites Web des municipalités et MRC (Market Estrie)</p> <p>Identification des items fonctionnels ou réutilisables à l'écocentre et aux points de dépôt pour encombrants afin de favoriser leur réemploi (don ou vente sur place, envoi chez des partenaires, etc.)</p> <p>Aménager des espaces dédiés au tri, à la réparation et à la revente dans les écocentres ou les points de dépôt</p>	●	▲		●	2025	5	167 500 \$	33 500 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (▲) ET PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	12- Remettre en état ou recycler les encombrants en collaboration avec GoRecycle	<p>Collaboration avec les organismes de réemploi et l'OGD GoRecycle</p> <p>Collecte des encombrants sur demande et favoriser leur réemploi (zone de réparation à l'écocentre, ateliers de réparation, partenaire de collecte, etc.)</p> <p>S'assurer que les appareils ne pouvant pas être réparés soient récupérés par GoRecycle</p>	●	▲	●	●	2025	7	315 000 \$	45 000 \$
	13- Développer des filières de traitement et des débouchés pour les espèces exotiques envahissantes (EEE) et les espèces aquatiques envahissantes (EAE)	<p>Déchetage en copeaux du bois contaminé par l'agrile du frêne ou d'autres insectes</p> <p>Partenariat avec des organismes de valorisation du bois contaminé par des EEE (ex. : On frêne!)</p> <p>Compostage ou filière de valorisation pour le myriophylle à épis et autres espèces aquatiques envahissantes (EAE)</p>	●	▲			2027	2	5 400 \$	2 700 \$
Sous-total – Orientation 1									1 802 140 \$	
Orientation 2 : Bonifier l'offre de service en gestion des matières organiques sur le territoire de la MRC										
Objectif 2 : Récupérer les matières organiques sur 100 % du territoire et en recycler 60 % d'ici 2028										
A- Desservir 100 % du secteur résidentiel et des ICI assimilables d'ici 2025 et récupérer 60 % des matières organiques d'ici 2028	14- Maintenir et bonifier les systèmes actuels de recyclage et de valorisation des matières organiques	<p>Harmonisation des collectes de matières organiques (résidus alimentaires, résidus verts, sapins de Noël, etc.) entre les municipalités</p> <p>Maintien du programme de subvention à l'achat de composteurs domestiques et extension aux municipalités qui ne l'offrent pas</p>		▲			2024	7	210 000 \$	30 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (▲) ET PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût total	Coût annuel
B- Maintenir la valorisation de 100 % des boues municipales tout en assurant la conformité réglementaire	15- Poursuivre les modes actuels de traitement, de vidanges et de recyclage des boues d'étangs aérés et de fosses septiques	Traitement des boues dans les étangs aérés des municipalités et valorisation par épandage dans les haldes minières		▲			2024	7	525 000 \$	75 000 \$
	16- Assurer la conformité des installations septiques sur le territoire de la MRC	Mandat à la MRC pour la gestion du programme d'inspection et de vidange des fosses septiques Diffusion d'un guide de gestion environnementale des fosses septiques aux ménages concernés Ajout d'un frais pour la vérification directement au coût de la vidange chargé aux citoyens Mise sur pied d'un projet de remise en conformité des installations septiques du territoire	●	▲			2025	6	15 000 \$	2 500 \$
Sous-total - Orientation 2									750,000 \$	
Orientation 3 : Améliorer la performance du secteur des ICI										
Objectif 3 : Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI (avec contrats municipaux et privés)										
A- Assurer la contribution des ICI aux objectifs en GMR de la MRC	17- Faciliter l'accès à des programmes d'accompagnement des ICI	Information et accompagnement pour l'accès à des programmes d'attestations ou de certifications environnementales (ICI On Recycle+, etc.) Soutien à l'achat groupé de vaisselle compostable ou réutilisable auprès des ICI intéressés	▲	●		●	2024	7	9 000 \$	1 300 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (▲) ET PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	18- Soutenir la création d'un modèle transversal organisationnel pour les partages de données sur les ICI	Informar les industries de la MRC sur les services offerts par Synergie Estrie (ex. : lors de la caractérisation des matières)	▲			●	2025	6	7 260 \$	1 210 \$
	19- Soutenir les ICI dans l'obtention d'accompagnement en GMR	Rendre disponibles des ressources pour répondre aux questions, orienter et conseiller les ICI du territoire cherchant un accompagnement pour améliorer leur GMR	▲				2025	6	118 000 \$	19 670 \$
B- Améliorer la desserte dans les lieux publics	20- Assurer la récupération des matières résiduelles dans les espaces publics et récréotouristiques	Installation ou mise à niveau d'îlots de récupération à trois voies dans les espaces publics et récréotouristiques Transport des matières et entretien des îlots Réalisation d'un projet pilote de récupération des matières résiduelles (ex. : vitrine d'innovation pour écomatériaux au Parc régional du Mont-Ham)		▲			2024	7	55 410 \$	7 900 \$
Sous-total - Orientation 3									189 800 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (▲) ET PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût total	Coût annuel
Orientation 4 : Favoriser la récupération des résidus de CRD										
Objectif 4 : Recycler 70 % des résidus de CRD d'ici 2030										
A- Améliorer les connaissances sur la génération, la récupération et l'élimination des résidus de CRD	21- Implanter un système de collecte de données sur les matières de l'écocentre (quantités, catégories)	Tenir un registre des entrées et sorties de l'écocentre selon chaque catégorie de matière acceptée Utilisation de balances ou estimation du volume des matières, la quantification des matières entrées au registre Choix d'un outil (fichier Excel, application, plateforme Web) pour la saisie électronique des données	●	▲			2026	1	20 000 \$	20 000 \$
	22- Créer un outil d'information sur le recyclage des résidus de CRD pour les citoyens et les contracteurs	Mettre en ligne sur les sites Web des municipalités et de la MRC un guide ou un aide-mémoire sur le recyclage des résidus de CRD pour les citoyens et les contracteurs	▲	●			2025	1	3 500 \$	3 500 \$
B- Inciter les citoyens et les ICI à améliorer la récupération des résidus de CRD	23- Favoriser la récupération des résidus de CRD et l'utilisation de matériaux écoresponsables dans les projets municipaux	Ajout d'une exigence dans le devis d'appel d'offres concernant un taux de récupération minimal pour des matériaux spécifiques (ex. : bois, métal, gypse, bardeaux) Ajout d'une disposition dans les devis d'appel d'offres concernant l'approvisionnement en matériaux recyclés	●	▲			2026	5	50 000 \$	10 000 \$
	24 - Implanter un projet pilote de récupération de résidus de CRD de chantiers de construction	Fournir des conteneurs compartimentés afin de faciliter le tri à la source des résidus de CRD de chantiers résidentiels et ICI Assurer le tri des résidus de CRD à leur arrivée à l'écocentre, au centre de tri de résidus de CRD (en collaboration avec le propriétaire) ou à un futur centre	●	▲			2027	4	400 000 \$	100 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLES (▲) ET PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Années de réalisation	Coût total	Coût annuel
		de tri de résidus de CRD de façon à récupérer les métaux et le bois								
								Sous-total – Orientation 4	473 500 \$	
								GRAND TOTAL	3 215 400 \$	

10.1 GOUVERNANCE ET ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE

À partir du moment où le PGMR révisé entre en vigueur, en janvier 2024, le compteur démarre en vue de son échéance, sept ans plus tard. Vu les modifications récentes aux dispositions de la LQE visant les PGMR, la MRC devra prévoir le démarrage des travaux de révision du PGMR révisé au cinquième anniversaire de sa mise en vigueur, c'est-à-dire en 2029. Les deux années subséquentes servent à mener les travaux de révision, à tenir la consultation publique et à faire approuver le projet de PGMR révisé par RECYC-QUÉBEC.

Le tableau 56 illustre l'échéancier pour les étapes de mise en œuvre de renouvellement du PGMR. Il va de soi que l'échéancier sera ajusté en fonction du déroulement des différentes étapes. Certaines échéances inscrites dans la LQE sont toutefois incontournables.

Tableau 56 : Mise en oeuvre et renouvellement du PGMR

Étapes de mise en oeuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PGMR révisé	Avril 2024
Démarrage des travaux de révision du PGMR 2024-2030	Avril 2029
Adoption d'un projet de PGMR révisé par le conseil de la MRC des Sources	Avril 2030
Consultation publique	Juin 2030
Approbation du PGMR révisé 2031-2037 par RECYC-QUÉBEC et mise en vigueur	Avril 2031

10.2 CADRE FINANCIER

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par la MRC ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

10.2.1 Estimation des coûts

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des mesures du PGMR (voir l'Annexe 3), les coûts totaux sont estimés à 3,2 M \$. De façon annuelle, cela donne environ 460 000 \$, ou 32 \$ par habitant. Par ailleurs, les coûts de certaines mesures sont déjà couverts en tout ou en partie

par les dépenses courantes de la MRC ou des municipalités en GMR (ex. : coût de traitement des boues d'usines d'épuration).

10.2.2 Estimation des revenus

Les MRC des Sources et ses municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement de la redistribution des redevances à l'élimination et de la compensation des coûts de services municipaux de collecte sélective (RCSM). Le Tableau 57 illustre les montants attendus durant la période d'application du PGMR 2023-2030 en se basant sur le montant de redistribution perçus en 2021 et le montant du RCSM versé en 2020. L'Annexe 4 présente les détails à cet effet.

Tableau 57 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles

REVENUS ESTIMÉS (2023-2030)	MONTANT (\$)
Redistribution des redevances à l'élimination	1 561 300
Compensation des coûts de collecte sélective	4 880 700

En ce qui concerne les montants versés en vertu du RCSM, il faut noter que la modernisation du régime, à compter de 2025, entraînera des modifications dans les modalités de remboursement. Par exemple, les coûts de tri et de conditionnement seront assumés directement par un organisme de gestion, donc ne seront plus compensés aux organismes municipaux.

D'autres revenus découlant des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des programmes de financement de RECYC-QUÉBEC pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer pour l'instant. En somme, une bonne partie des revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourrait financer la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

CHAPITRE 5

Suivis et surveillance de la mise en œuvre du PGMR

12 PILOTAGE ET SUIVI DU PGMR

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant de vérifier, périodiquement, l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des actions du plan. Elles font partie des éléments de description des actions, lesquels sont insérés à l'Annexe 2.

De plus, le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles prévoit le dépôt d'un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre des actions prévues au PGMR. La mesure 4 du plan d'action 2024-2031 du PGMR prévoit miser sur cette obligation de la MRC afin d'informer la population quant aux réalisations émanant du PGMR. Ainsi, les responsables de la mise en œuvre des mesures sont redevables non seulement envers le MELCCFP, mais envers leur population. Cette présentation publique et la diffusion du rapport synthèse contribueront à favoriser l'engagement des municipalités et de la population tout en assurant la coordination des actions en GMR sur le territoire.

ANNEXES

14 ANNEXE 1 RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)

MRC des Sources
Plan de gestion des matières résiduelles**MATIÈRES RECYCLABLES**
(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	606 t	244 t	850 t
Métal	52 t	79 t	131 t
Plastique	163 t	271 t	434 t
Verre	262 t	74 t	336 t
Total	1 083 t	668 t	1 751 t

**MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS
RÉSIDENTIELLES**
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	871 t	260 t	1 131 t
Résidus alimentaires	217 t	734 t	951 t
Autres résidus organiques	156 t	551 t	707 t
Total	1 244 t	1 544 t	2 788 t

BOUES MUNICIPALES
(Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	1 609 t mh	0 t mh	1 609 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	17 t mh	0 t mh	17 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh

Total	1 626 t mh	0 t mh	1 626 t mh
--------------	-------------------	---------------	-------------------

VÉHICULES HORS D'USAGE (VHU) (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	683 t	0 t	683 t

TEXTILES (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	94 t	129 t	223 t

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	373 t	373 t
↳ <i>Centre de tri</i>	0 t	323 t	323 t
↳ <i>Centre de valorisation des M.O.</i>	0 t	50 t	50 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)	-----	7 t	7 t
Encombrants (Données de l'outil)	321 t	61 t	383 t
↳ <i>Métalliques</i>	321 t	29 t	350 t
↳ <i>Non-métalliques</i>	-----	32 t	32 t
Total	321 t	442 t	763 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	20 t



TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	606 t	244 t	850 t
Métal	52 t	79 t	131 t
Plastique	163 t	271 t	434 t
Verre	262 t	74 t	336 t
Branches et sapins de Noël	0 t	0 t	0 t
Résidus verts	871 t	260 t	1 131 t
Résidus alimentaires	217 t	734 t	951 t
Autres résidus organiques	156 t	551 t	707 t
Véhicules hors d'usage	683 t	0 t	683 t
Textiles	94 t	129 t	223 t
Rejets des centres de tri	0 t	323 t	323 t
Rejets des centres de valorisation des M.O.	0 t	50 t	50 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	-----	7 t	7 t
Encombrants métalliques	321 t	29 t	350 t
Encombrants non-métalliques	-----	32 t	32 t
Résidus ultimes	0 t	20 t	20 t

TOTAL (sans boues)	3 426 t	2 803 t	6 228 t
TOTAL estimé par l'outil (sans boues)	3 426 t	2 803 t	6 228 t
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	1 609 t mh	0 t mh	1 609 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	17 t mh	0 t mh	17 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
TOTAL boues	1 626 t mh	0 t mh	1 626 t mh
TOTAL boues estimé par l'outil	501 t mh	703 t mh	1 204 t mh

MRC des Sources
Plan de gestion des matières résiduelles**MATIÈRES RECYCLABLES**
(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	669 t	615 t	1 284 t
Métal	75 t	85 t	160 t
Plastique	67 t	336 t	404 t
Verre	31 t	74 t	106 t
Total	843 t	1 110 t	1 953 t

MATIÈRES ORGANIQUES

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	538 t	13 t	551 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	706 t	706 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	75 t	75 t
↳ Résidus alimentaires	0 t	523 t	523 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	109 t	109 t
Total	538 t	719 t	1 258 t

RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Total			

AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	252 t	252 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	470 t	470 t
Total	0 t	722 t	722 t

RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	Éliminé
Résidus ultimes	70 t



TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	669 t	615 t	1 284 t
Métal	75 t	85 t	160 t
Plastique	67 t	336 t	404 t
Verre	31 t	74 t	106 t
Industries de transformation agroalimentaire	538 t	13 t	551 t
Résidus verts (t)	0 t	75 t	75 t
Résidus alimentaires	0 t	523 t	523 t
Autres résidus organiques	0 t	109 t	109 t
Autres résidus marins			
Sables de fonderies			
Poussières de cimenteries			
Boues de forage			
Scories d'aciérie			
Poussières de chaux			
Autres résidus chaulant			
Pierre de taille			
Autres résidus			
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	252 t	252 t
Rejets de la collecte des M.O. des ICI	0 t	0 t	0 t

Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	470 t	470 t
Résidus ultimes	0 t	70 t	70 t
TOTAL	1 381 t	2 621 t	4 002 t
TOTAL estimé par l'outil	1 381 t	2 621 t	4 002 t

Secteur CRD - Résultats - Les Sources

Version
2022

RÉSIDUS DE CRD (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Usages en lieu d'enfouissement (t)	Généré (t)
Agrégats	225 t	197 t	N.A.	421 t
Non- agrégats :	626 t	1 180 t	N.A.	1 806 t
↳ Bois de construction	451 t	664 t	N.A.	1 115 t
↳ Gypse	9 t	125 t	N.A.	135 t
↳ Bardeaux d'asphalte	46 t	54 t	N.A.	100 t
↳ Autres	121 t	336 t	N.A.	457 t
↳ Rejets de centres de tri CRD	N.A.	380 t	317 t	697 t
Total	851 t	1 756 t	317 t	2 924 t

15 ANNEXE 2 PLAN D'ACTION 2024-2031 DU PGMR DE LA MRC DES SOURCES

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel	
Orientation 1 : Améliorer la GMR en priorisant les 3RV																					
Objectif 1 : Renforcer les actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage afin de réduire les quantités de déchets éliminées à 450 kg/habitant d'ici 2030																					
A - Améliorer l'information et les communications concernant la performance en GMR tout en assurant les ressources humaines requises	1- Réaliser des caractérisations des matières résiduelles (résidentiel et ICI)	Effectuer des caractérisations périodiques en bordure de rue et à destination Mesurer l'évolution des résultats de caractérisation Communiquer aux citoyens les résultats des caractérisations et les éléments à améliorer (voie de collecte appropriée pour les contaminants retrouvés)	Nombre et étendue des caractérisations effectuées annuellement Pourcentage de contamination et dans les échantillons caractérisés Évolution du pourcentage de contamination suite à la communication des résultats et des éléments à améliorer	●	●		●	●						▲	●	●		2024	2	100 560 \$	50 280 \$
	2- Offrir une formation en GMR aux élus, aux gestionnaires des municipalités et aux citoyens	Présentation en direct du cadre juridique et opérationnel de la GMR au Québec (LQE, modernisation de la collecte sélective, stratégie de valorisation de la matière organique, redistribution de la redevance à l'élimination) aux élus et gestionnaires Présentation enregistrée mise à la disposition des citoyens	Nombre d'élus et de gestionnaires municipaux ayant participé à la formation Nombre de citoyens accédant à la formation enregistrée	●	●	●	●	●							▲	●			2024	2	6 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	3- Implanter un moyen de partage de données entre la MRC et les municipalités	<p>Choisir une plateforme existante pour le partage des données entre la MRC et les municipalités</p> <p>Identifier les données à transmettre dans le cadre de la réalisation du plan d'action du PGMR 2024-2031</p> <p>Désigner des responsables du partage des données dans chaque municipalité</p> <p>Former les responsables du partage des données à l'utilisation de la plateforme choisie</p>	<p>Choix de la plateforme effectuée</p> <p>Nombre de municipalités ayant effectué un transfert de données par l'entremise de la plateforme choisie</p>	●	●								●	●			2024	6	600 \$	100 \$
	4- Communiquer de façon annuelle les résultats du plan d'action du PGMR à la population	<p>Diffusion d'une version simplifiée du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR (mesures pertinentes entrant en vigueur et progression vers les objectifs)</p> <p>Conférence de presse</p> <p>Diffusion sur le site Internet de la MRC et des municipalités avec appel de questions ou commentaires</p>	<p>Nombre de moyens de communication différents utilisés (site Web, journal local, réseaux sociaux, etc.)</p> <p>Nombre de municipalités ayant publié la version simplifiée du rapport sur leur site Web</p> <p>Nombre de questions ou commentaires reçus</p>	●	●	●		●					▲	●			2025	6	27 000 \$	4 500 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	5- Mener une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques en GMR	<p>Intégration des informations à transmettre dans un plan de communication de la MRC</p> <p>Diffusion de messages sur les actions de réduction à la source, les lieux de dépôt en place sur le territoire et les services offerts par les écocentres à l'aide de capsules vidéo, d'infolettres, de kiosques événementiels, etc.</p> <p>Diffusion sur les sites Web de la MRC et des municipalités d'une fiche des astuces de réduction et de tri à la source à la maison et au travail en s'inspirant des résultats des caractérisations effectuées</p> <p>Organiser une journée de visite d'installations (LET, centre de tri, etc.) pour les citoyens et employés municipaux</p>	<p>Nombre de publications sur la réduction et le tri à la source</p> <p>Nombre de consultations des astuces de réduction à la source</p> <p>Nombre de participants à la journée de visite</p>	●	●		●	●					▲	●			2024	6	102 600 \$	17 100 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	6- Assurer le maintien d'un poste de chargé de projet en GMR à la MRC	Création d'un poste permanent au niveau de la dotation de la MRC Intégration du poste de chargé de projet GMR dans les services environnementaux de la MRC afin d'assurer les collaborations requises (ex. : réduction des émissions de GES) Intégration du chargé de projet GMR dans un réseau régional de responsables en GMR afin de favoriser le partage des ressources et des stratégies	Création d'un poste permanent de chargé de projet GMR Nombre de collaborations du chargé de projet GMR sur des projets des services environnementaux Nombre d'événements de réseautage avec d'autres responsables GMR régionaux	●	●	●				●				▲			2024	7	537 700 \$	76 800 \$
B - Mettre en place des mesures de réduction à la source et de réemploi afin de contribuer à la réduction de la quantité de matières éliminées à 450	7- Consolider les programmes municipaux de subvention à l'achat de produits durables	Uniformiser les produits visés (couches lavables, produits d'hygiène féminine, sacs à lunch réutilisables, etc.) et le montant de la subvention Cibler des lieux (écoles, établissements de santé, etc.) par lesquels relayer l'information sur l'existence des subventions	Nombre de produits visés Nombre de subventions accordées	●			●			●				●	▲		2024	7	17 000 \$	2 400 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
kg/habitant d'ici 2030	8- Réduire l'utilisation de produits à usage unique	<p>Désigner produits à usage unique (<i>ne pas mettre produits à usage unique ciblés</i>)</p> <p>Bannissement des sacs à usage unique sur le territoire de la MRC</p> <p>Bannissement de la distribution de bouteilles d'eau à usage unique et de bâtonnets et pailles à café dans les édifices municipaux</p> <p>Installation de fontaines d'eau dans les édifices municipaux et les parcs</p>	<p>Nombre de municipalités ayant banni les sacs en plastique</p> <p>Nombre de municipalités ayant banni la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans les édifices municipaux</p> <p>Nombre de fontaines d'eau installées</p>		●		●			●			●	▲			2025	5	54 920 \$	11 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total
	9- Favoriser la tenue d'événements publics écoresponsables	<p>Diffusion d'un aide-mémoire pour la tenue d'événements écoresponsables</p> <p>Création d'un fonds « événements verts » pour financer des mesures de réduction des déchets</p> <p>Prêt de vaisselle et d'ustensiles réutilisables ou compostables</p> <p>Acquisition, par la MRC, d'équipement favorisant la réduction à la source et la réutilisation (îlots de récupération à trois voies, lave-vaisselle, etc.)</p>	<p>Nombre de téléchargements de l'aide-mémoire</p> <p>Nombre de municipalités ayant créé un fonds « événements verts »</p> <p>Nombre et valeur des équipements réutilisables, compostables ou favorisant la réduction et le tri à la source acquis (ustensiles, îlots de tri, lave-vaisselle, etc.)</p>		●		●	●	●			●	▲			2025	6	61 810 \$	10 300 \$
	10- Consolider les services offerts par les écocentres et les points de dépôt	<p>Collaboration avec des partenaires (ressourceries, OBNL, etc.) pour effectuer des collectes préservantes sur demande pour les encombrants</p> <p>Aménagement de lieux d'entreposage à l'abri des intempéries pour le dépôt des encombrants</p> <p>Information aux citoyens concernant la disponibilité des points de dépôt (sites Web, réseaux sociaux, partenaires de collecte, etc.)</p>	<p>Nombre de demandes de collecte</p> <p>Quantité d'encombrants collectés et apportés aux points de dépôt annuellement</p> <p>Nombre de municipalités desservies</p>	●	●	●	●	●	●		●	▲	●		2025	5	406 050 \$	81 210 \$	

	<p>11- Création et soutien des activités du réseau de réemploi</p>	<p>Mise à jour et diffusion de l'information concernant les organismes et entreprises de réemploi (ressourceries, comptoirs familiaux, friperies, articles électroménagers, etc.) sur le site Web de la MRC et des municipalités</p> <p>Invitation aux acteurs du réemploi (ressourceries, réparateurs, artisans, etc.) à partager leurs connaissances et collaborer (ex. : diagnostiquer le potentiel de réemploi des invendus d'une ressourcerie pour approvisionner des artisans récupérateurs)</p> <p>Offrir du soutien financier aux organismes de réemploi (friperies, ressourceries, etc.), entreprises de réparation et artisans récupérateurs</p> <p>Diffuser de l'information via les réseaux sociaux et les sites Web des municipalités et MRC (Market Estrie)</p> <p>Identification des items fonctionnels ou réutilisables à l'écocentre et aux points de dépôt pour encombrants afin de favoriser leur réemploi (don ou vente sur place, envoi chez des partenaires, etc.)</p> <p>Aménager des espaces dédiés au tri, à la réparation et à la revente dans les écocentres ou les points de dépôt</p>	<p>Nombre d'organismes de réemploi répertoriés sur les sites Web de la MRC et des municipalités</p> <p>Nombre d'organismes de réemploi ayant bénéficié d'un soutien financier</p> <p>Nombre d'items ayant un potentiel de réemploi identifiés aux écocentres et aux points de dépôt</p> <p>Nombre de municipalités ayant diffusé de l'information en lien avec le réemploi sur leurs réseaux sociaux ou site Web</p> <p>Quantité de matières détournées de l'élimination par les organismes de réemploi</p>	•	•	•	•	•	•	•	•	•	▲	•	•	2025	5	167 500 \$	33 500 \$
--	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	------	---	------------	-----------

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	12- Remettre en état ou recycler les encombrants en collaboration avec GoRecycle	<p>Collaboration avec les organismes de réemploi et l'OGD GoRecycle</p> <p>Collecte des encombrants sur demande et favoriser leur réemploi (zone de réparation à l'écocentre, ateliers de réparation, partenaire de collecte, etc.)</p> <p>S'assurer que les appareils ne pouvant pas être réparés soient récupérés par GoRecycle</p>	<p>Nombre d'appareils électroménagers collectés sur demande et déposés aux écocentres</p> <p>Nombre d'appareils réparés dans les écocentres ou par des collaborateurs (entreprises de réparation ou de revente d'électroménagers)</p> <p>Nombre d'ateliers de réparation réalisés</p> <p>Nombre d'appareils collectés ou déposés aux écocentres qui sont ensuite récupérés par GoRecycle</p>	●	●		●	●	●	●			●	▲	●	●	2025	7	315 000 \$	45 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total
	13- Développer des filières de traitement et des débouchés pour les espèces exotiques envahissantes (EEE) et les espèces aquatiques envahissantes (EAE)	Déchetage en copeaux du bois contaminé par l'agrile du frêne ou d'autres insectes Partenariat avec des organismes de valorisation du bois contaminé par des EEE (ex. : On frêne!) Compostage ou filière de valorisation pour le myriophylle à épis et autres espèces aquatiques envahissantes (EAE)	Quantité de bois de frêne valorisé (par filière) Quantité de matière compostée ou autrement valorisée provenant de divers EEE et EAE (myriophylle à épis, berce du caucase, phragmite, etc.)			●	●		●		●	▲			2027	2	5 400 \$	2 700 \$	
Sous-total - Orientation 1															1 802 140 \$				

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
Orientation 2 : Bonifier l'offre de service en gestion des matières organiques sur le territoire de la MRC																				
Objectif 2 : Récupérer les matières organiques sur 100 % du territoire et en recycler 60 % d'ici 2028																				
A- Desservir 100 % du secteur résidentiel et des ICI assimilables d'ici 2025 et récupérer 60 % des matières organiques d'ici 2028	14- Maintenir et bonifier les systèmes actuels de recyclage et de valorisation des matières organiques	Harmonisation des collectes de matières organiques (résidus alimentaires, résidus verts, sapins de Noël, etc.) entre les municipalités Aménagement de points de dépôt des matières organiques à la disposition des citoyens Maintien du programme de subvention à l'achat de composteurs domestiques et extension aux municipalités qui ne l'offrent pas	Pourcentage de desserte par les collectes de matières organiques du secteur résidentiel et des ICI assimilables Nombre de points de dépôt des matières organiques à disposition des citoyens Nombre de composteurs subventionnés annuellement dans chaque municipalité Taux de récupération des matières organiques	●	●		●							▲			2024	7	210 000 \$	30 000 \$
B- Maintenir la valorisation de 100 % des boues municipales tout en assurant la conformité réglementaire	15- Poursuivre les modes actuels de traitement, de vidanges et de recyclage des boues d'étangs aérés et de fosses septiques	Traitement des boues dans les étangs aérés des municipalités et valorisation par épandage dans les haldes minières ou en agriculture	Taux de valorisation des boues d'étangs aérés	●			●							▲			2024	7	525 000 \$	75 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total
	16- Assurer la conformité des installations septiques sur le territoire de la MRC	<p>Mandat à la MRC pour la gestion du programme d'inspection et de vidange des fosses septiques</p> <p>Diffusion d'un guide de gestion environnementale des fosses septiques aux ménages concernés</p> <p>Ajout d'un frais pour la vérification directement au coût de la vidange chargé aux citoyens</p> <p>Mise sur pied d'un projet de remise en conformité des installations septiques du territoire</p>	<p>Adoption par résolution des conseils municipaux du projet de remise en conformité des installations septiques</p> <p>Nombre d'inspections et de vidanges réalisées par la MRC annuellement</p> <p>Pourcentage des propriétaires de fosses septiques ayant reçu le guide de gestion environnementale</p> <p>Entrée en vigueur des frais de vérification facturés aux citoyens lors de la vidange de leur fosse septique</p>	●	●			●	●	●	●	●	▲			2025	6	15 000 \$	2 500 \$
Sous-total - Orientation 2																750 000 \$			

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
Orientation 3 : Améliorer la performance du secteur des ICI																				
Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI (avec contrats municipaux et privés)																				
A- Assurer la contribution des ICI aux objectifs en GMR de la MRC	17- Faciliter l'accès à des programmes d'accompagnement des ICI	Information et accompagnement pour l'accès à des programmes d'attestations ou de certifications environnementales (ICI On Recycle+, etc.) Soutien à l'achat groupé de vaisselle compostable ou réutilisable auprès des ICI intéressés	Nombre d'industries accompagnées pour l'obtention d'une attestation ou d'une certification environnementale Nombre d'industries ayant participé à l'achat groupé de vaisselle réutilisable ou compostable		●		●	●	●	●	●		▲	●	●	2024	7	9 100 \$	1 300 \$	
	18- Soutenir la création d'un modèle transversal organisationnel pour les partages de données sur les ICI	Informar les industries de la MRC sur les services offerts par Synergie Estrie (ex. : lors de la caractérisation des matières)	Nombre d'industries faisant appel aux services de Synergie Estrie		●		●	●	●					▲	●	2025	6	7 260 \$	1 210 \$	
	19- Soutenir les ICI dans l'obtention d'accompagnement en GMR	Rendre disponibles des ressources humaines pour répondre aux questions, orienter et conseiller les ICI du territoire cherchant un accompagnement pour améliorer leur GMR	Nombre d'ICI conseillés		●		●	●						▲		2025	6	118 000 \$	19 670 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
B- Améliorer la desserte dans les lieux publics	20- Assurer la récupération des matières résiduelles dans les espaces publics et récréotouristiques	Installation ou mise à niveau d'îlots de récupération à trois voies dans les espaces publics et récréotouristiques Transport des matières et entretien des îlots Réalisation d'un projet pilote de récupération des matières résiduelles (ex. : vitrine d'innovation pour écomatériaux au Parc régional du Mont-Ham)	Nombre d'îlots de récupération installés ou mis à niveau Quantité de matières récupérées des îlots de récupération Réalisation du projet pilote concernant les écomatériaux		●	●	●	●	●								2024	7	55 410 \$	7 900 \$
				Sous-total - Orientation 3														189 800 \$		
Orientation 4 : Favoriser la récupération des résidus de CRD																				
Recycler 70 % des résidus de CRD d'ici 2030																				
A- Améliorer les connaissances sur la génération, la récupération et l'élimination des résidus de CRD	21- Implanter un système de collecte de données sur les matières de l'écocentre (quantités, catégories)	Tenir un registre des entrées et sorties de l'écocentre selon chaque catégorie de matière acceptée Utilisation de balances ou estimation du volume des matières, la quantification des matières entrées au registre Choix d'un outil (fichier Excel, application, plateforme Web) pour la saisie électronique des données	Outil de saisie de données choisi Méthode de quantification par catégorie de matière Mise en place d'un registre			●					●	●	●	▲			2026	1	20 000 \$	20 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET		
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel	
	22- Créer un outil d'information sur le recyclage des résidus de CRD pour les citoyens et les contracteurs	Mettre en ligne sur les sites Web des municipalités et de la MRC un guide ou un aide-mémoire sur le recyclage des résidus de CRD pour les citoyens et les contracteurs	Mise en ligne d'un document informatif sur le recyclage des résidus de CRD	●	●	●		●						▲	●			2025	1	3 500 \$	3 500 \$
B- Inciter les citoyens et les ICI à améliorer la récupération des résidus de CRD	23- Favoriser la récupération des résidus de CRD et l'utilisation de matériaux écoresponsables dans les projets municipaux	Ajout d'une exigence dans le devis d'appel d'offres concernant un taux de récupération minimal pour des matériaux spécifiques (ex. : bois, métal, gypse, bardeaux) Ajout d'une disposition dans les devis d'appel d'offres concernant l'approvisionnement en matériaux recyclés	Nombre de municipalités ayant ajouté la disposition dans leur devis d'appel d'offres			●	●				●	●			▲			2026	5	50 000 \$	10 000 \$
	24 - Planter un projet pilote de récupération de résidus de CRD de chantiers de construction	Fournir des conteneurs compartimentés afin de faciliter le tri à la source des résidus de CRD de chantiers résidentiels et ICI Assurer le tri des résidus de CRD à leur arrivée à l'écocentre, au centre de tri de résidus de CRD (en collaboration avec le propriétaire) ou à un futur	Nombre de chantiers de construction ayant utilisé les conteneurs compartimentés Mise en place du projet pilote Taux de récupération du bois et du métal	●	●	●	●		●		●	●	●		▲			2027	4	400 000 \$	100 000 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (▲) OU PARTENAIRES (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
		centre de tri de résidus de CRD de façon à récupérer les métaux et le bois																		
Sous-total - Orientation 4																	473 500 \$			
GRAND TOTAL																	3 215 400 \$			

16 ANNEXE 3 SYNTHÈSE DES COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

No.	Mesures	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	TOTAL
Formation et communication (Orientation 1)									
1	Réaliser des caractérisations des déchets, des matières recyclables et des matières organiques du secteur résidentiel et des ICI assimilables	50 280 \$	50 280 \$	- \$	- \$	- \$		- \$	100 600 \$
2	Offrir une formation en GMR aux élus, aux gestionnaires des municipalités et aux citoyens	3 000 \$	3 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 000 \$
3	Implanter une plateforme en ligne de partage de données entre la MRC et les municipalités	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	100 \$	- \$	600 \$
4	Communiquer de façon annuelle les résultats du plan d'action du PGMR à la population	- \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	4 500 \$	27 000 \$
5	Mener une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques en GMR (plan de communication de la MRC, promotion des services de l'écocentre, visites d'installations (LET, etc.), capsules vidéo, infolettres, kiosques lors d'événements, bonnes pratiques en entreprise)	17 100 \$	17 100 \$	17 100 \$	17 100 \$	17 100 \$	17 100 \$	- \$	102 600 \$
6	Assurer le maintien d'un poste de chargé de projet en GMR à la MRC	76 800 \$	76 800 \$	76 800 \$	76 800 \$	76 800 \$	76 800 \$	76 800 \$	537 700 \$
Réduction à la source (Orientation 1)									
7	Consolider les programmes municipaux de subvention à l'achat de produits durables	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	2 400 \$	17 000 \$
8	Réduire l'utilisation de produits à usage unique	- \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	11 000 \$	- \$	55 000 \$
9	Favoriser la tenue d'événements publics écoresponsables	- \$	10 300 \$	10 300 \$	10 300 \$	10 300 \$	10 300 \$	10 300 \$	61 800 \$
Réemploi (Orientation 1)									
10	Consolider les services offerts par l'écocentre (collecte d'encombrants, collectes sur demande)	- \$	81 210 \$	81 210 \$	81 210 \$	81 210 \$	81 210 \$	- \$	406 100 \$

No.	Mesures	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	TOTAL
11	Création et soutien d'un réseau de réemploi (meilleur engagement de notre territoire)	- \$	33 500 \$	33 500 \$	33 500 \$	33 500 \$	33 500 \$	- \$	167 500 \$
12	Remettre en état ou recycler les encombrants (collaboration avec GoRecycle)	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	315 000 \$
Recyclage (Orientation 1)									
13	Développer des filières de traitement et des débouchés pour les espèces exotiques envahissantes (EEE) et les espèces aquatiques envahissantes (EAE)	- \$	- \$	- \$	2 700 \$	2 700 \$	- \$	- \$	5 400 \$
Orientation 2 : Bonifier l'offre de services concernant la gestion des matières organiques									
14	Maintenir et bonifier les systèmes actuels de recyclage et de valorisation des matières organiques	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	30 000 \$	210 000 \$
15	Poursuivre les modes actuels de traitement, de vidanges et de recyclage des boues d'étangs aérés et de fosses septiques	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	525 000 \$
16	Assurer la conformité des installations septiques sur le territoire de la MRC	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	17 500 \$
Orientation 3 : Améliorer la performance du secteur des ICI									
17	Faciliter l'accès à des programmes d'accompagnement des ICI	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	9 100 \$
18	Soutenir la création d'un modèle transversal organisationnel pour les partages de données sur les ICI	- \$	1 210 \$	1 210 \$	1 210 \$	1 210 \$	1 210 \$	1 210 \$	7 260 \$
19	Soutenir les ICI dans l'obtention d'accompagnement en GMR	- \$	19 670 \$	19 670 \$	19 670 \$	19 670 \$	19 670 \$	19 670 \$	118 000 \$
20	Assurer la récupération des matières résiduelles dans les espaces publics et récréotouristiques	7 900 \$	7 900 \$	7 900 \$	7 900 \$	7 900 \$	7 900 \$	7 900 \$	55 300 \$

MRC des Sources
Plan de gestion des matières résiduelles

No.	Mesures	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	TOTAL
Orientation 4 : Favoriser la récupération des résidus du secteur CRD									
21	Implanter un système de collecte de données sur les matières de l'écocentre (quantités, catégories)	- \$	- \$	20 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 000 \$
22	Créer un outil d'information sur le recyclage des résidus de CRD pour les citoyens et les contracteurs	- \$	3 500 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 500 \$
23	Favoriser la récupération des résidus de CRD et l'utilisation de matériaux écoresponsables dans les projets municipaux	- \$	- \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	50 000 \$
24	Implanter un projet pilote de récupération de résidus de CRD de chantiers de construction	- \$	- \$	- \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	400 000 \$
GRAND TOTAL		311 400 \$	476 300 \$	449 500 \$	532 200 \$	532 200 \$	529 500 \$	386 600 \$	3 215 400 \$

17 ANNEXE 4 REVENUS ANTICIPÉS DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

REVENUS ESTIMÉS	Année de référence	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Redistribution des redevances à l'élimination	197 825 \$ ¹⁹	203 760 \$ ²⁰	209 873 \$	216 169 \$	222 654 \$	229 334 \$	236 214 \$	243 300 \$	1 561 300 \$
Régime de compensation des coûts de collecte sélective (RCSM)	627 443 \$ ²¹	646 266 \$	654 629 \$	674 268 \$	694 496 \$	715 331 \$	736 791 \$	758 895 \$	4 880 700 \$
<i>RCSM – Collecte et transport</i>	617 051 \$	635 563 \$	654 629 \$	674 268 \$	694 496 \$	715 331 \$	736 791 \$	758 895 \$	4 870 000 \$
<i>RSCM – Tri et conditionnement</i>	10 392 \$	10 700 \$	n/a ²²	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	10 700 \$
TOTAL	825 300 \$	850 000 \$	864 500 \$	890 400 \$	917 200 \$	944 700 \$	973 000 \$	1 002 200 \$	6 442 000 \$


¹⁹ La redistribution de l'année 2021 est utilisée comme référence. Comme il manquait le montant pour la Ville de Danville, celui-ci a été estimé au prorata de la redistribution par habitant pour les autres municipalités.

²⁰ L'augmentation annuelle des revenus est estimée à 3 %.

²¹ Le montant de la RCSM pour la Régie des Hameaux comprend quatre municipalités hors MRC. Le montant applicable aux municipalités de la MRC des Sources a donc été calculé au prorata de la population.

²² À compter de 2025, les coûts de tri et de conditionnement des matières recyclables seront assumés directement par l'organisme de gestion en vertu de la responsabilité élargie des producteurs (REP).

18 ANNEXE 5 MÉTHODOLOGIE DE L'OUTIL D'INVENTAIRE DES PGMR VERSION 2022



Avril 2022

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

sur l'outil d'inventaire des PGMR version 2022

CONTEXTE DES VERSIONS ANTÉRIEURES

VERSIONS INITIALES DE L'OUTIL D'INVENTAIRE (2014 ET 2015)

L'outil d'inventaire des PGMR a d'abord été publié en 2014, puis a été mis à jour en 2015. La note méthodologique complète de l'outil d'inventaire 2015 est disponible dans la [boîte à outils sur les plans de gestion des matières résiduelles \(PGMR\)](#). Bien qu'elle puisse permettre aux utilisateurs de comprendre certains aspects de la version actuelle de l'outil, elle comporte diverses informations qui sont maintenant désuètes et qui doivent être interprétées à l'aide des notes méthodologiques 2020 et 2022.

VERSION 2020 DE L'OUTIL D'INVENTAIRE

En décembre 2020, l'outil a été partiellement mis à jour en vue de la deuxième vague de révision des PGMR. Cette mise à jour a été réalisée sur la base des plus récentes données alors disponibles, notamment celles de l'[Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018](#) et celles du [Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec](#).

La [note méthodologique](#) accompagnant la version 2020 de l'outil présente un résumé des modifications apportées à ce moment.

VERSION 2022 DE L'OUTIL D'INVENTAIRE

MISES À JOUR EFFECTUÉES

Une mise à jour a été jugée nécessaire en 2022 notamment en raison de la publication de l'[Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020](#). Voici les principales modifications apportées :

- Directives d'utilisation : De nombreuses directives ont été ajoutées à l'outil pour guider les utilisateurs.
- ICI : À l'onglet « Données ICI », l'option d'utiliser les données propres à la MRC dans tous les calculs où des nombres d'employés sont demandés a été rendue disponible. Ceci apporte une précision accrue aux résultats du secteur ICI. Auparavant, pour plusieurs calculs, les utilisateurs de l'outil ne pouvaient utiliser que les données d'employés de la région administrative, que l'outil répartit au prorata de la population de la MRC par rapport à celle de la région.

- CRD : Les paramètres servant aux calculs des quantités de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) ont été mis à jour à partir des données de l'Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 et celles du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec. De plus, les rejets de centres de tri de CRD sont maintenant pris en considération. Les rejets estimés avoir été éliminés sans aucune forme de valorisation s'ajoutent aux quantités de résidus de CRD éliminés. Les rejets estimés avoir été utilisés à des fins de recouvrement ou pour d'autres usages en lieu d'enfouissement ne sont ni ajoutés aux quantités récupérées, ni à celles éliminées. Ils apparaissent dans une colonne intitulée « Usages en lieu d'enfouissement » et sont comptabilisés par l'outil dans les quantités de résidus de CRD générés.

Les principales différences observées entre les **résultats CRD** obtenus avec la version 2020 et ceux obtenus avec la version 2022 sont les suivantes :

- une diminution majeure des quantités d'agrégats récupérés;
- une diminution des quantités de gypse et de bardeaux d'asphalte éliminés;
- une légère augmentation des quantités de bardeaux récupérés;
- une augmentation du bois éliminé et une diminution du bois récupéré;
- une hausse des « Autres résidus de CRD » récupérés et éliminés;
- des rejets de centres de tri de CRD s'ajoutent aux quantités éliminées et d'autres apparaissent comme ayant été utilisés en lieu d'enfouissement (ni éliminés, ni récupérés).

L'**annexe 1** présente des renseignements méthodologiques détaillés sur les modifications apportées en 2022 à la section « Données CRD » de l'outil ainsi que les principales différences observées.

IMPORTANT : Malgré la mise à jour 2022 de l'outil, **la version publiée en 2020 pourra continuer à être utilisée** pour les PGMR en cours de révision. L'utilisation de la version 2022 sera tout de même encouragée par RECYC-QUÉBEC, mais au choix de l'utilisateur qui devra s'assurer de l'indiquer clairement dans le texte du projet de PGMR révisé.

RAPPEL SUR L'UTILISATION DE L'OUTIL D'INVENTAIRE

Rappelons que l'outil d'inventaire permet d'estimer les quantités produites pour un territoire donné, de les comparer aux données réelles et de compléter ces dernières lorsque nécessaire, mais **ne permet pas de calculer la performance en gestion des matières résiduelles sur ce territoire**, puisque les quantités présentées par l'outil s'appuient sur des moyennes provinciales. Il importe donc de maximiser l'utilisation des données propres au territoire visé pour élaborer l'inventaire d'un PGMR.

Pour toute question concernant l'outil, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des PGMR en écrivant à l'adresse : pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Pour obtenir ce document en version accessible, contactez-nous aux coordonnées suivantes :

LIGNE INFO-RECYC

info@recyc-quebec.gouv.qc.ca

Sans frais/1 800 807-0678

Région de Montréal/514 351-7835

ANNEXE 1 - RENSEIGNEMENTS MÉTHODOLOGIQUES DÉTAILLÉS SUR LES MODIFICATIONS DE LA SECTION « DONNÉES CRD »

Les paragraphes suivants présentent les données mises à jour utilisées dans l'outil et expliquent les différences pouvant être observées entre les résultats relatifs aux résidus de CRD qui seront obtenus en utilisant la version 2022 de l'outil par rapport à ceux qui seront obtenus en utilisant les versions précédentes.

1. INCLUSION DES REJETS DE CENTRES DE TRI DE CRD

Dans les versions précédentes de l'outil, faute de données, les calculs excluaient les rejets de centres de tri de CRD, tant dans les quantités récupérées qu'éliminées.

À présent, ces calculs les considèrent de la façon suivante :

- Les rejets de centres de tri de CRD qui ont été éliminés directement sans aucune forme de valorisation sont ajoutés aux quantités de résidus de CRD éliminés.
- Les rejets qui ont été utilisés comme matériel de recouvrement ou pour un autre usage en lieu d'enfouissement (ex. : chemins d'accès) sont pris en compte dans le calcul des quantités générées, mais ne sont ni considérés dans les quantités récupérées, ni dans les quantités éliminées. Ils apparaissent à présent dans une colonne distincte de l'outil¹.
- L'outil énonce maintenant clairement que les quantités de résidus de CRD « récupérés » sont celles qui, au final, ont été acheminées soit au recyclage ou à la valorisation énergétique.

Dans l'outil, les rejets sont présentés séparément des autres catégories de résidus de CRD, et non pas ventilés par catégorie, puisque la composition des rejets de centres de tri au Québec est présentement inconnue.

Rappel : Dans l'inventaire d'un PGMR, les quantités de résidus de CRD utilisés en lieu d'enfouissement ne doivent pas faire partie des quantités récupérées ou valorisées. Si ces quantités sont connues, elles devraient apparaître distinctement. Elles pourraient être incluses ou non dans le calcul des quantités générées, pour les fins du calcul d'un taux de récupération. La méthodologie de calcul employée doit être décrite.

2. VARIATIONS DES QUANTITÉS

S'ils comparent les résultats relatifs aux résidus de CRD obtenus avec la version 2022 de l'outil par rapport à ceux obtenus avec la version précédente², les utilisateurs observeront essentiellement :

- une diminution majeure des quantités d'agrégats récupérés;
- une diminution des quantités de gypse et de bardeaux d'asphalte éliminés;
- une légère augmentation des quantités de bardeaux récupérés;

¹ Rappelons entre autres que la Stratégie de valorisation de la matière organique prévoit l'application de redevances partielles à l'élimination sur les matières utilisées comme matériel de recouvrement dans les lieux d'enfouissement.

² Pour être jugé conforme, l'inventaire du PGMR n'a pas à faire état de l'évolution des quantités de matières résiduelles dans le temps.



- une augmentation du bois éliminé et une diminution du bois récupéré;
- une hausse des « Autres résidus de CRD » récupérés et éliminés;
- des rejets de centres de tri de CRD s'ajoutent aux quantités éliminées et d'autres apparaissent comme ayant été utilisés en lieu d'enfouissement (ni éliminés, ni récupérés).

Outre l'évolution de la récupération et de l'élimination des résidus de CRD ainsi que de la valeur des permis de bâtir au Québec entre la plus récente version de l'outil et les anciennes, deux changements méthodologiques expliquent les différences mentionnées plus haut.

a) Source des données et exclusion des résidus de travaux d'infrastructures

Initialement, l'outil d'inventaire se basait sur les données du Bilan 2008 extrapolées qui visaient à la fois une certaine quantité de résidus de CRD provenant de travaux d'infrastructures et ceux du secteur du bâtiment. Le Bilan 2018 utilisé pour la mise à jour actuelle des quantités récupérées ne prend pas en considération les agrégats qui ont pu être conditionnés et recyclés directement en chantier ou par les entrepreneurs concernés (ex. : les travaux d'infrastructures). Cette dernière activité regroupe la majorité des volumes d'agrégats, ce qui explique la différence importante entre la version 2020 et 2022 de l'outil pour cette sous-catégorie de matières.

Ainsi, cette différence méthodologique engendre une **diminution majeure des quantités d'agrégats** considérés comme ayant été récupérés pour les fins des calculs de l'outil 2022, par rapport à celles utilisées dans les versions précédentes.

b) Gypse et bardeaux d'asphalte

L'outil classe les résidus de CRD en deux catégories principales, soit les agrégats et les non-agrégats. Les non-agrégats sont quant à eux ventilés selon les catégories suivantes : bois de construction, gypse, bardeaux d'asphalte et autres résidus de CRD.

Alors que la méthode servant à calculer les quantités de gypse et de bardeaux s'appuyait auparavant sur une proportion estimée de ces types de résidus dans les non-agrégats, elle utilise dans la version 2022, les résultats de l'Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 (secteurs CRD, ICI et résidentiel) ainsi qu'une extrapolation à l'ensemble du Québec des données déclarées par les centres de tri de CRD publiées dans le Bilan 2018 sur la gestion des matières résiduelles.

3. NOUVEAUX TAUX UNITAIRES SERVANT AUX CALCULS DES RÉSIDUS DE CRD

Pour estimer les quantités de résidus de CRD récupérés et éliminés pour un territoire donné, l'outil d'inventaire utilise la valeur des permis de bâtir émis sur ce territoire et calcule ces quantités à partir de taux unitaires d'estimation exprimés en kg/an/k\$ de valeur des permis³.

Pour les anciennes versions de l'outil de même que pour la plus récente, ces taux unitaires d'estimation ont été calculés comme suit :

³ Quantité annuelle estimée récupérée ou éliminée sur un territoire donné (tonnes) = Taux unitaire d'estimation (kg/an/k\$) X Valeur des permis de bâtir sur ce territoire (k\$) / 1 000



$$\text{Taux unitaire de quantités récupérées} = \frac{\text{Qtés annuelles totales récupérées pour le Québec (en tonnes)} \times 1000}{\text{Valeur des permis de bâtir pour l'ensemble du Québec (k\$)}}$$

$$\text{Taux unitaire de quantités éliminées} = \frac{\text{Qtés annuelles totales éliminées pour le Québec (en tonnes)} \times 1000}{\text{Valeur des permis de bâtir pour l'ensemble du Québec (k\$)}}$$

La plus récente version de l'outil utilise également un taux unitaire de rejets de centres de tri CRD utilisés en lieu d'enfouissement, calculé suivant la même méthode.

Dans l'outil 2022, les quantités générées sont le résultat de l'addition suivante :
Quantité récupérée + Quantité éliminée + Quantité utilisée en lieu d'enfouissement = Quantité générée.

Voici un tableau présentant les taux unitaires d'estimation utilisés dans la version de l'outil 2022 :

Catégorie*	Description du taux unitaire d'estimation	Taux (kg/an/k\$)
Résidus totaux de CRD	Taux unitaire de récupération	42,85
	Taux unitaire d'élimination	86,42
Rejets de centres de tri CRD utilisés en lieu d'enfouissement	Taux unitaire d'utilisation	15,61
	Taux unitaire d'élimination	18,68
Résidus non-agrégats - Bois	Taux unitaire de récupération	22,17
	Taux unitaire d'élimination	32,69
Résidus non-agrégats - Gypse	Taux unitaire de récupération	0,45
	Taux unitaire d'élimination	6,17
Résidus non-agrégats - Bardeaux	Taux unitaire de récupération	2,25
	Taux unitaire d'élimination	2,64
Résidus non-agrégats - Autres	Taux unitaire de récupération	5,94
	Taux unitaire d'élimination	16,55

* Les quantités d'agrégats sont calculées en soustrayant du total de résidus de CRD les quantités de non-agrégats.

